Cité libre

Volume XXV
Numéro 3
Mai– juin 1997
3,95 $



Dossier

VIE OU VIDE POLITIQUE AU QUÉBEC ?

- LE QUÉBEC DOIT CHOISIR
- LA VÉRITÉ AU GARDE-À-VOUS
- CONTE ALLÉGORIQUE

Les belles rencontres de *Cité libre*

Aimez-vous entendre des conférenciers de marque débattre de sujets d'actualité ?
Voulez-vous avoir l'occasion de rencontrer des gens comme vous
qui n'ont pas peur de leurs opinions ?
Voulez-vous avoir la possibilité de prendre une part active aux débats
pendant la période de questions et de discussion ?

Alors, les dîners de *Cité libre* sont faits pour vous.
Les amis de *Cité libre* se réunissent une fois par mois :

À Montréal, le deuxième jeudi du mois, de 17 h 30 à 21 h 00.
À Ottawa, le troisième mercredi du mois, de 17 h 30 à 21 h 00.

Pour avoir plus de renseignements,
pour faire des réservations,
téléphonez à **Montréal** à *Nathalie MacDougall* au (514) 846-2253
et à **Ottawa** *à Rolande Beauchemin* au (819) 770-2467







Les municipalités doivent-elles se prononcer à propos de l'unité canadienne ?
«Non», dit monsieur Marc Duclos (à gauche).
«Oui», dit monsieur Anthony Housefather (à droite).
Les citélibristes écoutent avec attention.



LA FÊTE DES CITOYENS

Le 17 avril 1997 a marqué le quinzième anniversaire du rapatriement de la Constitution qui enchâssait la Charte canadienne des droits et libertés. On se serait attendu à de grandes célébrations. Au contraire, la presse francophone a utilisé cette date pour déverser son venin.





C'est ainsi que des associations souverainistes ont acheté de pleines pages publicitaires dans les quotidiens pour décrier cet événement affirmant que la Constitution canadienne ne serait jamais la leur. A la Chambre des communes, Gilles Duceppe, chef du Bloc québécois, qualifiait le rapatriement d'acte « ignoble ». La veille, à l'Assemblée nationale, Lucien Bouchard alimentait abondamment, lui aussi, le ressentiment des Québécois francophones. « Il y a quinze ans, déclarait-il, le Canada commettait l'irréparable... Le Québec était traité comme un corps étranger, un adversaire même [...] Aujourd'hui, avec le recul, on se demande comment une telle chose a pu être faite sans que les Québécois ni même les Canadiens ne soient consultés par référendum. »

Mais qui est responsable de l'absence de référendum ? Bouchard se garde de le rappeler, parce qu'il sait bien que c'est René Lévesque qui a fini par refuser l'offre que lui avait faite Pierre Trudeau d'en tenir un.

Il n'y a donc pas eu de référendum et nul ne peut garantir les résultats qu'on aurait obtenus. Mais dans sa diatribe, Bouchard a laissé entendre que le rapatriement de la Constitution n'aurait jamais obtenu l'approbation de la population québécoise. Cette interprétation est contraire à ce qu'indiquaient les sondages de l'époque. En effet, un article de *La Presse* du 24 mars 1982 intitulé « Le gouvernement Lévesque en chute libre », révélait que, selon un sondage Sorecom, 46 % des Québécois souhaitaient que le gouvernement du Québec signe tel quel l'accord constitutionnel de 1981 contre 31 % qui étaient contre. Curieux appui pour un « acte irréparable »...

Dans *La Presse* du 19 juin 1982, un autre sondage révélait qu'au début du mois de mai, 49 % des Québécois pensaient que la nouvelle Constitution était une bonne chose contre 16 % qui pensaient le contraire. Tiens, tiens ! Ça a l'air d'aller de mieux en mieux. Dix ans plus tard, soit en juillet 1992, *L'actualité* publiait un nouveau sondage révélant que 72 % des Québécois étaient en faveur de la Charte canadienne. Encore ! Ces Québécois n'apprendront-ils jamais ?

Comme on le voit, monsieur Bouchard fabule. Et il le sait — ou il devrait le savoir. Sondage après sondage, les Québécois ont manifesté leur profond attachement à la Charte canadienne des droits et libertés. Avec raison.

Tous les citoyens canadiens, y compris ceux du Québec, savent que les droits fondamentaux que leur donne cette Charte constituent leur meilleure protection contre les abus du gouvernement, qu'il soit provincial ou fédéral. Symboliquement et concrètement, le peuple canadien devient la source première de légitimité. Grâce à la Charte, tous les citoyens canadiens, quels que soient leurs origines ou leur statut social, peuvent interpeller leurs gouvernements. Nombreux, très nombreux sont les citoyens, y compris les séparatistes les plus endurcis, qui se sont prévalus de la Charte canadienne pour défendre leurs intérêts. C'est ainsi que Lisette Lapointe, entre autres, n'a pas hésité à y recourir pour défendre les droits de son fils invalide contre le gouvernement de son mari, Jacques Parizeau.

Malheureusement, nous avons permis trop longtemps aux nationalistes de soutenir impunément une chose et son contraire. C'est ainsi qu'ils peuvent à la fois clamer à tue-tête qu'ils ne reconnaissent nullement la Charte canadienne et s'en prévaloir à souhait dans tous les tribunaux. Ils peuvent d'un côté prétendre que « le Québec » n'a jamais reconnu la Charte, et donc qu'elle ne s'applique pas ici, et de l'autre

rassurer les anglophones du Québec en leur rappelant que leurs droits linguistiques sont protégés par la Charte.

Non, les excès de langage des nationalistes ne changent rien à la réalité des choses. La Charte canadienne est un acquis indéniable pour toute la population, et encore plus pour les francophones du Canada. En effet, en enchâssant dans la Constitution le fait que le français et l'anglais ont un statut et des droits égaux dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada, cette Charte répond aux demandes les plus légitimes des Canadiens français. Grâce à cette Charte, les droits linguistiques des francophones ont la reconnaissance et la protection maximales que peut leur offrir leur pays.

Mais la Charte va plus loin. Elle garantit également, avec certaines réserves, le droit des francophones à l'instruction primaire et secondaire en français dans tout le Canada. On voit mal comment le français pourrait être mieux reconnu et mieux protégé. C'est la victoire éclatante des Henri Bourassa, des André Laurendeau et de tant de générations de Canadiens français. Réjouissons-nous, le 17 avril, que leurs luttes aient porté fruit.

Le 17 avril a également scellé le rapatriement de la Constitution. Rappelons que ce sont surtout les Canadiens français du Québec qui exigeaient ce rapatriement, considéré comme nécessaire pour mettre un terme à la dépendance du Canada vis-à-vis de la Grande-Bretagne. On sait, par exemple, que le rapatriement de la Constitution et l'enchâssement des droits linguistiques des francophones constituaient deux des éléments fondamentaux de la plate-forme de Jean Lesage.

Le 17 avril 1982 est justement le jour où le Canada a enfin acquis le plein contrôle de sa Constitution et, partant, de toutes ses lois. C'est le jour où le Canada a réalisé le rêve de tant de générations de Canadiens anglophones et francophones. C'est un grand jour dans l'histoire du Canada.

En qualifiant cet événement d'acte « irréparable », certains laissent croire que la Constitution a causé de grands torts au Québec. Examinons concrètement les « méfaits » de ce rapatriement qualifié d'« ignoble » et autres adjectifs de la même veine. Le 17 avril 1997, Lucien Bouchard affirmait avec indignation que « la Constitution de 1982 a arraché à l'Assemblée nationale du Québec, notamment en matière linguistique et d'éducation, des pouvoirs qui vont au cœur de notre identité ». Ces pouvoirs, prétendument arrachés au Québec, de nombreux autres nationalistes les ont également déplorés à grands cris. Mais quels sont-ils ? Curieusement, jamais on ne les spécifie, jamais on ne les décrit. Avec raison. Les nationalistes savent bien que les pouvoirs que les Québécois auraient perdus et qui sont essentiels à la survie de leur identité relèvent davantage du mythe que de la réalité.

Incapables donc de convaincre la population des méfaits actuels de la Constitution, les nationalistes récrivent l'histoire de son rapatriement. Ils usent et abusent d'hyperboles, optant pour l'insulte plutôt que l'analyse ou même que la critique. Détournant les mots de leur vrai sens, ils parlent d'un rapatriement « unilatéral » de la Constitution et d'un « coup de force », alors que Trudeau avait eu l'accord de neuf provinces sur dix, la dixième ayant, comme on le sait, un gouvernement séparatiste. Usant de mémoire sélective, ils affirment que « le Québec » s'est toujours opposé à ce rapatriement, oubliant que, d'une part, comme on l'a vu plus haut, les sondages montrent que les Québécois y étaient favorables, et d'autre part, que 73 des 75 députés fédéraux québécois ont voté en faveur de cette loi. En vertu de quelle logique affirme-t-on que la position de ces députés fédéraux ne représentait pas celle de la population qui les avait élus ou qu'ils ne représentaient pas « le Québec » ?

Ne nous laissons pas prendre à ces attrape-nigauds. Les nombreux mythes et mensonges entourant le rapatriement de la Constitution ont pour fonction de nourrir le ressentiment de la population, de faire en sorte que les Québécois oublient que cette Constitution et cette Charte sont bien à eux, et que celles-ci font l'envie de nombreux peuples de ce monde.

Mais les faits sont tenaces et résistent aux démagogues. Dans toutes les études faites par des organismes internationaux, le Canada est systématiquement classé, à juste titre, parmi les pays les plus tolérants envers la diversité ethnique, parmi ceux qui offrent les meilleures qualités de vie du monde. Il est évident que la Constitution et la Charte y ont grandement contribué. Tous les Québécois le savent, même ceux qui ont voté Oui.

Merci Pierre Elliott Trudeau.
Merci Jean Chrétien.

Max et Monique Nemni

Cité libre

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aurèle Beaulnes, *président*
Robert Davies, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Isabelle Randria, *trésorière*
Marc Agostini, Pierre Arbour,
René-Guy Cantin,
Hélène de Kovachich,
Dany Gravel, William Johnson,
Jacques Hébert, Nadia Khouri,
Jean-Paul Murray, André Smith

RÉDACTION
Directeurs de la revue :
Max Nemni, Monique Nemni
Secrétaire d'administration :
Jean-Paul Murray
Secrétaire de rédaction :
Gabrielle Pascal
Révision de texte :
Marc Angenot
Clothilde Clostre
Nadia Khoury
Jean-Paul Murray
Max Nemni
Monique Nemni
Gabrielle Pascal
Thérèse Viau

PRODUCTION :
Graphisme : Studio Robillard
Impression : Reprotech

SECRÉTARIAT
Jean-Paul Murray
4-10 rue de l'Épervier
Hull, Québec
J9A 2A3
Tél. : (819) 778-0745
Fax : (514) 738-5516

RENSEIGNEMENTS :
(514) 846-2253

SERVICE D'ABONNEMENT
Periodica
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél. : *Région de Montréal :*
(514) **274-5468**
Tout le Québec et l'Outaouais :
1-800-**361-1431**
Fax : (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO
Messageries de presse Benjamin
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél. : (514) **364-1780**
Fax : (514) **364-7245**

VENTE AUX LIBRAIRES
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q. H4N 1S2
Tél. : (514) 336-3941
Fax : (514) 331-3916

Dépôt légal : 1er trimestre 1995
ISSN : 1183-7144
Envoi de publication :
enregistrement no. 10123

sommaire

DANS CE NUMÉRO…



Le Léviathan de Thomas Hobbes : symbole du pouvoir de l'État. Un symbole encore pertinent ?

Dans ce numéro, une fois de plus, nous ne hurlons pas avec les loups. Contrairement à la meute qui s'est déchaînée le 17 avril pour déplorer « l'humiliation » de 1982, à *Cité libre*, nous trouvons qu'il y a lieu de fêter le quinzième anniversaire de la Charte et du rapatriement de la Constitution. Notre éditorial explique pourquoi.

Cinq articles forment le dossier « Vie ou vide politique au Québec ». Vous avez certainement entendu parler de l'allocution de monsieur Conrad Black devant « The Metropolitan Toronto Board of Trade » qui a fait « grimper dans les rideaux » bon nombre de nationalistes. Des extraits en ont paru dans *The Gazette*. Par contre, les médias francophones se sont empressés de la dénoncer, sans toutefois la reproduire. Vous pouvez maintenant la lire en français, et vous comprendrez pourquoi. « Nous devons faire savoir aux Québécois, dit monsieur Black, que nous construisons nous aussi notre pays, avec chacun d'entre eux, espérons-le, mais avec seulement certains d'entre eux, s'il le faut. » Selon Conrad Black, « la division du Québec en deux provinces, l'une fédéraliste, l'autre probablement souverainiste, réduirait énormément l'incertitude et atténuerait beaucoup les conséquences d'une sécession éventuelle de la population nationaliste québécoise. » Avec ce type de propos, comment s'étonner que cette allocution ait tant inquiété les séparatistes et que certains aient préféré ériger autour d'elle le mur du silence ? A lire absolument.

Nadia Khouri démontre par a + b comment le nationalisme pervertit la pensée : il rend la gauche réactionnaire et la droite révolutionnaire ; il fait confondre, également, militantisme syndical et militantisme national. En lisant cet article, on comprend bien mieux l'accord intervenu entre Bouchard et les leaders syndicaux. On comprend également la frustration des syndiqués qui se sentent trahis. A lire tout particulièrement par ceux qui croient encore en un nationalisme identitaire de gauche.

Saviez-vous que nous fêtons cette année le cinquantième anniversaire de la citoyenneté canadienne ? Au Québec, évidemment, ce sont des choses qui passent inaperçues. A l'occasion d'une des nombreuses célébrations qui ont eu lieu ailleurs, dans tout le pays, Lucienne Robillard, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a partagé quelques réflexions sur le concept même de citoyenneté. Entre autres, elle nous met en garde contre ceux qui veulent « utiliser [l'histoire] — sinon la détourner — à des fins partisanes et politiques. Ces personnes font allu-

sion à des afflictions historiques et à des humiliations vécues et elles justifient ainsi des réponses faciles destinées à légitimer leur cause. Une telle manipulation est l'ennemie de la discussion raisonnée et de la vérité ». *Cité libre* partage son avis.

Guy Sarault montre avec une logique implacable pourquoi, advenant un autre référendum, le partenariat que nous propose le PQ n'est que chimère. L'analyse froide des enjeux révèle que « pour Lucien Bouchard, un vote pour le Oui serait... un vote pour l'indépendance, rien de plus. Et gare à ceux qui ne partagent pas cette interprétation : au lendemain du vote, c'est l'interprétation de Bouchard et non la leur qui prévaudra ». De quoi faire réfléchir très sérieusement.

Que faire lorsque « nous avons un gouvernement québécois qui déclare que le Canada n'a pas droit à l'intégrité territoriale mais que les frontières du Québec, elles, sont sacrées » et lorsque le Parti libéral du Québec partage cette opinion ? Anthony Housefather, conseiller municipal de la ville de Hampstead, nous donne la solution qu'ont trouvée les municipalités québécoises qui veulent demeurer canadiennes.

Qu'est-ce que la vérité au Québec ? Lisez l'article de Max Nemni et vous comprendrez pourquoi les nationalistes québécois croient dire la vérité quand ils disent de gros mensonges. Lisez également la lettre du P. Lévesque (fondateur de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval) dans notre « Document d'archives » et vous verrez un superbe exemple de ce dont il parle.

Plusieurs personnes nous ont demandé à maintes reprises pourquoi nous n'avions plus la rubrique « Ce que *Cité libre* ne publie pas », qu'elles avaient tellement appréciée. Sous ce titre, nous avons eu l'occasion, par le passé, d'expliquer notre politique éditoriale en donnant des exemples commentés d'articles que nous n'aurions jamais publiés. Nous tenons à expliquer à nos lecteurs que si nous avons interrompu cette rubrique, ce n'est nullement par manque de matériel non publiable mais par manque d'espace. Cette fois, nous vous gâtons. En effet, dans « Nationalisme et vérité » vous pourrez lire un exemple non seulement de ce que nous n'aurions jamais publié, mais également un exemple de ce qu'une revue dite « scientifique » a refusé de publier et que nous, nous aurions publié volontiers. Ainsi, selon ce que vous avez tendance à écrire, vous saurez à qui vous adresser.

On n'a pas fini de nous répéter que nous formons une prétendue « société distincte ». Dans sa comparaison entre deux versions d'un même article parues, l'une en anglais, dans le *Reader's Digest*, et l'autre en français, dans *Sélection du Reader's Digest*, Stephen McDougall montre comment on contribue à nous rendre distincts, en évacuant toute référence au Canada et en nous rendant... nombrilistes.

Les éternels débats sur la société distincte finissent par lasser. Pour y injecter un brin d'humour et de fantaisie, Monique Nemni a écrit un petit conte allégorique. Lisez « Le chèque en blanc » pour vous détendre.

L'article de William Johnson, « Antisémitisme en France et anglophobie au Québec » (*Cité libre*, mars-avril 1996) est à la base du « Débat » de ce numéro. Jean-Roch Perron réfute la thèse de Johnson selon laquelle *Menaud maître draveur* serait anglophobe. Mais qui est accusé d'anglophobie, Menaud ou son auteur, Félix-Antoine Savard ? Comme vous le verrez, c'est peut-être là la source de la controverse.

Qu'est-ce que la vraie pauvreté, celle du corps ou celle du cœur ? Quatre personnes, à qui Geneviève Manseau a prêté sa plume, partagent leur vécu et leurs réflexions à propos de cette question troublante.

Dans « Vu et lu », Marc Angenot n'a pas pu résister à la tentation de faire un compte rendu du livre de Guy Bouthillier, *L'obsession ethnique*. On le comprend. Il y a trouvé une superbe illustration de la thèse qu'il a brillamment exposée dans *Les idéologies du ressentiment*, à savoir que l'identité ethnique, basée sur le ressentiment, est une « culture qui se démontre perpétuellement à elle-même, pour se remonter le moral, son incapacité congénitale à coexister avec tous ces autres qui nous ont fait tant de mal ». Nous non plus ne pouvons pas résister à une tentation : celle de noter que le livre de Bouthillier illustre merveilleusement bien « Ce que *Cité libre* ne publie pas ».

Et pour vous changer les idées, lisez André Seleanu qui partage avec nous une rencontre intéressante : celle de l'Orient et de l'Occident, réunis grâce au philosophe montréalais d'origine chinoise, Yi-Zhuang Chen, et au penseur français Edgar Morin. De cette rencontre naît une volonté de promouvoir la pensée complexe qui tente de combattre les mentalités réductrices.

Et sans mentir, les définitions et exemples de « mensonge », dans le « Glossaire raisonné du citoyen averti », valent la peine d'être lus.

Cité libre ne paraîtra pas cet été. Nous avons tous besoin de repos. Nous vous donnons donc rendez-vous en septembre. Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux.

Bonne fête de la St-Jean !
Bonne fête du Canada !

Bonne lecture et bonnes vacances !



Pourquoi pas le Nouveau-Québec ?

Monsieur Lalonde,

Votre vision du rattachement au Canada est partagée par un grand nombre de personnes dans l'Outaouais. Vous avez raison. M. Bouchard et ses ministres parlent et agissent comme si le Québec était déjà séparé et comme si la séparation était un destin irrévocable. Il nous faut donc commencer à concrétiser, comme vous l'avez fait, notre ferme résolution de demeurer dans la fédération.

Mais permettez-moi de dire, M. Lalonde, qu'il nous faut un autre nom pour notre possible province. Le nom approprié, à mon avis, devrait être le **Nouveau-Québec** car le Québec n'appartient pas seulement à ceux et celles qui voudraient le séparer du reste du Canada. Il appartient aussi à mon fils, qui est né ici, aux immigrantes comme moi, à mes voisines de souche, à tous les gens qui l'ont bâti et qui veulent le garder dans la fédération canadienne. Est-ce que les « vrais » Québécois sont uniquement les indépendantistes, comme Mme Legault ne cesse de le prêcher *ad nauseam* ?

Le nom Nouveau-Québec soulignerait la continuité et le changement et, en même temps, nos racines historiques et notre vision de l'avenir, qui n'est pas ancrée seulement dans le passé.

Je souhaite que le Québec demeure partie intégrante du Canada. Mais si jamais l'indépendance l'emporte, alors le Nouveau-Québec a tous les droits de chercher sa place dans le Canada. Fier de son nom, il serait plus facile pour le Nouveau-Québec de convaincre le « vieux » Québec, après quelques années d'indépendance et, bien entendu, tous les référendums qu'il faudra, de se joindre à lui, et donc à nous, dans la fédération canadienne.

Paola Ludovici MacQuarrie
Hull (Québec)

A simple solution

Our gouvernements have been scrambling recently to come up with a way to stop the biker wars in Quebec. I think they have overlooked a simple solution to the problem. With the names of the main combatants being Hell's Angels and Rock Machine, this is an obvious case for the language police.

If the Office de la langue française applies its usual fervour of ridding the province of all things English to this situation, it will only be a matter of time before the offending bike gangs join the throng heading down the 401.

Chris Shearwood
Sutton, QC

La fâcheuse dichotomie anglophone/francophone

Une récente chronique de Don Macpherson dans la *Gazette* a attiré mon attention. Il affirmait que la situation présente des Expos n'était guère différente du temps où l'équipe était sous le contrôle de Bronfman alors qu'elle appartient maintenant à Brochu. Mais quelle est la pertinence de juger la performance d'une équipe de baseball selon la langue de ses propriétaires ? Ce genre de comparaison est très répandu de nos jours dans tous les médias canadiens, mais surtout québécois. Classer tout ce qui se passe à Montréal ou dans la province sous le signe de la dichotomie francophone/anglophone semble de rigueur chez trop de journalistes. Malgré son acceptation presque universelle, il est bon de réfléchir sur les conséquences à court terme et à long terme d'une telle pratique.

Personnellement, je trouve dangereuse l'utilisation exagérée de cette tendance car elle préconise que le succès ou l'insuccès de n'importe quoi peut être attribuable à l'appartenance linguistique de l'individu et non à d'autres facteurs incluant l'individu même. Cette tendance est beaucoup trop répandue au Québec et doit être repensée. Maintenant, il faut avoir l'étiquette francophone ou anglophone presque collée sur le front. On est soit l'un, soit l'autre, mais jamais les deux. Et que faire de ceux qui ne sont ni l'un ni l'autre ? Après tout, le fait qu'une personne parle le français ou l'anglais ne veut pas dire qu'elle est nécessairement francophone ou anglophone. À Montréal, il y a plus de 1,5 million de personnes qui parlent les deux langues. Alors comment classer ces gens bilingues selon cette échelle dichotomique ? Comment définir un francophone qui parle l'anglais, qui lit la *Gazette* et le *Financial Post*, qui regarde Baywatch et écoute CJAD ?

Depuis la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme des années 60, nous avons pris la très mauvaise habitude de « dichotomiser » les gens.

Cette méthode simpliste et réductionniste veut à tout prix nous cataloguer comme des objets ou des produits. Malheureusement, cette dichotomie a des conséquences sur nos attitudes, nos comportements et les relations avec ceux qui ont une préférence linguistique contraire à la nôtre. Au Québec, on tente trop souvent d'interpréter les événements de nature économique, politique, légale ou sociale selon cette dichotomie, comme si tout pouvait s'expliquer ainsi. Au fur et à mesure que les médias adoptent cette tendance, les gens sont amenés à interpréter les nouvelles ou tout autre événement selon une perspective francophone ou anglophone, mais jamais entre les deux. On attribue trop souvent nos problèmes à cette question linguistique comme si elle était au cœur même de tous nos fléaux. Et cette tendance est loin de nous unir. On cherche incessamment à découvrir ce qui nous différencie plutôt que de mettre l'accent sur nos points communs et d'insister sur ce qui nous rassemble et nous unit. On cherche constamment à trouver des peccadilles qui nous distinguent l'un de l'autre sans jamais se demander si vraiment cette distinction linguistique ne nous cause pas du tort en contribuant à nous éloigner les uns des autres.

Il est bon de se rappeler le phénomène américain et de voir jusqu'à quel point ce qui se passe là-bas ne s'applique pas ici. Avons-nous au Québec un problème racial déguisé sous une forme linguistique ? La société américaine essaie depuis plus de 150 ans de résoudre le problème de ses deux solitudes (les Noirs et les Blancs). Cette dichotomie dans le contexte américain a certainement contribué au cours des années à la formation de sérieux préjugés et stéréotypes chez un bon nombre d'Américains. Beaucoup d'entre eux interprètent les informations divulguées dans les médias comme favorables au groupe racial dont ils sont membres. Et cette tendance a créé de fortes tensions raciales, semé la haine et la violence dans les deux groupes. Par contre, il faut se demander si aujourd'hui on présente toutes les nouvelles selon les deux points de vue dans les grands quotidiens américains, comme on le fait ici à Montréal et ailleurs. Je comprends qu'il est souvent nécessaire de présenter les nouvelles ou tout autre événement selon les intérêts de chacun des groupes linguistiques. Tout de même, il ne faut pas oublier que cette approche a des conséquences sur la façon dont un francophone perçoit un anglophone ou se comporte envers lui et vice versa. Et cette perception est à la base de préjugés et de tensions linguistiques. Si les journalistes, entre autres, utilisaient les termes francophone/anglophone de façon plus judicieuse, peut-être serions-nous moins éloignés les uns des autres.

Robert D. Tamilia
Professeur de marketing à l'UQAM.

Pourquoi il m'est si difficile d'écrire dans *Cité libre*

On m'a demandé à deux reprises de publier dans *Cité libre* un article qui reprendrait certains des arguments que j'avais défendus dans des lettres envoyées dans de grands quotidiens de Montréal et qui n'y ont jamais été publiées. Malgré la faveur évidente qu'on m'accordait, je me suis toujours senti incapable de céder à ce qui m'apparaît encore aujourd'hui comme une tentation dangereuse. Étant velléitaire, je n'ai pas su dire non tout de suite à une invitation si intéressante pour un auteur non publié, et me suis défilé honteusement par le silence, pensant qu'on m'oublierait. Mais à la deuxième invitation, je me suis dit que je devais une explication sérieuse, non seulement à moi-même mais aussi aux gens qui avaient eu la gentillesse de m'offrir les pages de leur magazine pour publier mes opinions. C'est cette explication-là que je vais tenter de coucher sur papier, en espérant qu'elle m'aidera à voir plus clair et amènera peut-être les lecteurs de *Cité libre* à réagir aux motivations de mes crises de conscience.

La première invitation m'a été formulée l'automne dernier, à la suite d'un article où je dénonçais Rosaire Morin et son infâme *Action nationale* à propos de l'exode de l'épargne québécoise à l'étranger. J'avais alors vu rouge et souligné non seulement le passé de *fellow-traveller* fasciste de Rosaire Morin et de sa revue, mais le fait que la structure d'argumentation développée dans son étude sur l'épargne québécoise reprenait presque littéralement celle de la littérature antisémite de l'avant-guerre. Remplacez « finance torontoise » et « finance canadienne anglaise » par « finance juive » et cette similarité de structure (la paranoïa ethnique) vous sautera aux yeux.

Plus récemment, les directeurs de *Cité libre* s'intéressèrent à un autre de mes articles où je réagissais contre une autre manifestation de cette paranoïa ethnique. Cette paranoïa, observée dans des journaux comme *L'actualité* (Jean Paré), *La Presse* (Gérald Leblanc) et *Le Devoir* (Jean Dion) se manifestait cette fois-ci dans la tendance à s'en prendre aux personnes plutôt qu'à leurs idées. Que ce soient Esther Delisle, les journalistes allemands ou les médias anglophones, la seule raison pour laquelle « ils » auraient pu vouloir parler de « nous » en mal, selon ces journalistes, ne pouvait être que parce qu'« ils » voulaient du mal à notre « nationalité ». Or la vérité de ce qu'Esther Delisle avance est bien en-deçà de la réalité. La déconfiture économique de Montréal est observable à l'œil nu. Alors pourquoi tout ce tapage ? Qu'est-ce qui est si difficile à accepter pour

les défenseurs autoproclamés de l'honneur québécois ? La vérité ? Mais alors que penser de l'honneur qu'on dit vouloir défendre, si celui-ci s'accommode de mensonges et de demi-vérités ?

Personne ne sera surpris d'apprendre que des opinions pareilles sur le nationalisme québécois aient pu intéresser *Cité libre*. Cette revue est présentement la seule où peuvent systématiquement s'exprimer tous ceux qui s'opposent au projet sécessionniste et à la rhétorique nationaliste. Cependant, nonobstant cette communauté de position évidente entre ce qui paraît dans *Cité libre* et ce que je disais dans mes articles, un malaise persistait. Et contrairement aux sécessionnistes et aux nationalistes du cru, ce n'est pas avec la vigueur des dénonciations du nationalisme publiées dans *Cité libre* que j'ai eu des problèmes, mais avec ce dont *Cité libre* se réclame pour blâmer ce qu'elle dénonce.

Cité libre se limite présentement à rassembler les gens autour d'une « opposition » commune, plutôt qu'autour d'une « position » commune. Cette « opposition » pragmatique est loin d'être un accident, c'est de fait la position officielle de la revue depuis sa fondation. Dans son manifeste de fondation, « *Politique fonctionnelle* », rédigé par Pierre Trudeau, *Cité libre* ne s'est en effet réclamé d'aucune valeur humaniste pour justifier sa politique. Ce qui motive son engagement politique, ce n'est pas d'abord la défense de la liberté, de la justice sociale, de la dignité humaine, de l'importance de la culture, de la bonne entente entre les « races », ou même du Canada. Ce dont elle se réclame, c'est du « fonctionnalisme politique ». Pour s'opposer au duplessisme, raison d'être de la revue à l'époque, Pierre Trudeau n'invoque en effet que le « réalisme politique ». C'est d'abord et avant tout parce que l'autonomisme duplessiste n'est pas « fonctionnel » en matière fiscale, économique, monétaire, bancaire, syndicale, sociale, etc., que l'équipe de rédaction de *Cité libre* semble avoir fondé la revue. Cette lutte contre « l'idéalisme » au nom du « réalisme », Trudeau la poursuivait déjà dans sa « *Préface* » à *La Grève de l'amiante* (« *They loved not wisely but too well* »). Ce même plaidoyer pour le réalisme en politique, sans référence explicite à quelque transcendance idéaliste que ce soit, sera plus tard repris par toute l'équipe de rédaction de *Cité libre* dans un manifeste politique publié conjointement avec la revue torontoise *Canadian Forum*, en mai 1964.

C'est précisément cette glorification du réalisme en politique qui me dérange dans *Cité libre*. Car contrairement à Trudeau et à l'équipe de la revue depuis sa fondation, ce qui me semble avoir toujours gravement fait défaut, au Québec, ce n'est pas le « réalisme politique », mais au contraire l'« idéalisme ». Les nationalistes eux-mêmes sont réalistes ! N'ont-ils pas été les premiers à trahir la cause de la culture dont ils se réclament tant ? Celle-ci menacerait leur discours en donnant accès à la libre pensée. Si la culture avait été le centre des préoccupations, nous n'aurions pas le type de politique culturelle et de sous financement des arts et de l'éducation supérieure que nous connaissons présentement. S'ils avaient été « idéalistes », ce n'est pas sur la base exclusive du ressentiment ethnique qu'ils défendraient l'indépendance nationale mais sur un projet de société. En bref, ces gens-là sont tout ce que vous voudrez, sauf des idéalistes. De la même façon, les citélibristes et les soi-disant fédéralistes que je connais sont rarement des « idéalistes ». Comment expliquer autrement le silence de *Cité libre* sur les différents enjeux qui affectent la société québécoise et canadienne, et qui ne relèvent pas de l'antinationalisme primaire ?

À vrai dire, mon impression très nette est que le nationaliste est au citélibrisme ce que l'anglais, le traître et le juif sont au nationalisme. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que je sente se développer un peu plus dans les pages de la revue une défense de quoi que ce soit en plus des attaques répétées. Or ce contenu positif est précisément ce que je ne trouve à peu près jamais dans les pages de *Cité libre*. C'est là la cause de mon malaise. Je m'oppose aux nationalistes québécois parce que je trouve qu'ils se servent de la culture et des traditions nationales sans les servir ni les promouvoir. Je défends le fédéralisme canadien parce que je crois en l'expérience canadienne, aux valeurs de bonne entente entre les ethnies, et à l'opportunité qui reste ouverte aux tenants de la culture québécoise de faire partager leurs œuvres à tout le pays, en plus de découvrir d'autres points de vue que le leur.

Est-ce assez dire l'importance qu'a pour moi la culture comme valeur humaniste ! Je crois en effet que nous ne sommes pas mis au monde simplement pour survivre mais pour vivre et témoigner de cette existence. C'est de cette valeur, entre autres, qu'on devrait voir *Cité libre* se réclamer un peu plus. Or c'est cela qui est absent dans *Cité libre*. Absence d'âme, de mouvement, de souffle, d'inspiration.

Si c'est la liberté que vous voulez défendre, il y a amplement matière à exercer votre verve ailleurs que contre la cause nationaliste. Certes, on ne peut forcer un cœur d'aimer… Mais, peut-être jugez-vous dangereux de vous commettre sur ce terrain-là, par crainte d'être entraînés alors, par un mouvement quasi-irrésistible, à devoir aussi dénoncer une autre classe d'élites, non-nationaliste celle-là, et qui partage les mêmes points de vue sur ces questions. Il ne suffit pas seulement de décrire le monde qu'on n'aime pas, il faut aussi le changer. Il faut de nouveaux projets à bâtir, de nouveaux continents à

explorer, de nouveaux horizons à dépasser, disait Wilfrid Laurier en 1877.

Je n'ai jamais été canadien parce que j'avais quelque chose à protéger. Je suis canadien parce que j'ai quelque chose à illustrer. Si je m'oppose au nationalisme québécois avec tant de vigueur, c'est que je réalise à quel point il trahit les valeurs mêmes dont il se réclame : illustration de la culture française, bien-être économique des Québécois, plus grande justice sociale.

L'homme ne vit pas seulement de pain. Un citoyen ne peut survivre avec un régime exclusif de réalisme politique. Réveillez-vous, enfin !

Jean-François Garneau est chargé de cours à l'École des Hautes Études Commerciales et à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Réponse de *Cité libre*

Nous sommes heureux que vous ayez pris la peine d'expliquer pourquoi il vous était difficile d'écrire dans notre revue. Ça nous a permis de constater que votre difficulté repose probablement sur une incompréhension de notre position. D'ailleurs, pourquoi parlez-vous de *Cité libre* des années cinquante ? Nous n'avons l'intention ni d'accuser ni de défendre l'ancienne équipe. Nous vivons dans le présent et préférons défendre nos positions actuelles. Lisez notre premier éditorial de septembre-octobre 1995. Vous verrez que comme vous, nous souhaitions ouvrir les débats sur toutes sortes de sujets. Mais nous constatons avec tristesse que, contrairement à ce que nous espérions — et espérons toujours — il n'est et il ne sera pas facile de parler de problèmes sociaux tant que l'idéologie nationaliste imprègnera toute la société et que la menace de sécession sera suspendue au-dessus de nos têtes comme une épée de Damoclès. Les nationalistes ont eu la voie libre un peu trop longtemps.

Mais nous sommes loin de vouloir limiter nos interventions à ces seules questions. Si vous avez des idées intéressantes à proposer, faites-nous-en part. Nous pourrions les publier dans « Regards critiques ». Si vous avez des commentaires ou des critiques au sujet d'un article en particulier, le « Courrier des lecteurs » est là pour ça. Si vous voulez en débattre plus longuement, la section « Débat » accueille les points de vue dissidents.

Maintenant que la glace est rompue, peut-être vous sera-t-il moins difficile d'écrire pour *Cité libre*. Nous l'espérons vivement.

C.L.

Vous souhaitez collaborer à *Cité libre* ? Alors, aidez-nous !

Comme vous le savez, *Cité libre* ne survit que par le travail de bénévoles. Nous devons compter sur vous pour nous aider à produire une revue de qualité. Veuillez donc respecter les directives suivantes :

1. Vous pouvez écrire sur le sujet de votre choix ou contribuer au dossier spécial de chaque numéro.

2. Afin de faciliter le processus d'évaluation, envoyez-nous trois exemplaires imprimés de votre texte (à 1,5 interligne) ainsi qu'une disquette en WordPerfect 5.1 ou en format compatible. Identifiez le logiciel utilisé.

3. Envoyez-nous des textes courts, de cinq à huit pages à 1,5 interligne (1 500 à 3 000 mots). Intégrez, autant que possible, les références dans le texte. Évitez d'en avoir plus de quatre ou cinq en fin de document. N'oubliez pas que *Cité libre* n'est pas une revue à prétention scientifique, mais une revue d'opinion, d'idées et de combat. Elle s'adresse à un public bien informé mais qui n'est pas nécessairement spécialisé dans tous les sujets.

4. Incluez une brève identification personnelle (deux ou trois lignes) et une photo.

5. Il est essentiel que vous relisiez — ou que vous fassiez relire — attentivement votre texte pour éliminer au maximum les maladresses de style, les répétitions et les coquilles.

6. Respectez les dates de tombée :

Numéro de septembre-octobre : le **27 juin 1997**

7. Envoyez le tout à notre secrétaire d'administration, à l'adresse suivante :

Jean-Paul Murray
4-10, rue de l'Epervier. Hull, (Québec) J9A 2A3

Au plaisir de vous lire !

L'équipe reconnaissante

LE QUÉBEC DOIT CHOISIR

Conrad Black

Personne ne m'a jamais accusé de me draper dans l'unifolié, ni de me laisser aller à un patriotisme larmoyant. Mais je tiens à dire que le Canada fait preuve d'un dynamisme exemplaire dont nous devrions tous être fiers. Il y a à peine trois ans, j'aurais suggéré le nom d'un psychiatre à quiconque m'aurait dit qu'en 1997, le Canada jouirait d'un taux de prêt à court terme sensiblement inférieur à celui des États-Unis, d'un dollar à la hausse par rapport à la devise américaine, d'une inflation négligeable, d'un taux d'impôt sur le revenu en Ontario qui se compare à celui de New York (bien qu'il soit trop élevé dans les deux cas), d'un besoin d'emprunt considérablement réduit dans le secteur public et d'un chômage qui baisse tranquillement. Nous devrions nous sentir stimulés et encouragés par notre propre dynamisme et par le fait que les gouvernements de la plupart des régions du Canada, qu'ils se disent libéraux ou conservateurs, ont contribué à cette situation.

En plus de trente ans de vie parmi les nationalistes québécois, je n'en ai jamais rencontré un seul capable de concevoir qu'un Canadien anglophone intelligent puisse ressentir la même chose pour le Canada qu'un nationaliste québécois pour sa province.

Nous ne serions pas de vrais Canadiens si nous nous permettions d'être obnubilés par notre propre succès ; mais permettons-nous à tout le moins, avec notre réserve typiquement canadienne, d'être conscients de notre propre force. Si les médias ne nous mènent pas vers cette nécessaire prise de conscience, qui le fera ? Chez nous, nous comptons bien faire notre part.



Conrad Black est président directeur général de Hollinger Inc.

Par ses propres moyens — et sans imiter les autres — le Canada peut devenir une société sûre d'elle, spontanée, individualiste, entreprenante et moins envieuse des autres. Avec seulement 11 % de la population des États-Unis et un climat moins tempéré, le Canada est moins complexe que son voisin du sud, mais il a le potentiel nécessaire pour devenir un des six ou sept pays les plus importants du monde, ainsi qu'un laboratoire politique à la fois distinct et digne d'admiration. Mais ce n'est pas en multipliant les mesures pour régler les problèmes de tout le monde, qu'il s'agisse d'une région, d'une industrie, d'une profession, d'un groupe ethnique, ou de tout autre groupe qui se sent lésé, que nous y arriverons. Et encore moins en tentant de minimiser le succès des Américains. Nous atteindrons notre but en affirmant les droits, les libertés et les chances de chacun. Un individualisme civilisé, plutôt qu'un collectivisme vertueux et artificiel, est le meilleur moyen de rendre notre société positivement distincte des États-Unis et véritablement concurrentielle. Il s'agit d'un changement essentiellement culturel et philosophique, mais ses implications politiques sont importantes : un taux d'impôt personnel plus bas, moins d'encouragement officiel à l'action politique collective, et le raffermissement du processus juridique pour lutter contre la présomption de culpabilité qui frappe presque tous ceux qui sont accusés du moindre harcèlement. C'est un problème complexe, mais je crains que nous n'ayons perdu dans certains cas l'équilibre souhaitable entre la vulnérabilité physique et la vulnérabilité juridique. Un débat public s'impose, et les médias ont, à cet égard, un rôle à jouer presque aussi important que celui de nos chefs politiques. Ici encore, notre compagnie fera sa part.

À ce stade de ma réflexion sur l'identité canadienne, je crains de ne plus pouvoir écarter un sujet que plusieurs auraient souhaité que j'évite : les relations entre anglophones et francophones et le statut du Québec.

Permettez-moi de signaler quelques éléments dont on n'a pas suffisamment discuté dans les médias et ailleurs au pays. Premièrement, en plus de trente ans de vie parmi les nationalistes québécois, je n'en ai jamais rencontré un seul capable de concevoir qu'un Canadien anglophone

intelligent puisse ressentir la même chose pour le Canada qu'un nationaliste québécois pour sa province. Ici, comme sur bien d'autres points, les nationalistes québécois se trompent.

Deuxièmement, depuis une vingtaine d'années, le principal grief des nationalistes québécois a été qu'ils n'ont pas de véritables griefs. Aucune minorité semblable dans l'histoire du monde, et certainement aucune qui ait fait sécession, comme les Norvégiens ou les Slovaques, n'a été aussi bien traitée que les Canadiens français au cours des trente dernières années. Nous pouvons comprendre qu'un peuple ayant un caractère qui lui est propre puisse véritablement désirer avoir son propre pays. Mais la tentative spécieuse de représenter le nationalisme québécois, dans la conscience de toute une génération de Québécois, comme une révolte contre une forme quelconque de mauvais traitement, est une affreuse mystification qui doit être dénoncée avec force.

Troisièmement, une idée a émergé à l'effet que le Québec anglophone fait en quelque sorte partie du problème, qu'il constitue une épine dans le pied du Québec. En fait, les Anglo-Québécois ont été soumis à une épouvantable kyrielle de provocations, et ils ont été pratiquement abandonnés par leurs frères dans le reste du Canada. Mais c'est grâce à eux seuls que l'unité canadienne à été préservée lors des deux référendums québécois. Imaginez un instant ce que serait ce pays si, d'un océan à l'autre, nous étions tous passibles de poursuites, d'amendes de 3 000 $, et de harcèlement parce que nous aurions exposé des affiches comportant quelques mots dans une langue autre que le français. C'est le sort des 800 000 Anglo-Québécois, et de tous les Québécois qui veulent utiliser une deuxième langue à des fins commerciales. Le cas le plus notoire est probablement celui d'un restaurateur montréalais, immortalisé par Mordecai Richler dans le *New Yorker*, qui fut poursuivi et menacé de lourdes amendes parce qu'il avait placé une ardoise sur le trottoir devant son commerce, où il affichait non seulement la « spécialité du jour » — écrite à la craie, quelle audace ! — mais aussi le *Daily Special* à l'intention d'une clientèle majoritairement anglophone.

DEPUIS UNE VINGTAINE D'ANNÉES, LE PRINCIPAL GRIEF DES NATIONALISTES QUÉBÉCOIS A ÉTÉ QU'ILS N'ONT PAS DE VÉRITABLES GRIEFS.

Il fut un temps où les anglophones du Québec occupaient une position injustement privilégiée, tout comme il fut un temps où les Canadiens français étaient traités mesquinement en Ontario et au Manitoba et étaient pratiquement ignorés dans les provinces de l'Ouest. Il n'y a certainement pas lieu de regretter cette époque et le refus du Canada d'appuyer l'ancienne domination anglophone au Québec était justifié. Mais, depuis plus de 20 ans, la population anglo-québécoise se fait dire qu'en dépit de ses 234 années de reconnaissance juridique en tant que communauté elle ne possède aucun droit, seulement des privilèges. Ces prétendus privilèges ont été grugés par les deux grands partis politiques du Québec. Il est temps de dire à nos compatriotes du Québec qu'on ne les a pas oubliés et qu'ils ne sont pas seuls. Quoi que l'on puisse dire de la destinée et de l'identité du Canada, ni l'une ni l'autre n'est assurée si ce genre d'injustice persiste. Dans le quart de notre pays, les droits de la majorité linguistique — source de 6 $ milliards en péréquation par année, et bienfaitrice fiscale du Québec — sont réprimés. Cette injustice doit cesser si nous voulons que le pays continue de fonctionner.

Le Canada a été parmi les premiers signataires du Pacte atlantique au mois d'août 1941, à une époque où nous offrions, avec les Britanniques, la seule force de résistance démocratique organisée contre le nazisme dans l'hémisphère nord. Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt plaçaient la liberté d'expression parmi les idéaux que les alliés devaient défendre durant la Seconde Guerre mondiale. En ce qui me concerne — et c'est sans doute le cas de la plupart des Canadiens — cet objectif est incompatible avec les bouffonneries des législateurs et de la police de la langue au Québec.

Quatrièmement, la survie du français au Québec et ailleurs ne peut être assurée par une agression sadique et bureaucratique contre l'anglais, la langue la plus importante du monde, celle de plus de 70 % des Canadiens et de plus de 90 % de la population au nord du Mexique sur ce continent. En 1974, lorsque mon ami, le regretté cardinal Paul-Émile Léger, reçut un doctorat honorifique de l'Université de Montréal, où il avait été président pendant 17 ans, nous étions en plein débat sur la Loi 22, qui a aboli l'anglais comme langue officielle au Québec, et qui a marqué le début d'une triste série de restrictions sur l'usage de l'anglais au Québec. Le Cardinal évoqua sa première visite en France en 1925, et la qualité du français qu'il avait entendu en se « promenant dans les jardins du Luxembourg, le premier matin à Paris. Le babillage des enfants était aussi limpide que l'eau qui jaillissait des fontaines, aussi pur que le gazouillis des oiseaux qui nous parvenait des branches au-dessus de nous. Ce n'est pas à coup de lois répressives que nous améliorerons notre langue. C'est en nous exprimant avec l'élégance propre à la langue française et en la parlant de manière à ce que les autres, en l'entendant, voudront également la parler ». Ce n'était pas la première fois dans notre histoire que les autorités ecclésiastiques québé-

coises s'exprimaient avec plus de vérité que les autorités laïques, dirigées à l'époque par Robert Bourassa.

Le Québec possède le seul gouvernement en Amérique du nord — au-dessus du niveau municipal — qui soit entièrement français. Historiquement, cela lui a conféré la responsabilité de défendre le fait français, d'où l'idée que les droits collectifs priment sur les droits individuels. Cependant, il devrait être possible de concilier les droits légitimes dans les deux cas. La simple affirmation des droits collectifs du Québec a ouvert la porte aux abus gouvernementaux, que ce soit les attaques odieuses de Maurice Duplessis contre les témoins de Jéhovah ou de prétendus communistes, ou le mauvais traitement infligé aux minorités culturelles par les Bourassa, Lévesque, Parizeau et Bouchard. Pour que le Québec se sente à l'aise au sein du Canada, nous devrons donner suite à la recommandation de René Lévesque de traiter avec une certaine bienveillance les minorités anglophone et francophone, à l'intérieur et à l'extérieur du Québec.

Cinquièmement, Lévesque, Parizeau et Bouchard ont raconté des histoires aux Québécois, en affirmant que l'indépendance aurait des effets bienfaisants pour l'âme et n'exigerait aucun sacrifice, qu'elle donnerait les avantages d'un État souverain avec les bénéfices de la confédération. Ils ne peuvent pas défendre une chose et son contraire. Pendant le référendum, l'affiche politique la plus insidieusement trompeuse que j'ai vue arborait le slogan séparatiste *Oui*, avec un dollar canadien à la place du « o ».

Les Canadiens anglais eux aussi bâtissent un pays, bien que nous en soyons aux dernières étapes du processus, alors que les nationalistes en sont encore aux tout débuts, avec les aspirations, les rêves, l'agitation et les excès de rhétorique que cela comporte. Bien entendu, ils ont droit à un État souverain s'ils le désirent, tout comme ils ont le droit et le devoir d'en connaître le coût. Mais ils n'ont pas le droit de prendre tout le pays en otage à chaque référendum provincial sur leur avenir.

EN FAIT, LES ANGLO-QUÉBÉCOIS ONT ÉTÉ SOUMIS À UNE ÉPOUVANTABLE KYRIELLE DE PROVOCATIONS, ET ILS ONT ÉTÉ PRATIQUEMENT ABANDONNÉS PAR LEURS FRÈRES DANS LE RESTE DU CANADA. MAIS C'EST GRÂCE À EUX SEULS QUE L'UNITÉ CANADIENNE A ÉTÉ PRÉSERVÉE LORS DES DEUX RÉFÉRENDUMS QUÉBÉCOIS.

La question est de savoir si, après tous ces siècles, le Québec veut véritablement devenir un État souverain. C'est une ambition compréhensible et légitime, non parce que le Québec a été maltraité, mais parce qu'il est attiré par la même vocation nationale que toute autre nation viable, y compris le Canada. En toute justice, sans charité ni malice, pour reprendre l'expression d'Abraham Lincoln, nous devons faire savoir aux Québécois que nous construirons nous aussi notre pays, avec chacun d'entre eux, espérons-le, mais avec seulement certains d'entre eux, s'il le faut. Nous n'acceptons pas l'affirmation de Lucien Bouchard que le territoire du Québec est sacré, alors que celui du Canada est artificiel. Malgré ses hésitations et ses ambiguïtés, le Canada s'est distingué en tant que puissance victorieuse dans les deux guerres mondiales, il a été un fondateur du Commonwealth, des Nations Unies et de l'OTAN, et il figure parmi les pays du G7. Le Québec n'est pas sans ses propres réussites. Sa survie culturelle est en soi une réussite, compte tenu du contexte démographique nord-américain.

Mais dans tout combat de légitimité avec le Québec, le Canada ne doit plus faire de concessions préventives. Nous ne céderons pas nos droits sur une grande partie du Nord québécois. Nous n'abandonnerons pas nos millions de compatriotes québécois qui ont autant le droit de demeurer Canadiens que d'autres Québécois ont le droit de se séparer. Nous ne renoncerons pas aux milliards de dollars que nous avons investis de bonne foi pour bâtir le Canada au Québec. Le Québec fait partie du Canada depuis 130 ans, et il y a énormément prospéré. Mais le Canada a également acquis des droits durant cette période, et il devra les exercer.

Le Québec a bien sûr le droit à la souveraineté, si une majorité de ses citoyens le souhaitent. Mais les comtés du Québec qui voudront demeurer au Canada ont également ce droit. Le partage de la dette devra être proportionnel à la population. Toutes les autres questions devront être négociées bilatéralement, comme entre pays souverains, en fonction du rapport de force juridique et économique qui existe, ainsi que du poids des populations respectives.

Sixième et dernier point, dans une telle éventualité, le Canada, comprenant les fédéralistes du Québec, aurait une population de six à sept fois plus grande que celle du Québec sécessionniste, et aurait de sept à huit fois son produit intérieur brut. Le premier ministre n'aurait pas dû évoquer, à la veille du référendum, la possibilité de l'éclatement du Canada. La sécession de 50 ou 60 % des Québécois serait un inconvénient, mais non la fin du monde. Une politique d'immigration efficace remplacerait en quelques années, avec des citoyens plus reconnaissants, les nationalistes québécois qui nous auraient quittés.

J'ai dû me mettre à dos des nationalistes canadiens en soulignant que le Canada pourrait certainement négocier une meilleure entente avec les États-Unis que celle qu'il a avec le Québec. Mon but n'était pas de promouvoir une

union fédérale avec les États-Unis — bien que, négociée intelligemment, une telle union ne serait pas le pire des sorts. Mon but était plutôt de montrer, aux nationalistes québécois en particulier, que si cela devenait nécessaire, la vie continuerait sans le Québec, et que nous pourrions survivre à son indépendance beaucoup plus facilement que ne le ferait le Québec lui-même. Comme plusieurs d'entre vous, j'en suis sûr, j'ai été irrité par la passivité avec laquelle la plupart des Canadiens ont dû attendre patiemment que 10 % à peine de toute notre population se donne le droit de décider de l'avenir de notre pays. L'inaction est rarement la meilleure solution, encore moins la plus satisfaisante, lorsque d'autres discutent de notre sort. Dans le cas présent, je crains que les nationalistes québécois en soient venus à considérer notre patience, non pas comme un signe de bonne volonté, comme c'est le cas, mais plutôt comme un signe d'impuissance et d'indécision. Ce serait un service à leur rendre que de les détromper. Expliquer l'indépendance aux Québécois, clairement et honnêtement, sans hostilité ni complaisance, avec précisément ce sentiment de réalisme las que les Canadiens semblent ressentir à ce sujet, en soulignant sans exagération les coûts et les solutions de rechange, réduirait probablement les chances qu'elle se réalise.

Pour son propre bien et le nôtre, le Québec doit choisir. Les attraits de l'indépendance sont réels mais l'évolution de tout le Canada ne devrait pas être bloquée par cette lancinante — pour ne pas dire narcissique — crise existentielle d'une de ses régions. Au besoin, le gouvernement fédéral peut tenir ses propres référendums. Le premier, pour tout le pays sauf le Québec ; le second quelques semaines plus tard au Québec seulement. À l'extérieur du Québec, la question porterait sur un statut égal, permanent et garanti pour les francophones partout au Canada, en échange de l'adhésion sans équivoque du Québec au Canada. Cette proposition, qui était essentiellement à l'origine celle de Pierre Trudeau et ensuite, avec quelques modifications, celle de Brian Mulroney, serait sans doute acceptée. On pourrait ensuite inviter le Québec, dans un second référendum, à choisir entre cette offre et une indépendance dont les coûts auraient été clairement établis.

La question est de savoir si, après tous ces siècles, le Québec veut véritablement devenir un État souverain.

De nombreux Québécois sont presque aussi exaspérés que nous par cette incertitude. Il y aurait certes des boycotts et des protestations contre une consultation fédérale de l'électorat québécois, mais nous ne devrions pas nous en laisser dissuader pour autant. Les Québécois demeurent des Canadiens jusqu'à ce qu'ils en décident autrement. Si un tel processus n'arrivait pas à mettre la question au clair, les fédéralistes du Québec devraient songer à se séparer du Québec, comme la Virginie Occidentale s'est séparée de la Virginie en 1863. La division du Québec en deux provinces, l'une fédéraliste, l'autre probablement souverainiste, réduirait énormément l'incertitude, et atténuerait beaucoup les conséquences d'une sécession éventuelle de la population nationaliste québécoise.

En gérant la question constitutionnelle avec imagination, je crois que nous pourrions constituer le meilleur des remparts pour assurer l'émergence d'un Canada distinct et paisible. La forte présence de l'anglais et du français — deux des grandes cultures occidentales — au sein d'un même pays, serait enfin perçue comme un avantage. Nous deviendrions, pour paraphraser lord Durham, deux nations coopérant au sein d'un seul État. Avec l'ensemble ou une partie du Québec, nous pouvons subvenir nous-mêmes à nos besoins.

Nous avons aujourd'hui au Canada anglais une société qui ressemble souvent à celle des États-Unis, mais sans les extrêmes d'excellence et de désespoir. Au risque de paraître simpliste, je dirais que nous devrions chercher à imiter le succès américain, en évitant les pires problèmes sociaux des États-Unis. Cela ne devrait pas être au-delà de nos capacités. La solution aux incertitudes qui accablent notre pays est non seulement d'obtenir une réponse positive — ou du moins claire — du Québec, mais, en tant que société, d'être moins soupçonneux et envieux du succès, du nôtre et des autres, et surtout de celui des Américains. À mon avis, la réponse ne se trouve pas dans un plus grand nombre de chaires universitaires consacrées à la diversité, ni dans un plus grand nombre de vigies de quartier pour surveiller le moindre cas de violence interpersonnelle. Elle se trouve dans les incitatifs fiscaux et culturels à la réussite.

En 200 ans, plus de quatre millions de Canadiens ont émigré aux États-Unis, des gens comme Alexander Graham Bell, James J. Hill, Saul Bellow, Zbigniew Brzezinski, Jack Kent Cooke, et plusieurs des plus grandes vedettes de Hollywood, comme Mary Pickford, l'enfant chérie de l'Amérique d'avant-guerre. S'ils étaient demeurés ici, la population du Canada serait deux fois plus nombreuse, et plus de deux fois plus productive qu'aujourd'hui. Nous jouissons de la paix, de l'ordre et d'un gouvernement passablement bon. Si nous, Canadiens, avions un peu plus d'entrain, de liberté et de bonheur, moins de nos concitoyens lorgneraient les États-Unis et iraient y chercher la vie, la liberté et le bonheur. Ces objectifs sont à notre portée et notre compagnie fera sa part pour les réaliser. ■

Traduction : Jean-Paul Murray

LE QUÉBEC ENTRE LA DROITE RÉVOLUTIONNAIRE ET LA GAUCHE RÉACTIONNAIRE

Nadia Khouri



Nadia Khouri est professeur de philosophie à Dawson College.

Les nationalismes qui font actuellement irruption au sein des démocraties libérales appartiennent à des complexes idéologiques que les historiens s'accordent à classer à droite, et dans lesquels ils voient en général des mouvements de réaction contre la modernité. Contrairement aux nationalismes des années cinquante et soixante qui étaient, eux, des luttes contre une occupation coloniale, contre l'exploitation et l'oppression de populations entières par un envahisseur qui s'acharnait à les exclure de sa propre citoyenneté et de ses avantages, comme la France l'a fait pour les Algériens, aujourd'hui les nationalismes se définissent surtout par le protectionnisme culturel et ethnique. La lutte pour la libération a cédé la place à la sélection ethnique, le combat contre l'exploitation a été remplacé par le narcissisme collectif, et la vision d'un État libéral fondé sur l'ouverture à la pluralité des cultures et l'accueil de la diversité s'est trouvée ébranlée par le retour à une conception ancienne et communautariste de l'État-nation. On assiste alors à une réinvention, une remise à jour et même souvent à l'invention tout court d'une histoire qui se résume à la guerre de tribus, à la séparation des langues, des cultures ou des religions. Dès lors, le projet politique vise essentiellement à garantir l'absolutisme culturel au groupe ethnique au pouvoir.

Lorsque le nationalisme s'élève non plus contre l'exploitation économique et sociale d'une nationalité dominante, mais *en réaction* à la diversité culturelle et linguistique et à la liberté de citoyens égaux en droits dans un contexte de démocratie libérale, il devient techniquement *réactionnaire.* Il ne lutte plus contre une domination sociale ou économique, sous la bannière de la justice, mais contre des identités culturelles différentes de la sienne. Il *réagit contre* le droit des autres à leur propre altérité, et il cherche à conserver le *statu quo* ethnique.

LA LUTTE POUR LA LIBÉRATION A CÉDÉ LA PLACE À LA SÉLECTION ETHNIQUE, LE COMBAT CONTRE L'EXPLOITATION A ÉTÉ REMPLACÉ PAR LE NARCISSISME COLLECTIF.

Lorsque le nationalisme s'affirme franchement de droite ou d'extrême droite, comme c'est le cas du Front national de Jean-Marie Le Pen en France ou du *Vlaams Blok* en Belgique, il peut aller jusqu'aux menaces d'élimination ou de déportation des individus de langues ou cultures honnies — les Arabes pour le FN — ou jusqu'à l'établissement musclé d'une séparation absolue sur le terrain comme le veulent les extrémistes flamands à l'égard des Wallons pour le VB. Mais dans le cadre de la confédération multiculturelle qu'est le Canada, le projet nationaliste est tenu de se présenter de façon plus complexe. Il se voit tiraillé entre une droite archaïque luttant pour la domination de son groupe et prête à tout révolutionner pour y parvenir, et une gauche théoriquement ouverte à l'Autre et à sa diversité, mais en pratique hostile à ce que cet Autre conserve sa propre identité.

Un militant nationaliste « de gauche » reste plus nationaliste que de gauche : les deux tendances entrent constamment en conflit, mais le nationalisme agit toujours comme tendance dominante, comme je vais le montrer plus loin. L'oscillation du nationalisme entre droite et gauche, entre réaction et révolution n'est pas nouveau. Il représente un phénomène qui a été négligé par le passé, mais sur lequel de plus en plus d'historiens et de politologues se penchent.

Deux ouvrages, dont l'un est un classique et l'autre est en voie de le devenir, décrivent remarquablement ce phénomène de perversion idéologique engendré par le nationalisme ethnoculturel et linguistique. Ce sont *La droite révolutionnaire* (1978) du politologue Zeev Sternhell et *La gauche réactionnaire* (1997) de l'historien des idées politiques Marc Crapez.

Sternhell analyse un dogme qui, dans la France du tournant du siè-

cle s'est emparé de la culture générale, le dogme de la solidarité organique de la nation. Comme c'est le cas aujourd'hui, cette doctrine était celle d'une génération d'intellectuels, gauche et droite confondues, partageant un sentiment national puissant et s'élevant violemment à la fois contre l'individualisme rationaliste de la société libérale et contre l'esprit universaliste hérité des Lumières et de la Révolution française. Tout comme aujourd'hui au Québec, ces intellectuels avaient un ennemi commun — le pluralisme politique et idéologique, parce qu'il est censé affaiblir la solidarité organique de la nation. D'où leur insistance sur la primauté de la « collectivité » sur les individus. Comme aujourd'hui, ces intellectuels de droite et de gauche partageaient une même vision — celle d'une communauté humaine issue d'une filiation ethnique et culturelle homogène et faisant *bloc*.

UN MILITANT NATIONALISTE « DE GAUCHE » RESTE PLUS NATIONALISTE QUE DE GAUCHE : LES DEUX TENDANCES ENTRENT CONSTAMMENT EN CONFLIT.

On trouve aujourd'hui une image communautariste/ethnique analogue dans la notion de *peuple* ou du *nous autres* telle qu'elle est utilisée à droite et à l'extrême droite chez les Jacques Parizeau, Lucien Bouchard, Bernard Landry et Jean-Marc Léger, mais aussi à gauche chez les Gérald Larose, Lorraine Pagé, Lise Bissonnette ou Josée Legault, ou encore chez les intellectuels nationalistes de toutes tendances, des nationalistes primaires aux nationalistes distingués en passant par les nationalistes intéressés par le « fédéralisme rentable ». Chez les uns à droite comme chez les autres à gauche, l'histoire répond aux forces profondes des liens généalogiques, des racines, du territoire, de la langue, des émotions. Droite et gauche nationalistes savent d'instinct que sans ces forces profondes, primitives, archaïques, sorties de la nuit des temps, l'État-nation pour lequel ils combattent n'aurait pas de raison d'être. Un nationaliste est donc condamné à être réactionnaire par réflexe d'autoconservation, et ce réflexe s'aggrave face à la modernité qui ne reconnaît, elle, ni frontières, ni cultures arrêtées dans le temps, ni collectivités fermées sur elles-mêmes.

S'il est de droite ou d'extrême droite, un nationaliste reste tout simplement cohérent avec lui-même : il a toujours été réactionnaire et il continue de l'être *naturellement*. En revanche s'il est de gauche, il est obligé de composer avec une contradiction majeure qui est celle de militer en faveur de la domination ethnoculturelle de sa communauté tout en parlant de « droits, d'égalité et de démocratie » pour tous sans discrimination. Cette contradiction est apparue dans toute sa clarté lorsque la démocratie s'est exercée concrètement, dans la réalité et non dans le blabla idéologique, lors des deux référendums de 1980 et de 1995 où l'option nationaliste a été défaite. La gauche réactionnaire s'est alors spontanément alliée à la droite révolutionnaire pour réclamer, le soir même du référendum du 30 octobre 1995, un référendum supplémentaire, rejetant par là le verdict démocratiquement exprimé par la population québécoise dans sa totalité, et ceci en dépit d'une fraude électorale orchestrée par le Parti québécois pour modifier les résultats en faveur de son option, fraude dont on n'a pas encore fini de mesurer l'étendue. Bref, la vérité sortant de la bouche des enfants, on a pu apprendre récemment par la voix d'une députée du Bloc québécois, Pierrette Venne, que le prochain référendum devrait être le dernier, car il faudrait bien qu'un jour on se résolve « à reconnaître la démocratie » ! Elle ajoutait tout aussi candidement qu'il fallait bien commencer à s'occuper d'économie. Force est de conclure que ni PQ ni BQ ni leurs partisans de droite ou de gauche ne se sont occupés jusqu'ici de démocratie ou d'économie...

DROITE ET GAUCHE NATIONALISTES SAVENT D'INSTINCT QUE SANS CES FORCES PROFONDES, PRIMITIVES, ARCHAÏQUES, SORTIES DE LA NUIT DES TEMPS, L'ÉTAT-NATION POUR LEQUEL ILS COMBATTENT N'AURAIT PAS DE RAISON D'ÊTRE.

La droite nationaliste est de droite parce qu'elle est conservatrice, qu'elle défend les idées et les institutions du passé, les valeurs traditionnelles, le *statu quo* ethnique, et qu'elle s'oppose aux changements sociaux qui menacent leur perennité. Mais cette droite est paradoxalement « révolutionnaire » en ceci qu'elle veut détruire l'ordre résultant du progrès social — le pluralisme, la démocratie parlementaire, la primauté du droit, l'égalité des citoyens sans discrimination basée sur la naissance, le sexe ou la culture, les libertés civiles — afin de rétablir l'état des choses qui préexistait à tout ceci.

La gauche, elle, est de gauche en ceci qu'elle professe des idées progressistes, qu'elle croit au progrès social, économique et culturel. Mais elle est paradoxalement réactionnaire parce qu'elle est ancrée dans un national-populisme qui l'amène à subordonner ses luttes sociales pour « l'égalité, la liberté et la justice » à l'impératif national. Lorsque les inégalités sociales et économiques disparaissent ou s'estompent, l'impératif national lui, ne disparaît aucunement. Au contraire, il devient pour la gauche « le dernier grand combat », « la lutte finale ». Dans une optique nationaliste de gauche, tout comme celle qui est de droite, l'État-nation constitue la véritable communauté d'intérêts. Les structures que la

gauche a mises en place pour vaincre les inégalités sociales et économiques peuvent facilement se transformer en structures de combat pour la domination proprement nationale. Cette contradiction s'explique aisément. Le nationalisme rend la gauche réactionnaire en ceci qu'il la pousse à militer en faveur d'une domination sur les autres par l'intermédiaire de la culture. Cette volonté de domination est le résultat de la logique même de son nationalisme. En effet, le nationalisme la force 1) à favoriser ethnocentriquement *sa* culture sur celle des autres, puisque c'est pour elle qu'elle se bat, 2) à mettre donc en place des structures de contrôle sur les autres communautés récalcitrantes afin de garantir sa domination culturelle et linguistique. Plus paradoxalement encore, le monde moderne duquel elle dit tirer sa modernité la dépasse. La dynamique de ce monde favorise les grands mouvements de populations et les mélanges, alors qu'elle aspire à créer un État-nation à la manière de ceux du XIXe siècle, tout en faisant croire, bien sûr, à qui veut l'entendre, que son État-nation à elle sera moderne, civique, territorial, qu'il n'aura rien à voir avec les liens du sang. Tout ceci paraît cousu de fil blanc pour qui se réclame de l'égalité des droits, des garanties constitutionnelles, et qui songe aux efforts qui ont été entrepris depuis la loi sur les langues officielles pour placer la langue de la minorité francophone sur un pied d'égalité avec celle de la majorité.

Mais ce n'est pas ce genre de civisme que la gauche nationaliste réclame. C'est un pouvoir qui lui donnerait un *monopole exclusif* sur la culture. Il ne s'agit pas de droits ici, mais bel et bien d'un projet fondé sur l'absolutisme culturel. Elle voudrait remplacer la communauté de valeurs civiques, communauté de valeurs démocratiques, respectueuse des différences et garante des choix culturels personnels qui a cours à l'heure actuelle au pays, par une communauté basée sur une culture dominante dans laquelle il y aurait des valeurs civiques *à condition qu'elles soient encadrées par son modèle culturel dominant*. Dans cette conception de l'État, c'est le culturel qui a préséance sur le civique et qui dès lors l'y subordonne.

LA VÉRITÉ SORTANT DE LA BOUCHE DES ENFANTS, ON A PU APPRENDRE RÉCEMMENT PAR LA VOIX D'UNE DÉPUTÉE DU BLOC QUÉBÉCOIS, PIERRETTE VENNE, QUE LE PROCHAIN RÉFÉRENDUM DEVRAIT ÊTRE LE DERNIER, CAR IL FAUDRAIT BIEN QU'UN JOUR ON SE RÉSOLVE « À RECONNAÎTRE LA DÉMOCRATIE » !

La gauche réactionnaire partage avec ses *alter ego* de la droite révolutionnaire un rêve de pouvoir et de contrôle social. Elle a un penchant pour le dirigisme, parce qu'il donne à l'État-nation le pouvoir d'assumer la direction des mécanismes économiques même si elle sait qu'il le fait en conservant les cadres de la société capitaliste, à laquelle son gauchisme devrait normalement l'opposer. Cependant, parce qu'elle est « de gauche », elle tend plutôt vers le corporatisme. Le corporatisme, sous la forme de syndicats, lui procure l'esprit de corps et la base de regroupement dont elle a besoin pour donner poids à ses intérêts. Il est difficile de dire si ces intérêts sont nationaux, économiques, sociaux ou culturels, ces éléments entrant souvent en conflit les uns avec les autres selon les fluctuations du marché et les coupures budgétaires !

Dans son projet nationalitaire, le corporatisme la dessert bien. Il lui procure l'esprit de corps dont elle a besoin pour renforcer le caractère organique de la nation. Comme le dit Zeev Sternhell, « la corporation représente un rouage capital de l'État, à la fois courroie de transmission et moyen d'encadrement des masses. » (p. 381) Il suffit au parti nationaliste de s'attirer le soutien de dirigeants d'associations professionnelles, de présidents de ligues agricoles ou manufacturières ou de ligues de femmes et de chefs syndicaux, parce qu'il sait qu'il peut compter sur eux pour organiser et mobiliser des masses en fonction d'événements patriotiques tel que le défilé de la Saint-Jean Baptiste, par exemple, où les têtes de file sont, comme par hasard, les présidents de la CSN, de la FTQ et de la CEQ.

Cette alliance populiste, roublarde, tire profit de l'exploitation effrénée du *social-chauvinisme* (le terme est de Marc Crapez). Elle vise à confondre militantisme syndical et militantisme national. Un amalgame bizarre et confus entre monde du travail et nation en résulte : le social devient national et vice-versa. On fait face à un phénomène de *nationalisation du syndicalisme* et de *syndicalisation du nationalisme* qui met le travail organisé au service du parti nationaliste. De par cette alliance avec les cadres et permanents syndicaux, le parti nationaliste à son tour peut faire illusion et projeter une image « de gauche », l'image du défenseur du peuple.

LE NATIONALISME NOUS DIVISE : IL NOUS DIVISE SUR LE PLAN CULTUREL, LINGUISTIQUE, POLITIQUE, ET TERRITORIAL SI ON TIENT COMPTE DE LA POSSIBILITÉ DE MORCELLEMENT DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS LUI-MÊME.

Il faut comprendre le caractère pervers de cette ethnicisation nationale et politique du travail et de sa transformation en social-chauvinisme. En faisant croire qu'il y a un lien direct, quasi naturel, entre l'ethnie et le travail, elle fait croire qu'en faisant triompher l'ethnie elle fera triompher le travail. Ainsi donc, quand on sera totalement « maîtres chez nous »,

enfin débarrassés des *boss* qui sont bien entendu inévitablement anglais, et des Anglais qui usurpent la place qui nous revient, le Québec deviendra le paradis des travailleurs, avec des *boss* de chez nous, employant des gens de chez nous. Une vraie solidarité nationale, quoi.

LE NATIONALISME REND LA GAUCHE RÉACTIONNAIRE EN CECI QU'IL LA POUSSE À MILITER EN FAVEUR D'UNE DOMINATION SUR LES AUTRES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LA CULTURE. CETTE VOLONTÉ DE DOMINATION EST LE RÉSULTAT DE LA LOGIQUE MÊME DE SON NATIONALISME.

Cette vision malhonnête joue à loisir des espoirs du bon peuple en même temps qu'elle se sert de lui pour augmenter le capital de chauvinisme nécessaire pour maintenir et exploiter le sentiment national. Un mythe répandu dans les milieux nationalistes est celui du travailleur francophone plus exploité que le travailleur anglophone. Tout nationaliste qui se respecte, surtout s'il est de gauche et à l'affût de griefs supplémentaires pour alimenter ses revendications, vous dira qu'aucun travailleur canadien anglais n'est aussi exploité qu'un travailleur canadien français, aucun Anglais n'est aussi pauvre qu'un Français, et que de toute façon la pauvreté à Terre-Neuve, dans les autres Provinces maritimes ou dans les Prairies ne le concerne aucunement.

Pour la gauche nationaliste, la vision universaliste du travail est constamment déplacée par la vision culturaliste. La verrait-on donner la main à ses camarades socialistes, sociaux-démocrates ou syndicalistes des autres provinces dans un élan commun de solidarité sociale ? Voyons donc ! Elle en est encore à reprocher les Plaines d'Abraham au premier anglophone qui lui tombera sous la main. Que se passe-t-il alors quand les *boss* anglais partent ailleurs, à Toronto ou Vancouver, et que des *patrons* bien de chez nous occupent toute la place ? Serait-ce suffisant pour faire abandonner à notre gauche réactionnaire son chauvinisme ? On voit mal nos chefs syndicaux plier bagages sur le front national après avoir fait la constatation, sur le front social, qu'aujourd'hui au Québec le grand capital anglo-canadien a été remplacé par le grand capital franco-québécois, particulièrement celui des camarades Parizeau, Campeau, Péladeau ou Béland, et que dorénavant, il leur faut déplacer leur vigilance syndicale en fonction du déplacement du capital !

CE QUI NOUS RASSEMBLE EN UN PAYS MODERNE, CE N'EST AUCUNEMENT UNE CULTURE, MAIS UNE CULTURE DE VALEURS COMMUNES QUI FAIT NOTRE CITOYENNETÉ.

Durant toute la période de propagande référendaire ils nous ont rebattu les oreilles sur la nécessité de faire l'indépendance dare-dare pour échapper au vent de droite qui soufflait et souffle toujours au Canada ... Mais ils sont étrangement muets aujourd'hui face au conservateur Lucien Bouchard scellant le pacte de l'amitié avec l'ultra-conservateur Mike Harris, dont on peut dire sans hyperbole que sa principale activité est de manier la hache budgétaire, et plutôt de manière sauvage. Ceux qui restent attachés à une vision non-chauvine de la social-démocratie peuvent remercier le ciel d'être encore assurés par le gouvernement central de normes nationales ! Ils pourraient également chercher à voir ce que disaient les Gérald Larose, Lorraine Pagé, Clément Godbout, Diane Drouin et Serge Roy durant le référendum lorsque le Parti québécois auquel ils avaient témoigné leur solidarité nationale détournait des dizaines de millions de dollars des fonds publics pour nous lancer dans une aventure dangereuse dont l'unique conséquence a été de diviser la population et de répandre l'instabilité politique et économique dont les travailleurs payent le prix fort.

Aujourd'hui encore, ils nous font croire qu'ils ont négocié ardument des conventions collectives que Lucien Bouchard a arbitrairement rouvertes, mais qu'ils se sont fait avoir. « Larose accuse Bouchard de l'avoir trompé », titrait *Le Devoir* du 24 mars 1997. Dans un sous-titre un peu plus bas, Larose lance l'avertissement suivant : « J'annule mon vote au prochain référendum ». On a l'impression qu'il y a eu un troc entre les deux, et que ça a été à malin malin et demi.

Tirons la conclusion. De deux choses l'une : ou bien nos chefs syndicaux sont des jobards et de piètres négociateurs, auquel cas nous avons intérêt à les mettre à la porte et à en élire de plus compétents, ou bien ils ont collaboré pour sauver la mise au Parti québécois, auquel cas il faudrait également les mettre à la porte pour nous avoir vendus. Mais voyez-vous, quel soulagement pour la nation : la solidarité nationale a triomphé !

ON FAIT FACE À UN PHÉNOMÈNE DE NATIONALISATION DU SYNDICALISME ET DE SYNDICALISATION DU NATIONALISME QUI MET LE TRAVAIL ORGANISÉ AU SERVICE DU PARTI NATIONALISTE.

Voyez donc ce qu'écrit Josée Legault dans *Le Devoir* du 26 mars 1997 à ce propos : « Le Québec [rien de moins] l'a échappé belle. Et le PQ aussi » : on sent que l'ordre des mots devrait être inversé selon les priorités du moment... Elle poursuit en se rappelant les décrets imposés à la fonction publique en 1982 et qui avaient coûté au PQ le pouvoir : « N'eût été d'une entente de dernière minute, c'est toute la société québécoise et le mouvement souverainiste qui auraient subi les

dures secousses d'un affrontement. » Cela, il fallait absolument l'éviter, à condition d'en payer le prix, bien entendu ! De toute évidence, chez Josée Legault, le prix du « mouvement souverainiste », ce sont les travailleurs qui le déboursent.

JE PEUX DIRE DE MES CONCITOYENS DE TOUTES ORIGINES QU'ILS FONT PARTIE DE MA PERSONNE : *THEY ARE ME* ET NON PAS *THEY ARE US*.

On voit tout de suite où se situent les priorités, surtout lorsqu'on se souvient que la même prudence était loin de s'appliquer durant la période référendaire, et que Josée Legault se souciait, ma foi, bien peu des « dures secousses d'un affrontement » dans lesquelles nous aurait plongés la tentative péquiste de démanteler le pays, chose pour laquelle elle professe la plus grande sympathie. Il n'était alors nullement question de « préserver une paix sociale » ni d'éviter « un éclatement des troupes ». L'idée même de la possibilité du chaos social qui en aurait résulté ne l'effleure ni ne l'amène à y réfléchir une seconde. Il suffit de relire ses chroniques contre Me Guy Bertrand, par exemple, qui ne réclame rien d'autre que le respect des droits des citoyens en exigeant des règles claires qui s'appliqueraient à la sécession d'une province, et ce, justement, afin d'éviter « les dures secousses d'un affrontement ».

La volonté d'imposer un modèle culturel forcé à la société aboutit nécessairement à exclure des communautés entières qui seraient récalcitrantes : elle est donc porteuse de conflits. Il est curieux que l'on n'ait pas encore compris que, bien qu'elle soit dominée par une élite nationaliste active qui la harcèle et la manipule sans répit, la société québécoise est culturellement asymétrique : la région du Lac Saint-Jean est aussi étrangère à Montréal que Montréal l'est à l'Abitibi que l'Abitibi l'est au Nunavik que le Nunavik l'est à l'Outaouais ou que les Cantons de l'est ou la Beauce le sont aux territoires Cris et ainsi de suite. Si on ajoute à ces différences régionales et culturelles les divergences politiques des uns et des autres – celles des Franco-Québécois de vieille souche, par exemple, qui s'opposent à la nécessité de démanteler un pays moderne et démocratique au nom d'un délirant protectionnisme de la langue et de la culture, le problème se complique davantage. Voilà pourquoi le nationalisme nous divise : il nous divise sur le plan culturel, linguistique, politique, et territorial si on tient compte de la possibilité de morcellement du territoire québécois lui-même.

LA VOLONTÉ D'IMPOSER UN MODÈLE CULTUREL FORCÉ À LA SOCIÉTÉ ABOUTIT NÉCESSAIREMENT À EXCLURE DES COMMUNAUTÉS ENTIÈRES QUI SERAIENT RÉCALCITRANTES : ELLE EST DONC PORTEUSE DE CONFLITS.

Ce qui nous rassemble en un pays moderne, ce n'est aucunement une culture, mais une *culture de valeurs communes* qui fait notre citoyenneté. Ce genre de culture de valeurs partagées me rend heureuse de vivre en commun avec mes concitoyens inuit, mohawks, montagnais, français de vieille souche ou d'établissement récent, anglais, arabes, italiens, haïtiens, grecs, juifs ou chinois. Elle me rend heureuse parce que je sais que mes concitoyens sont ce qu'ils aiment être, que personne ne s'autorisera à réglementer l'identité des uns et des autres en fonction des intérêts d'un seul groupe. Je peux affirmer qu'ils sont *mon peuple*, sans être obligée de me définir par rapport à une ethnie ou une culture dominantes.

POUR LA GAUCHE NATIONALISTE, LA VISION UNIVERSALISTE DU TRAVAIL EST CONSTAMMENT DÉPLACÉE PAR LA VISION CULTURALISTE.

Libérée de la crainte de voir l'identité à laquelle je suis attachée s'écraser devant celle du groupe qui veut m'imposer la sienne, je peux alors proclamer en toute aisance que toutes les communautés culturelles avec lesquelles je partage ma citoyenneté sont *mon peuple*. Cet engagement collectif m'interpelle *personnellement*, de la même manière qu'il interpelle mes concitoyens à respecter mon intégrité culturelle. Il est à la fois rationnel, affectif et civique, tout en étant individuel. Il m'assure l'équilibre psychologique, social et politique.

C'est ainsi que je peux dire de mes concitoyens de toutes origines qu'ils font partie de ma personne : *they are me* et non pas *they are us*. Je suis alors ravie de voir qu'en partageant le même pays qu'eux je partage également une richesse multiculturelle qui nous appartient à tous collectivement et qui nous est particulière. Sur le plan du civisme je suis d'autant plus heureuse que je sais que l'état de droit de mon pays me garantit qu'aucun de ces groupes ne m'opprimera en m'imposant de force ses valeurs culturelles. Ceci m'encourage à être parfaitement à l'aise avec l'altérité des autres, j'en éprouve un sentiment d'égalité de droits et de liberté, et je trouve dans ce genre de citoyenneté quelque chose de moderne, de progressiste et d'exceptionnellement civilisé. ■

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE FÊTE SES CINQUANTE ANS

Lucienne Robillard

La citoyenneté est un concept souvent difficile à cerner. Qu'est-ce que la citoyenneté ? Quels droits devrait détenir un citoyen ? Et de quelles responsabilités devraient s'accompagner ces droits ? Et qui en décide ainsi ? Le gouvernement, les citoyens ou, en somme, les deux à la fois ? Ces questions sont particulièrement importantes, puisque la citoyenneté renferme un concept essentiel qui définit nos rapports les uns avec les autres et avec la société en général. C'est elle qui détermine qui nous sommes et ce que nous avons en commun en tant que Canadiens.

La notion de citoyenneté a beaucoup évolué depuis qu'elle a vu le jour dans les cités de la Grèce antique. Pour les Grecs, la citoyenneté était une obligation contractuelle qu'assumaient certains membres de l'élite qui acceptaient de travailler en tant qu'égaux au bien commun. En acquérant sa citoyenneté, l'individu devait transcender les limites de ses propres intérêts au profit du bien commun. Le caractère insulaire, la taille restreinte et l'homogénéité des cités favorisaient la démocratie directe et la participation active des citoyens aux activités quotidiennes du gouvernement. C'est de cette tradition que découle la notion occidentale de citoyenneté, laquelle a également subi l'influence des diverses idéologies occidentales qui ont émergé des Révolutions américaine et française. Les Révolutions ont battu en brèche le principe monarchique et la notion voulant que l'allégeance personnelle ne soit ni volontaire ni institutionnelle, mais naturelle et perpétuelle. En France et en Amérique, les révolutions prônaient l'établissement d'un système où la légitimité tirait son origine de la citoyenneté partagée, non de quelques forces externes ou divines.



Lucienne Robillard est ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada.

POUR LES GRECS, LA CITOYENNETÉ ÉTAIT UNE OBLIGATION CONTRACTUELLE QU'ASSUMAIENT CERTAINS MEMBRES DE L'ÉLITE QUI ACCEPTAIENT DE TRAVAILLER EN TANT QU'ÉGAUX AU BIEN COMMUN.

Au début du XIX[e] siècle, alors que les petites armées professionnelles cédaient le pas à la mobilisation des masses, la notion de citoyenneté est devenue de plus en plus inextricablement liée à l'émergence des nationalismes. Elle est vite perçue comme étant surtout le lien entre gens ayant le même sang et les mêmes traditions. Et souvent, les liens étaient purement fictifs.

Au cours du siècle qui s'achève, le monde occidental a graduellement délaissé la notion de citoyenneté du XIX[e] siècle pour se tourner vers une vision plus moderne et plus cosmopolite. Dans la plupart des pays, la citoyenneté et le sens de l'appartenance à un pays s'inspirent davantage d'un avenir que d'un passé commun. A maints égards, c'est là une conséquence directe de l'explosion des communications et des moyens de transport qui a permis les mouvements de populations dans le monde entier, lesquels ont en retour favorisé l'émergence d'États pluralistes et multiculturels ici même en Amérique du nord, en Europe de l'ouest et en Océanie.

Ces mouvements de populations et l'apport d'idées et de cultures nouvelles ont provoqué peu à peu l'imprécision des frontières dans de nombreuses régions de la planète. Cette tendance s'applique particulièrement à l'Europe de l'ouest. Il en résulte que des Etats nations, hier ouvertement en guerre, travaillent aujourd'hui à coordonner leurs systèmes juridiques et leurs monnaies. Certains pays, livrés à une guerre sans merci il y a cinquante ans, sont aujourd'hui à la recherche de moyens d'harmoniser leurs lois et leurs politiques fiscales. Les questions que soulève la citoyenneté pour ces pays sont sérieuses. Comment maintenir une citoyenneté nationale et singulière, par exemple, lorsque toute la région cherche à adopter un passeport unique ? Comment encourager la fierté nationale tout en décourageant la rivalité ?

La tendance vers l'internationalisme n'est aucunement universelle. Alors que l'Europe de l'ouest se dirige vers une collectivité des nations, plusieurs pays de

l'Europe de l'Est, au contraire, semblent choisir une direction opposée. Avec la fin de la guerre froide, il y a eu une nouvelle émergence du nationalisme et du tribalisme ethnique sans pareille depuis des décennies. Trop souvent, ce nationalisme se manifeste de façon destructive et horrible. Ces dernières années, on a entendu le mot « génocide » si souvent au cours de la diffusion des informations télévisées que le mot lui-même semble avoir perdu sa dimension d'horreur. Nous voyons des idéologues rallier les gens derrière des drapeaux et des fanions, et proposer des solutions miracles et des généralisations xénophobes.

On sait que, présentement, il y a au Canada plus de sikhs que de presbytériens.

Nous devons rejeter cette mentalité d'exclusion. Nous devons au contraire nous tourner vers une citoyenneté qui s'inspire de buts et d'objectifs communs. Voilà le genre de citoyenneté qui reconnaît que le « bien commun » n'exclut pas les droits de l'individu ou de certains groupes. Il s'agit là du type de citoyenneté que nous cherchons constamment à créer ici au Canada. En adoptant généreusement le multiculturalisme, nous avons élargi nos perspectives et renforcé notre pays. Nous avons compris l'importance d'adopter des politiques généreuses pour tenter de faire croître la compréhension et la confiance mutuelles. Ceci parce qu'en termes démographiques, il devient désormais impossible de parler du « Canadien typique ». Le Canada est devenu une nation à la fois plus diversifiée et plus sophistiquée. On en voit des exemples partout. On sait que, présentement, il y a au Canada plus de sikhs que de presbytériens. Un sondage effectué récemment à Vancouver révèle que plus de la moitié des enfants d'âge scolaire vivant dans cette ville parlent à la maison une autre langue que le français ou l'anglais. On aurait eu du mal à prévoir de tels changements, il y a dix ou vingt ans. Cette diversité s'est révélée fort avantageuse pour notre pays. Nous avons beaucoup récolté de notre engagement en matière d'immigration, et je sais qu'il continuera d'en être ainsi.

Mais, comme je l'ai dit, le pluralisme a aussi ses complications. Par exemple, peut-on même parler de valeurs et de buts communs ? Dans l'affirmative, qui détermine ces valeurs ? Du point de vue culturel, est-il acceptable de dire que certaines pratiques ne sont pas admissibles au Canada alors qu'elles le seraient ailleurs ? Le relativisme culturel va-t-il à l'encontre d'une véritable démocratie ? Ou, comme le disait le philosophe politique américain, Richard Rorty : « Avons-nous l'esprit ouvert au point d'en perdre la tête ? » Je ne vous propose pas de solutions miracles, parce qu'il n'y en a pas. Mais je sais que l'État a un rôle important à jouer pour établir un consensus sur ces questions. Le gouvernement a l'obligation, à l'égard de la population, de l'aider à définir et à promouvoir une « identité canadienne ». Il doit également veiller à ce que tant les néo-Canadiens que les Canadiens de souche puissent avoir accès à tout ce dont ils ont besoin pour devenir des citoyens à part entière.

Je sais que tout le monde n'est pas de cet avis. Deux écoles de pensée ont vu le jour en Amérique du Nord à ce sujet, dont l'école anti-interventionniste qui prône la restriction du rôle de l'État. Dans la mesure où l'on offre les garanties nécessaires pour protéger les droits et libertés des citoyens, le gouvernement devrait jouer un rôle très effacé. Cet argument est souvent accompagné de l'idée que les forces du marché doivent faire le reste du travail.

Je ne souscris pas à ce mode de pensée. Pour moi, c'est une vision très négative qui risque de provoquer la balkanisation de la société et la marginalisation des groupes défavorisés. Il est clair dans mon esprit que l'État doit s'engager dans la vie de la société. Et cet engagement peut prendre des formes multiples. Par exemple, nous avons récemment réorienté nos politiques en matière de multiculturalisme. Nous mettons davantage l'accent sur l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne. En matière de financement, nous concentrons de plus en plus nos efforts sur les programmes, notamment ceux de formation linguistique, qui aident les immigrants à devenir des citoyens productifs et à part entière. Les groupes multiculturels qui demanderont des fonds au gouvernement fédéral devront maintenant faire la preuve que l'argent servira à promouvoir des objectifs précis comme l'amélioration des relations raciales et l'établissement d'un dialogue interculturel.

Nous voyons des idéologues rallier les gens derrière des drapeaux et des fanions, et proposer des solutions miracles et des généralisations xénophobes.

Mais aider les nouveaux arrivants à s'adapter à la vie au Canada n'est qu'un maillon de la chaîne. La citoyenneté ne concerne pas seulement les nouveaux Canadiens — elle intéresse tous les Canadiens.

Nous voulons susciter la fierté à l'égard du Canada — et montrer au monde ce que nous avons accompli, mais sans fracas ni chauvinisme. Nous devons amener les Canadiens à amorcer un dialogue soutenu. La démocratie va dans les deux sens. Le gouvernement doit écouter et répondre, mais la population doit aussi prendre le temps de s'exprimer. À maints égards la notion qui était au cœur de la citoyenneté n'a pas tellement changé depuis 2 000 ans. Le citoyen doit participer et faire

entendre sa voix afin d'orienter les politiques gouvernementales dans la bonne direction.

Comme le suggérait récemment monsieur John Ralston Saul, nous devons encourager les gens à vivre de façon éclairée et à remettre en question les motivations et les idées reçues qu'ils partagent. Il est facile de critiquer et encore plus facile de pratiquer le cynisme. Il est beaucoup plus difficile de s'engager et d'orienter son énergie de façon constructive. Voilà pour moi, le sens de la citoyenneté : une expression constructive de notre créativité et de nos espoirs. Un privilège que nous partageons avec les autres Canadiens, mais également une obligation de travailler en fonction du bien commun.

Mais comment encourager les gens à être mieux éclairés, à penser davantage à notre pays, aux gens qui l'habitent, à nos obligations mutuelles ? Les échanges d'idées, en toute liberté, comme la conférence Jackman, incitent à un dialogue ouvert entre les gens. L'activité *Le Canada, une affaire de cœur,* fait également partie du processus d'apprentissage. Récemment, pendant toute une semaine les femmes et les hommes de notre pays, jeunes et plus âgés, se sont réunis pour réfléchir à nos symboles et pour en approfondir le sens. Nous avons encouragé, par exemple, les enfants à s'interroger sur le sens qu'a pour eux le drapeau canadien. Nous célébrions il y a peu de temps le Jour du drapeau. Ce symbole est pour nous source de fierté depuis 32 ans.



Nous célébrons, cette année, le 50e anniversaire de la citoyenneté canadienne. À l'occasion de cérémonies commémoratives, nous voulons que les Canadiens soient plus nombreux à examiner notre histoire avec un œil critique. Notre terre si ouverte et si démocratique n'a pas été créée du jour au lendemain. Elle a été préparée par un long processus cumulatif, parfois pittoresque, parfois fascinant et d'autres fois tragique. En reconnaissant les sacrifices acceptés par des générations de Canadiens, nous pouvons mieux apprécier ce qui nous est donné aujourd'hui. Nous pouvons mieux apprécier ceux qui sont venus avant nous et ceux qui nous suivront.

Dans le discours que prononçait le professeur Granatstein, en juin dernier, lors de la remise du Prix Vimy, il discutait de l'importance de la mémoire et de l'acte même du souvenir. Il soulignait surtout l'importance de ne pas oublier la tradition militaire du Canada et la participation de nos soldats aux combats contre la tyrannie, au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Dans son discours, il décriait les tentatives de certains esprits pour expurger l'histoire afin de la rendre plus attrayante aux sensibilités modernes. Le conférencier a bien raison de nous mettre en garde contre de telles révisions. Réécrire l'histoire est souvent une tentative dangereuse.

RÉCEMMENT, LE GOUVERNEMENT A RECONNU LA CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DES SOLDATS AUTOCHTONES AUX EFFORTS DE GUERRE DU CANADA. J'EN AI ÉPROUVÉ DE LA FIERTÉ. DURANT CINQUANTE ANS, CES PERSONNES N'ONT REÇU AUCUNE GRATITUDE.

L'histoire du Canada s'enseigne de moins en moins dans les écoles primaires et secondaires et nous devons nous élever contre cette tendance. Si nous connaissons mal notre histoire, nous devenons vulnérables face à ceux qui veulent l'utiliser — sinon la détourner — à des fins partisanes et politiques. Ces personnes font allusion à des afflictions historiques et à des humiliations vécues et elles justifient ainsi des réponses faciles destinées à légitimer leur cause. Une telle manipulation est l'ennemie de la discussion raisonnée et de la vérité.

NOUS VOULONS SUSCITER LA FIERTÉ À L'ÉGARD DU CANADA—ET MONTRER AU MONDE CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI, MAIS SANS FRACAS NI CHAUVINISME.

Mais comment se garder des maladresses de l'histoire ? En regardant le passé avec un œil critique et sans préjugés. Nous devons regarder l'histoire canadienne avec ses bienfaits et ses méfaits. Récemment, le gouvernement a reconnu la contribution exceptionnelle des soldats autochtones aux efforts de guerre du Canada. J'en ai éprouvé de la fierté. Durant cinquante ans, ces personnes n'ont reçu aucune gratitude. Je suis heureuse de constater que nous corrigeons cette situation du passé.

En agissant ainsi, nous avons amélioré notre pays et enrichi, du même coup, les valeurs et les qualités qui caractérisent notre citoyenneté. ■

LE PARTENARIAT : LA FORMULE MAGIQUE DE LUCIEN BOUCHARD

GUY SARAULT

Ceux qui ont suivi les activités du Parti québécois suite au référendum du 30 octobre 1995 se souviendront que, lors de son congrès tenu à Québec à la fin novembre 1996, le parti de Lucien Bouchard a adopté un amendement majeur à son programme selon lequel le prochain référendum portera obligatoirement sur la souveraineté assortie d'une offre de partenariat économique et politique avec le Canada anglais. Voici comment Lucien Bouchard expliquait cette proposition :

Nous savons tous que c'est l'introduction d'une offre de partenariat qui a modifié les donnes de la perspective du projet souverainiste. Il faut croire que si nous n'avons pas gagné avec ça, c'est parce qu'on n'a pas eu le temps d'expliquer assez la question. Si on avait eu deux à trois mois de plus, je suis convaincu qu'on aurait remporté une grande victoire. L'idée du partenariat est arrivée un peu trop tard dans le débat.

Et pour les sceptiques qui croient toujours que, peut-être en raison de son passé tortueux, Lucien Bouchard croit toujours au fédéralisme renouvelé, on retiendra la réponse suivante lors d'une entrevue qu'il accordait à la revue *Time* en mars 1997 :

Time : You've pledged a sovereignty referendum by the year 2000. Might it be delayed ?

Bouchard : No, I don't see any reason. There will have to be an election two or three years from now. And after an election, it will be difficult to delay the referendum any more. Don't forget that a main issue in the next electoral campaign will be a mandate for a referendum, while the other party will run a campaign against a referendum.



Guy Sarault est avocat chez Heenan Blaikie. Il a été l'adjoint-exécutif du Très Honorable John N. Turner, chef de l'Opposition officielle de 1987 à 1989.

Notons toutefois que la proposition Bouchard adoptée par le PQ au congrès de novembre 1996 n'assujettit pas la souveraineté au partenariat, puisque à l'instar de ce qui était prévu au projet de loi adopté pour le référendum d'octobre 1995, la proclamation de la souveraineté sera faite dès que le traité de partenariat aura été approuvé par l'Assemblée nationale, soit dès que cette dernière aura constaté que les négociations sont infructueuses.

LE PROCESSUS D'ACCESSION À LA SOUVERAINETÉ COMPORTE NÉCESSAIREMENT LE DÉMANTÈLEMENT DES INSTITUTIONS FÉDÉRALES.

Compte tenu de la grande importance de cet enjeu pour la prochaine campagne référendaire, il est très important que les Québécois comprennent bien ce que les tenants du « Oui » leur proposent pour neutraliser la pire crainte qu'ils semblent entretenir du projet de souveraineté, soit celle de perdre leurs liens privilégiés avec le reste du Canada. À ce jour, le seul document qui existe sur la question est le « Projet de loi sur l'avenir du Québec » adopté pour les fins du dernier référendum, tel que complété par l'entente signée entre Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Mario Dumont le 12 juin 1995. Or, et comme on pourra le constater ci-après, le projet décrit dans ce document est loin d'être rassurant quant au maintien des liens du Québec avec le reste du Canada.

UN PROCESSUS ANTI-DÉMOCRATIQUE

Au point de vue du processus, le projet de loi sur l'avenir du Québec est très lourd de conséquences en ce qu'il enclenche une démarche tout à fait irréversible et sur laquelle la population du Québec perd tout droit de regard après la tenue du scrutin référendaire.

En effet, quelle que soit l'issue de la négociation sur l'offre de partenariat, qui pourrait s'avérer fort complexe et laborieuse, le projet ne prévoit aucunement l'obligation de soumettre le projet de traité de partenariat à l'approbation de la population par voie de référendum. Bien au contraire, Lucien Bouchard a précisé lors de la campagne d'octobre 1995 qu'il était hors de question de tenir un

deuxième référendum sur le traité de partenariat. En votant « Oui », les Québécois acceptent donc d'avance toutes les conditions et modalités d'une entente fort complexe qui viendrait bouleverser complètement leurs rapports politiques et économiques avec le reste du Canada. Comme chèque en blanc, il est difficile d'imaginer mieux.

Vu sous cet angle, le projet actuel contraste remarquablement avec ce qu'avait proposé le gouvernement Lévesque lors du référendum de 1980. On se souviendra en effet que le gouvernement de l'époque n'avait sollicité qu'un simple mandat de négocier la souveraineté-association et que le résultat de cette négociation devait ultimement être soumis à l'approbation des Québécois par voie de référendum, ce qui était nettement plus démocratique.

Enfin, il est essentiel de rappeler que l'entente du 12 juin 1995 et l'article 26 du projet de loi précisent que, dans la mesure où les négociations seraient infructueuses, ce qui est plus que probable, l'Assemblée nationale pourra décréter unilatéralement la souveraineté du Québec. Ainsi, un vote pour le « Oui » comporte le risque réel de voir le rêve d'un partenariat économique et politique se transformer en la séparation pure et simple du Québec du reste du Canada. On est très loin du mandat de négocier que sollicitait René Lévesque en 1980.

UNE OFFRE ILLUSOIRE

D'entrée de jeu, il est important de comprendre que le partenariat qu'entend proposer le gouvernement Bouchard au reste du Canada prendra la forme d'un traité entre deux États souverains qui n'a rien à voir avec une fédération comme le Canada ou même avec une superstructure économique et politique comme celle de l'Europe des douze. Au risque de répéter des évidences, rappelons que la conclusion d'un tel traité présuppose nécessairement que le Québec sera déjà, au moment de sa conclusion et de sa ratification, un État souverain reconnu comme tel par la communauté internationale.

UN VOTE POUR LE « OUI » COMPORTE LE RISQUE RÉEL DE VOIR LE RÊVE D'UN PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE SE TRANSFORMER EN LA SÉPARATION PURE ET SIMPLE DU QUÉBEC DU RESTE DU CANADA.

Le processus d'accession à la souveraineté comporte nécessairement le démantèlement des institutions fédérales telles que nous les connaissons et le transfert au Québec de tous les pouvoirs législatifs et fiscaux. Cette question fort épineuse n'est abordée que de façon très oblique dans le projet de loi sur l'avenir du Québec. Ainsi, à l'article 25, il est prévu que, outre le traité de partenariat, le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada tout accord susceptible de faciliter l'application de la loi, notamment en ce qui touche le partage équitable de l'actif et du passif du gouvernement du Canada. L'entente du 12 juin 1995, quant à elle, semble suggérer que les règles de ce partage soient consignées au traité de partenariat.

Cette question du partage de la dette et des actifs a déjà fait couler beaucoup d'encre. Ainsi, selon les études auxquelles on fait appel, la part de la dette canadienne qui reviendrait au Québec pourrait varier de 17 %, selon les scénarios les plus optimistes, à 30 %, selon les scénarios les plus pessimistes. Sans se prononcer ici sur le mérite des diverses thèses en présence, l'existence même d'un écart aussi important est suffisante pour anticiper des négociations fort difficiles qui, il faut l'admettre, ne se feront pas de gaieté de cœur du côté du Canada anglais. Une autre chose est aussi certaine : le Canada anglais n'acceptera jamais de conclure un traité de partenariat avec un Québec souverain tant que le partage de la dette et la charge fiscale en résultant n'auront pas été résolus à sa satisfaction de même qu'à celle de nos créanciers étrangers.

Le projet de loi sur l'avenir du Québec comporte aussi certains autres éléments qui devront être abordés lors de la négociation de la sécession. Par exemple, l'article 13 du projet de loi prévoit que la citoyenneté québécoise pourra être cumulée avec celle du Canada et de tout autre pays. Pour que cette disposition ne reste pas lettre morte, encore faut-il que le reste du Canada accepte que les citoyens d'un Québec souverain continuent de détenir le passeport canadien, avec tous les privilèges que cela comporte. Les tenants du Oui se plaisent à dire qu'il n'existe aucun motif raisonnable de craindre que le reste du Canada refuse que les citoyens québécois continuent d'être citoyens canadiens. Cette affirmation dénote une profonde incompréhension des droits et privilèges et, aussi, des obligations à la citoyenneté.

LE CANADA ANGLAIS N'ACCEPTERA JAMAIS DE CONCLURE UN TRAITÉ DE PARTENARIAT AVEC UN QUÉBEC SOUVERAIN TANT QUE LE PARTAGE DE LA DETTE ET LA CHARGE FISCALE EN RÉSULTANT N'AURONT PAS ÉTÉ RÉSOLUS À SA SATISFACTION DE MÊME QU'À CELLE DE NOS CRÉANCIERS ÉTRANGERS.

En tant que citoyens canadiens, nous avons le droit de déménager dans une autre province du Canada et d'y travailler, tout en étant admissibles aux programmes sociaux de toutes sortes qui sont offerts non seulement par le gouvernement fédéral mais aussi par le gouvernement de la province

d'accueil. Seuls les citoyens canadiens ont le droit de voter ou de briguer un poste électif lors d'une élection fédérale ou provinciale. Il en va de même pour la protection diplomatique. Seule la détention d'un passeport canadien permet d'en bénéficier en cas de problème à l'étranger.

LE CHOIX PROPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT QUANT À LA DEVISE D'UN QUÉBEC INDÉPENDANT COMPORTE UN ABANDON DE SOUVERAINETÉ PAR RAPPORT AU RÉGIME ACTUEL.

Il n'est pas nécessaire d'épiloguer longuement sur les droits et privilèges afférents à la citoyenneté pour comprendre qu'il n'existe pas d'exemple d'État moderne qui accepte d'accorder sa citoyenneté à un nombre substantiel de citoyens étrangers qui n'habitent pas sur son territoire. Il est donc illusoire pour les souverainistes de suggérer qu'au lendemain d'un vote pour le Oui, le gouvernement canadien acceptera d'offrir aux Québécois tous les droits et privilèges afférents à la citoyenneté canadienne.

Le projet souverainiste est tout aussi irréaliste pour ce qui a trait à la monnaie : à l'article 14 de son projet de loi, le gouvernement annonce que la monnaie qui aura cours légal au Québec demeurera le dollar canadien. Même si, techniquement, on peut concevoir qu'un Québec souverain puisse effectivement utiliser le dollar canadien comme monnaie, il ne faut pas perdre de vue qu'en effectuant ce choix, le Québec abandonnerait tout contrôle sur sa politique monétaire. Ainsi, le choix proposé par le gouvernement quant à la devise d'un Québec indépendant comporte un abandon de souveraineté par rapport au régime actuel. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'entente du 12 juin 1995 mentionne la politique monétaire comme l'un des sujets prioritaires à négocier dans le cadre du traité de partenariat. À défaut d'entente sur cette question cruciale, on peut prévoir qu'un Québec souverain devra, tôt ou tard, recourir à sa propre monnaie.

À l'article 18 du projet de loi, il est prévu que les lois du Parlement du Canada et les règlements qui en découlent, applicables au Québec à la date de l'accession de la souveraineté, seront maintenus en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient modifiés, remplacés ou abrogés par le gouvernement d'un Québec souverain. À première vue, cela peut paraître comme une transition logique et facile. Encore une fois, cependant, la réalité risque d'être beaucoup plus complexe. Il ne faut pas oublier que la plupart des lois fédérales sont régies et administrées par une foule de ministères, régies, commissions et tribunaux administratifs de toutes sortes dont l'existence est tout à fait nécessaire pour leur mise en œuvre et application sur une base quotidienne. Il est aussi nécessaire d'avoir une police pour administrer le code de la route au Québec, qu'il est essentiel d'avoir la Commission des libérations conditionnelles et tous les agents de probation et autres fonctionnaires fédéraux qui y œuvrent pour assurer l'application efficace de la loi fédérale sur les libérations conditionnelles en territoire québécois. On peut difficilement concevoir comment la transition dans l'application de toutes les lois fédérales applicables au Québec pourrait s'effectuer facilement sans accord préalable avec le reste du Canada.

Il est aussi simpliste dans le projet de loi de prévoir l'embauche systématique de tous les fonctionnaires fédéraux domiciliés au Québec tout en leur garantissant les mêmes conditions d'emploi que celles qu'ils ont présentement avec le gouvernement fédéral. Encore une fois, plusieurs détails techniques potentiellement épineux devront être réglés avant que cet engagement ne puisse être réalisé : transfert physique des employés, régimes de retraite, dossiers d'emploi (congés de maladie, mesures disciplinaires, etc.), intégration et reclassification des emplois au sein de la fonction publique québécoise, et ainsi de suite.

IL N'EXISTE PAS D'EXEMPLE D'ÉTAT MODERNE QUI ACCEPTE D'ACCORDER SA CITOYENNETÉ À UN NOMBRE SUBSTANTIEL DE CITOYENS ÉTRANGERS QUI N'HABITENT PAS SUR SON TERRITOIRE.

Ainsi, comme on peut facilement le constater, la négociation de la sécession risque d'être une entreprise fort longue et difficile. Devant l'ampleur et la complexité des problèmes à régler, il était aberrant d'entendre Jacques Parizeau affirmer, au cours de la campagne de 1995, que le déficit de l'an un d'un Québec souverain (incluant notre part du service de la dette fédérale) se chiffrerait à cinq milliards de dollars (donc moins que celui laissé par les libéraux en 1994 pour les seules opérations provinciales) et que, en outre, on pourrait se permettre de geler les taxes et les impôts pour une période de deux ans. Cette affirmation est carrément malhonnête et dénote un profond mépris de l'intelligence des Québécois.

Comme si les difficultés découlant de la négociation de la sécession avec le reste du Canada n'étaient pas suffisantes en soi, le projet de loi prévoit que les négociations relatives à la conclusion du traité de partenariat seront menées en parallèle et ne pourront pas durer plus d'un an après la tenue du référendum. Lorsqu'on sait qu'il a fallu plus de deux ans au gouvernement Mulroney pour négocier le premier accord de libre-échange avec les États-Unis, cet échéancier paraît carrément

illusoire lorsque l'on considère l'ampleur du menu à négocier.

Ni monsieur Chrétien ni quiconque dans le reste du Canada ne possède le mandat politique ou juridique de négocier le démantèlement du pays et la conclusion d'un traité de quelque nature que ce soit avec un Québec indépendant.

Cela étant dit, il est essentiel que les Québécois comprennent que le projet d'association qu'entend présenter le gouvernement Bouchard au reste du Canada repose sur le principe du partenariat d'égal à égal entre deux États souverains. Ainsi, peu importe que notre poids démographique ou économique ne représente qu'à peine 25 % de celui du Canada, le gouvernement Bouchard s'attend à ce que, au lendemain d'un vote pour le Oui, le reste du Canada s'asseye à une table de négociations avec lui pour conclure une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité parfaite entre les parties. Témoin le passage suivant de l'entente du 12 juin 1995 qui décrit l'institution essentielle de mise en œuvre du nouveau partenariat :

Le Conseil du partenariat, formé à parts égales de ministres des deux États, aura un pouvoir décisionnel quant à la mise en œuvre du traité. Les décisions du Conseil du partenariat devront être unanimes, donc chacun y aura un droit de veto.

Sans même tenir compte de la frustration et de la colère qu'éprouveraient les Canadiens des autres provinces au lendemain d'un vote en faveur de la destruction de leur pays, comment peut-on croire un seul instant qu'ils accepteraient de négocier une entente conférant au Québec le droit de paralyser systématiquement des secteurs complets de leur politique économique et monétaire ? Ce serait là ajouter l'insulte à l'injure.

Il est vrai que l'entente du 12 juin 1995 prévoit la création d'une « Assemblée parlementaire » formée de députés des deux États dont la composition refléterait la répartition de la population du Québec (25 %) au sein du partenariat. Cependant, cette Assemblée n'aurait qu'une fonction symbolique. En effet, son seul pouvoir serait d'examiner les projets de décisions du Conseil et de lui faire des recommandations. Il y a fort à parier que le reste du Canada ne verrait aucune utilité dans la création de cette institution.

L'article 15 du projet de loi sur l'avenir du Québec véhicule un autre mythe en laissant croire que le Québec pourra automatiquement assumer les obligations et jouir des droits énoncés dans les traités dont le Canada est partie, notamment ceux prévus à l'Accord de libre-échange nord-américain. Pourtant, une étude réalisée pour le Centre d'études stratégiques de Washington en 1995 démontre clairement qu'un Québec indépendant aurait à renégocier sa participation à l'ALENA, avec toutes les concessions que cette adhésion nouvelle comporterait.

Peu importe que notre poids démographique ou économique ne représente qu'à peine 25 % de celui du Canada, le gouvernement Bouchard s'attend à ce que, au lendemain d'un vote pour le Oui, le reste du Canada s'asseye à une table de négociations avec lui pour conclure une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité parfaite entre les parties.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler que l'adhésion du Canada à l'ALENA risque de limiter les concessions que le reste du Canada pourrait consentir à un Québec souverain dans le cadre de la négociation d'un traité de partenariat. En effet, les États-Unis pourraient bien voir d'un très mauvais œil que le Canada accorde à un autre État souverain des conditions d'accès à ses marchés plus avantageuses que celles qui leur sont consenties en vertu de l'ALENA et qu'ils demandent que leur soient étendues plusieurs des concessions que le reste du Canada pourrait accepter de faire au Québec dans le traité de partenariat.

Par conséquent, malgré toute l'ouverture dont le reste du Canada voudrait bien faire preuve à l'endroit d'un Québec souverain, les rapports de force des joueurs en présence et les contraintes inhérentes à l'espace économique nord-américain sont telles que le reste du Canada ne pourrait peut-être nous offrir mieux qu'une petite association économique bien timide n'allant guère au-delà des conditions déjà prévues à l'ALENA.

Les interlocuteurs en présence

L'entente du 12 juin 1995 prévoyait que, du côté du Québec, les négociations seraient menées par un Comité d'orientation et de surveillance des négociations formé de personnalités indépendantes agréées par les trois partis, soit le PQ, le BQ et l'ADQ. En 1995, il était alors prévu que le négociateur en chef serait nul autre que Lucien Bouchard, le politicien qui, dans le feu de l'action, était passé maître dans l'art d'injurier les futurs vis-à-vis à la table de négociations.

Mais qui donc seraient les négociateurs représentant ce qu'on appelle « le reste du Canada » ? Alors que la question référendaire est silencieuse sur ce point, les articles 3 et 25 du projet de loi précisent que la négociation du traité de partenariat ainsi que celle relative au partage de l'actif et de la dette auraient lieu avec le « gouvernement du Canada ». C'est donc dire que le gouvernement du Québec s'attendait à ce que le vis-

à-vis de monsieur Bouchard soit nul autre que Jean Chrétien. Pourtant, rien n'est plus impossible. En effet, ni monsieur Chrétien ni quiconque dans le reste du Canada ne possède le mandat politique ou juridique de négocier le démantèlement du pays et la conclusion d'un traité de quelque nature que ce soit avec un Québec indépendant.

IL NE FAUT PAS NON PLUS BALAYER DU REVERS DE LA MAIN LE SCÉNARIO SELON LEQUEL, DEVANT DES NÉGOCIATIONS QUI N'ABOUTISSENT PAS, D'AUTRES PROVINCES OU RÉGIONS DÉCIDENT DE FAIRE CAVALIER SEUL OU DE S'ASSOCIER AUX ÉTATS-UNIS.

D'un point de vue strictement juridique, la sécession du Québec exigerait des amendements majeurs à la Constitution canadienne, telle qu'elle existe présentement. Or, selon l'article 38 de la loi constitutionnelle de 1981, aucun amendement ne peut être apporté à la Constitution du Canada sans l'accord des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces dont la population représente au moins 50 % de la population du Canada. L'article 41 prévoit même le consentement unanime du Parlement fédéral et de toutes les provinces pour les modifications affectant la charge de la Reine ou celle du lieutenant gouverneur, le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui de ses sénateurs ou encore la composition de la Cour suprême du Canada. Or, toutes ces matières sont affectées par le projet souverainiste. D'un point de vue juridique, la situation est donc claire : le démantèlement du Canada et la négociation d'un nouveau traité de partenariat avec un Québec souverain devraient, pour être conformes à la Constitution du Canada, faire l'objet de négociations avec toutes les autres provinces du Canada. Cette contrainte, à elle seule, devrait convaincre les plus incrédules qu'il est tout à fait impossible que les négociations relatives au démantèlement du Canada et à la conclusion d'un nouveau traité de partenariat puissent être complétées à l'intérieur d'un délai d'un an seulement.

Au-delà des contraintes d'ordre juridique, il ne faut pas s'attendre à ce que la réaction à un vote pour le Oui soit nécessairement la même partout dans le reste du Canada. Les réactions pourraient varier considérablement selon l'humeur ou les intérêts de nos voisins des autres provinces. Certains pourraient prôner la ligne dure et d'autres être plus ou moins indifférents, bien que cela semble peu probable. Il ne faut pas non plus balayer du revers de la main le scénario selon lequel, devant des négociations qui n'aboutissent pas, d'autres provinces ou régions décident de faire cavalier seul ou de s'associer aux États-Unis. Bref, le « reste du Canada », lui aussi, aura des choix à faire quant à la continuation de sa propre existence en tant que pays souverain.

L'ancien premier ministre Jacques Parizeau est parfaitement au courant de ces contraintes et, par le passé, a affirmé candidement à maintes reprises qu'il ne croit aucunement aux chances de succès d'une nouvelle entente économique avec le reste du Canada. Par contre, selon Lucien Bouchard, plus habile, si la campagne référendaire avait duré deux mois de plus, cette offre de partenariat aurait constitué la « formule magique » qui aurait transformé les résultats d'octobre 1995 en victoire décisive.

Pour Lucien Bouchard, un vote pour le Oui serait donc avant tout un vote pour l'indépendance, rien de plus. Et gare à ceux qui ne partagent pas cette interprétation : au lendemain du vote, c'est l'interprétation de Bouchard et non la leur qui prévaudra. ■



à venir...

La crise d'octobre... et les droits individuels

septembre – octobre 1997

Date de tombée : le 27 juin

LES MUNICIPALITÉS ET L'UNITÉ CANADIENNE

ANTHONY HOUSEFATHER



Anthony Housefather est avocat et conseiller municipal pour la ville de Hampstead.

Dans le passé, le débat sur l'unité n'a été qu'un jeu de ping-pong entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Un jeu auquel les municipalités, et donc les citoyens canadiens, ont rarement été invités à participer. On pourrait admettre que dans des circonstances ordinaires la plupart des conseils municipaux préfèrent parler de courses de chiens et de pesticides plutôt que de constitution, mais aujourd'hui au Québec, nous ne vivons pas dans des circonstances ordinaires.

Nous avons un gouvernement québécois qui se propose de tenir un troisième référendum sur la sécession alors que la population a déjà rejeté l'option séparatiste à deux reprises. Nous avons un gouvernement québécois qui rejette la règle de droit lorsqu'il s'agit de séparation mais qui essaie d'invoquer la même règle de droit quand il s'agit de partition ou de l'accord de Churchill Falls.

Nous avons un gouvernement québécois qui déclare que les municipalités n'ont pas le droit de tenir de référendums pour rester canadiennes, mais qui félicite la municipalité d'Anse St-Jean d'avoir tenu un référendum pour la création d'une monarchie et qui envoie des représentants au couronnement du roi Denis I.

Nous avons un gouvernement québécois qui déclare que le Canada n'a pas droit à l'intégrité territoriale mais que les frontières du Québec, elles, sont sacrées. Nous avons un gouvernement québécois qui rejette le concept de société distincte mais qui en même temps reproche au reste du Canada de ne pas l'avoir enchâssé dans la Constitution. Nous avons un premier ministre québécois qui déclare vouloir tendre la main à la communauté anglophone mais qui en même temps propose de faire renaître une police linguistique.

NOUS AVONS UN GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS QUI REJETTE LE CONCEPT DE SOCIÉTÉ DISTINCTE MAIS QUI EN MÊME TEMPS REPROCHE AU RESTE DU CANADA DE NE PAS L'AVOIR ENCHÂSSÉ DANS LA CONSTITUTION.

Nous avons un premier ministre qui déclare que lorsque l'on se rend à l'hôpital c'est pour une analyse sanguine et non une analyse linguistique. Il se montre en même temps favorable à l'élimination des pancartes bilingues du Centre Hospitalier et du CLSC de Sherbrooke et à la soumission des plans d'accès aux services de santé pour les anglophones à l'Office de la langue française.

Nous avons un directeur général des élections qui considère la participation des Canadiens venus de l'extérieur au rallye lors du référendum comme un affront à la démocratie mais qui juge normal que plus de 50,000 bulletins de vote soient annulés. Nous avons un directeur général des élections qui considère comme simple coïncidence le taux de rejet de 12 % à Chomedey alors que le taux de rejet était de moins de 1 % dans la région électorale de M. Bouchard à Jonquière. Monsieur Coté pense-t-il que les gens de Chomedey sont douze fois plus stupides que ceux de Jonquière ?

Mais surtout, nous avons un gouvernement québécois qui déclare vouloir avant tout améliorer notre désastreuse économie mais qui refuse de reconnaître que c'est son option séparatiste et l'incertitude en découlant qui font de Montréal une ville au taux de chômage plus élevé qu'à Terre- Neuve.

En tant qu'élu je refuse de rester hors d'un débat qui cause du tort à mes commettants. Je n'ai pas été élu uniquement pour voir à la réparation des routes et à la collecte des déchets, mais bien pour défendre la viabilité et la fibre sociale de ma municipalité qui se verrait détruite en cas de séparation du Québec. Je vois chaque jour des commerces faire faillite, des gens quitter la province et de plus en plus de maisons à vendre et je refuse de jouer de la cithare comme Néron l'a fait quand Rome brûlait.

En tant que maires et conseillers fédéralistes, nous devons convaincre nos résidents de rester au Québec et de se battre pour un Canada uni. Nous devons convaincre les gens d'investir à Montréal. Nous devons éliminer l'incertitude. Mais comment y arriver ?

À mon avis, pour assurer l'unité nationale, les municipalités doivent participer aux trois stratégies suivantes. La première consiste à promouvoir les symboles et de valeurs canadiens au Québec. Les fédéralistes de cette province ont trop longtemps évité de brandir le drapeau, de chanter l'hymne national et de marcher dans les rues, de peur d'offenser les nationalistes modérés. Cette stratégie peu habile aurait dû prendre fin le 30 octobre 1995. Nous devons maintenant être fiers de nous faire entendre, et rappeler aux Québécois que le Canada ne représente pas seulement une union économique de dix provinces. Le Canada est le meilleur pays du monde, une tapisserie multiculturelle et bilingue qui ne se laissera pas détruire par Lucien Bouchard, Louise Beaudoin ou Raymond Villeneuve.

La deuxième stratégie pour l'unité consiste à montrer aux Québécois que le Canada est une fédération en évolution avec une Constitution qui reconnaît déjà le caractère distinct du Québec. Les politiciens fédéralistes ont trop longtemps hésité à défendre la Constitution canadienne disant que, peut-être avec tel ou tel changement, le pays s'améliorera. Pas étonnant alors que beaucoup de Québécois pensent que le Canada ne fonctionne pas puisque même leurs dirigeants fédéralistes le leur disent.

Le rapatriement de 1982 n'était pas une attaque contre le Québec mais un bienfait pour tous les Canadiens. Nous avons acquis une Charte des droits grâce à Trudeau, Chrétien, Lalonde, Ouellette et d'autres fiers Canadiens du Québec. En tant que fédéralistes, sortons et défendons ce que nous avons, au lieu de nous plaindre comme le font les séparatistes.

La troisième stratégie, et, je le crois, la plus importante est de montrer clairement aux Québécois les conséquences qu'aurait pour eux une séparation. Durant la dernière campagne référendaire, 49,69 % de nos compatriotes ont voté pour une option dont on leur disait qu'elle comprenait la citoyenneté canadienne, la monnaie canadienne, l'intégrité du territoire québécois, un partenariat économique et également le libre-échange. Quelques personnes ayant voté « Oui » ont même cru qu'elles continueraient à élire des députés au parlement fédéral et recevoir des paiements de péréquation d'Ottawa.

NOUS AVONS UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS QUI CONSIDÈRE COMME SIMPLE COÏNCIDENCE LE TAUX DE REJET DE 12 % À CHOMEDEY ALORS QUE LE TAUX DE REJET ÉTAIT DE MOINS DE 1 % DANS LA RÉGION ÉLECTORALE DE M. BOUCHARD À JONQUIÈRE.

Nous avons le droit d'exiger qu'à l'avenir la question posée aux Québécois soit claire et nette. Nous avons le droit d'exiger que la Constitution canadienne soit respectée. Nous avons le droit de déclarer que nous ne resterons pas impassibles devant une déclaration d'indépendance unilatérale. Nous avons le droit de déclarer qu'il n'existe pas de droit de sécession ni dans la loi canadienne, ni dans la loi internationale ni dans toute autre loi.

Les municipalités fédéralistes peuvent aider à clarifier les règles de sécession en adoptant des résolutions indiquant clairement que nos villes ont la ferme intention de rester au Canada quel que soit le résultat d'un prochain référendum. Une coalition de 18 groupes pour l'unité a demandé aux conseils municipaux de faire cette déclaration au nom de leur population. Jusqu'à présent 20 municipalités l'ont fait, y compris les villes de Côte-St-Luc, Hampstead, Montréal ouest et Dollard-des-Ormeaux.

Plusieurs autres municipalités pensent sérieusement à adopter cette résolution et des comités pour l'unité sollicitent les conseils municipaux dans toute l'Île de Montréal.

J'ai toujours cru que les conseillers municipaux étaient élus pour représenter la population. Or, nos commettants veulent que les Québécois sachent que si le Canada est divisible, il en est alors de même pour le Québec, car comme le dit Stéphane Dion : « Une population ne peut réclamer un droit et nier ce même droit aux autres ».

Je suis toujours stupéfait d'entendre dire que parler de partition poussera les Québécois à voter Oui. Je ne peux pas imaginer pourquoi la réalisation que la séparation du Québec sera difficile et chaotique convaincrait plus de Québécois d'entamer un voyage vers l'inconnu. Un récent sondage CROP démontre clairement que si les Québécois étaient convaincus que les régions fédéralistes resteraient au Canada après la séparation, le vote du Non augmenterait de 89 %. Pensez-y. Imaginez que vous soyez pour le Oui et que vous habitiez dans la partie ouest de Montréal. La semaine avant le référendum, votre ville, ainsi que les villes aux alentours, votent pour rester au Canada indépendamment des résultats du référendum. Le gouvernement fédéral s'engage à respecter ces résultats. Ainsi vous allez aux urnes sachant que si le Oui l'emporte votre ville fera partie du Canada mais pas du Québec. Je suis convaincu que vous voterez plutôt Non afin de demeurer simultanément au Canada et au Québec. Lorsque les séparatistes

attaquent la notion de partition, c'est parce qu'ils la craignent. Ils savent que cela permet aux fédéralistes d'exposer au grand jour l'hypocrisie des arguments séparatistes. Pourquoi disent-ils, par exemple, que toutes les personnes habitant au Québec sont des Québécois, mais nient-ils le fait que toutes les personnes demeurant au Canada soient des Canadiens ? Pourquoi la règle de droit s'applique-t-elle à la partition et non à la séparation ? Pourquoi les Québécois ont-ils des droits démocratiques et non les Montréalais ? Pourquoi le Québec aurait-il droit à une intégrité territoriale et non le Canada ? Puisque les séparatistes ne trouvent aucune réponse logique à ces questions, ils ont recours aux menaces et aux insultes.

LE CANADA EST LE MEILLEUR PAYS DU MONDE, UNE TAPISSERIE MULTICULTURELLE ET BILINGUE QUI NE SE LAISSERA PAS DÉTRUIRE PAR LUCIEN BOUCHARD, LOUISE BEAUDOIN OU RAYMOND VILLENEUVE.

Ils reprochent au concept de partition d'être basé sur l'ethnicité alors qu'en fait c'est la séparation qui l'est. Tous les sondages démontrent qu'il y a dix fois plus de francophones qui appuient la partition qu'il n'y a d'anglophones qui appuient la séparation.

En fait, dans les régions fédéralistes de la province, l'appui francophone à la partition est encore plus élevé. De récents sondages publiés dans des journaux de l'Outaouais et du West Island démontrent que la plupart des francophones de ces régions sont en faveur des résolutions municipales et désirent rester canadiens quoi qu'il advienne.

Les partisans de la partition aiment cette province, sa richesse culturelle et sa beauté. Nous avons décidé de rester ici et d'y faire notre vie, alors que tant d'autres sont partis. Mais nous aimons également le Canada et nous frémissons lorsque les séparatistes prétendent que l'on ne peut être à la fois un Québécois fier de l'être et un Canadien tout aussi fier.

Les résolutions municipales ne servent pas seulement à rassurer la population locale et à informer les Québécois des conséquences d'une séparation. Elles servent également à rappeler au gouvernement qu'il a l'obligation de protéger les intérêts des fédéralistes du Québec. Ma Ville de Hampstead a voté à 99 % en faveur du Non durant le référendum, Côte-St-Luc et Montréal Ouest également à 98 %, Dollard-des-Ormeaux, Beaconsfield, Pointe-Claire et Baie d'Urfé ont voté Non à 96 %. Qu'arrivera-t-il à tous ces fidèles Canadiens si, un jour, 51 % des Québécois votent Oui ? Lors du référendum québécois de 1995, 34 comtés électoraux contigus, depuis la frontière de l'Ontario jusqu'à l'Île de Montréal, ont voté Non à plus de 75 %. Un éditorial de la *Gazette* publié récemment déclarait que : « Ces régions électorales ne voudraient pas quitter le Canada en cas de séparation. Il faut donc en déduire que les nouvelles frontières d'un Québec indépendant en tiendraient compte. Il est important que tous le Québécois comprennent cela ».

Je ne vois pas de meilleure façon de faire savoir au premier ministre du Canada ce que ressentent nos résidents que d'aller à Ottawa avec les maires et conseillers de 40 municipalités, accompagnés par leurs députés fédéraux et de lui soumettre leurs résolutions.

Il est bien évident que la partition ne se fera pas autour des municipalités. Nous voulons simplement transmettre le message suivant : la totalité du territoire fédéraliste devra continuer à faire partie du Canada là où cela sera faisable et le gouvernement canadien se doit de défendre nos droits d'action. À ceux qui déclarent que les municipalités dépassent leurs compétences légales, je répondrai que le gouvernement provincial dépasse également sa compétence en essayant de soustraire le Québec du Canada. J'aimerais aussi souligner que des centaines de municipalités à travers le pays ont adopté des résolutions sur l'unité nationale ; aucune n'a été déclarée nulle par un tribunal. Il est également nécessaire de rappeler que la Fédération canadienne des municipalités à adopté une résolution l'année dernière stipulant son obligation à promouvoir l'unité nationale.

LORSQUE LES SÉPARATISTES ATTAQUENT LA NOTION DE PARTITION, C'EST PARCE QU'ILS LA CRAIGNENT. ILS SAVENT QUE CELA PERMET AUX FÉDÉRALISTES D'EXPOSER AU GRAND JOUR L'HYPOCRISIE DES ARGUMENTS SÉPARATISTES.

À ceux qui déclarent que les référendums municipaux sur la partition n'ont aucun poids légal, je répondrai qu'il en est de même pour les référendums provinciaux sur la séparation. Il s'agit là de deux plébiscites représentant le statut politique de la population.

On accordera une attention grandissante à ce problème durant les prochains mois car, j'en suis convaincu, de plus en plus de conseils municipaux adopteront l'option de rester canadiens.

Comme moi, les autres conseillers municipaux se rendent compte que nos commettants réclament que nous prenions position. Ils veulent s'assurer que nous sommes à l'écoute de leurs craintes et de leurs frustrations et que nous défendrons leurs droits. Je suis convaincu que mes collègues ne reculeront pas devant cette responsabilité. Les municipalités fédéralistes doivent-elles promouvoir l'unité nationale ? Nous répondons clairement : « Oui ». ■

LE DEVOIR 2 mai 1980

Lettre du P. Lévesque à Doris Lussier

Mon cher Doris,

Vous m'avez souvent rendu, à la radio, à la télévision et dans vos écrits, de bienveillants témoignages qui m'ont toujours vivement touché et dont je vous reste profondément reconnaissant. Vous m'y félicitez d'avoir été pour vous un professeur éclairant, un bon patron et surtout, un «excellent maître à penser ».

Il y a plus d'un an, on rendait public votre *Mémoire sur la tragédie du Parti québécois*. Cet étrange document a provoqué un étonnement général dans la population, la gêne chez vos partisans ainsi mis à nu et, dans de nombreux milieux qui vont s'élargissant, une réprobation indignée.

Face à vos propositions pour le moins douteuses, beaucoup se demandent — et me demandent — quelle sorte de maître à penser j'ai bien pu être pour vous et — ce qui est plus grave — si je suis actuellement d'accord avec vos procédés stratégiques.

Ma discrétion silencieuse étant de plus en plus considérée comme une approbation tacite ou complice, je crois devoir, en toute justice pour les inquiets et pour moi-même, publier aujourd'hui les remarques que je vous ai déjà faites privément.

Même si c'est avec beaucoup de regret... *et cum tanto dolore*, je ne puis que vous blâmer, comme tant de gens le font, y compris vos meilleurs amis. *Amicus Plato, sed magis amica veritas !*

Qu'il soit bien entendu, au point de départ, qu'il n'est aucunement question de contester le choix de votre option politique. Là-dessus, je respecte entièrement votre liberté, tout comme j'exige le respect de la mienne. Vous connaissez bien, d'ailleurs, mes attitudes démocratiques à cet égard.

Très exactement, c'est votre façon (stratégie !) de promouvoir votre option que nous réprouvons. Comme Eugène, Maurice, Jean et tant d'autres me l'ont fortement exprimé, j'estime aussi que cette façon frise une malhonnêteté intellectuelle qui est loin d'être votre marque, qu'on n'attendrait pas de vous, qui est indigne de vous.

Vous qui vous définissez ailleurs comme « un intellectuel voué à la recherche sincère et incessante de l'objectivité et de la vérité» et qui priez les autres « de garder leur âme inconditionnellement disponible à la vérité», comment pouvez-vous trahir si froidement cette vérité et conseiller à vos collègues de leurrer notre bon peuple en l'approchant hypocritement, en lui voilant astucieusement votre vrai visage de social-démocrate et d'indépendantiste ?

Personnellement, je n'ai pas d'objection à la sociale-démocratie, mais je ne cherche pas à m'en cacher, moi. D'autre part, je suis contre l'indépendance du Québec, en même temps que pour un fédéralisme renouvelé, et je le proclame ouvertement. Pourquoi, vous, voulez-vous jouer à la cachette ? au camouflage ? à la fausse représentation ?

Jugez-vous, vous-même, en vous relisant. Je souligne vos expressions les plus significatives :

« La fin, la *raison d'être* du Parti québécois, c'est la *souveraineté* du Québec et l'établissement d'un régime social-démocrate (ce n'était donc pas d'abord un bon gouvernement ?) ...Notre *première priorité* dans l'action, c'est d'obtenir un OUI au référendum, coûte que coûte... D'où la nécessité de remettre à après le référendum toutes les réformes dont le *radicalisme* si nécessaire soit-il *en lui-même*, risque d'en faire un élément négatif et dévastateur... Il me paraît d'une *importance stratégique absolue* de faire toute la campagne référendaire contre le séparatisme... La seule façon de faire l'indépendance au Québec, c'est de ne jamais en parler... Il faut utiliser au maximum le Pouvoir pour faire de la propagande souverainiste... (même) le désespérément indispensable pognon» (les fonds publics ?).

« Il va falloir chauffer *à blanc* le nationalisme québécois, avec tous les moyens à notre disposition, *subtilement*, mais de façon constante, quotidienne et massive. »

Ce qui veut dire : cultiver chez nous le fanatisme, ce pourrissement de l'intelligence et du cœur que vous avez jadis si valeureusement combattu à mes côtés.

Machiavel pourrait être fier de vous ! Duplessis aussi, lui que, dans ce document, vous proposez maintenant comme modèle après l'avoir tant méprisé.

Malhonnêteté morale aussi. Vous écrivez :

« On est en état de légitime défense (oh !). Les bons moyens, ce sont ceux qui donnent la victoire. Il y a même certains cas où, comme dit l'autre (qui ?), où non seulement la fin justifie les moyens, mais elle les ennoblit. »

Pas les faux, mon cher. Encore du Machiavel ! On dirait que vous n'avez retenu de mon cours de *morale et technique de l'action...* que la technique !

Vous allez encore plus loin :

«Il faut tout mettre ce qui va mal sur le dos du fédéral. En faire le bouc émissaire de tous les malheurs québécois... Il faut faire passer les fédéralistes québécois *pour ce qu'ils sont* : des peureux, des arriérés politiques, des poids morts que la nation traîne à ses pieds comme des boulets... des écrasés d'avance, presque des traîtres. »

C'est vraiment très gentil pour vos compatriotes Trudeau et compagnie, pour vos confrères et amis les Maurice Lamontagne, Eugène Bussière, Jean Marchand, Arthur et Marcellin Tremblay, l'hon. Robichaud, le père Cormier, pour André Laurendeau, etc... et pour moi-même ! Merci.

Nous nous consolons en constatant que votre texte ne porte guère plus de respect au grand Bossuet, à la mémoire duquel vous infligez une boutade disgracieuse et vulgaire... que vous auriez dû laisser au père Gédéon !

Mon cher Doris, il est bien regrettable que vous ayez commis un tel écrit. Il semble avoir malheureusement trop influencé vos leaders. Mais ce qui m'attriste le plus, c'est que vous en êtes la première victime. Je souffre toujours beaucoup des blessures que mes amis s'infligent eux-mêmes.

Sans doute, trouverez-vous cette lettre assez dure, mais je la devais à l'honneur de notre vieille amitié. Je crois aussi que votre vieux maître avait le droit de vous écrire ainsi. J'espère que vous ne m'en voudrez pas et que je resterai toujours «le père», comme je ne cesserai pas de vous considérer comme un fils.

En toute amitié,
Georges-Henri LÉVESQUE, o.p.

LA VÉRITÉ AU GARDE-À-VOUS

MAX NEMNI

Le nationalisme identitaire n'est pas un système de pensée mais une idéologie puissante qui s'adapte remarquablement bien aux besoins politiques de l'heure. C'est ainsi que la fierté de la « race » qui s'exprimait hier en fonction de la langue, de la religion et des liens à la terre, a été remplacée par un nationalisme qui se dit ouvert, territorial et civique. Mais, hier comme aujourd'hui « Nous », demeure un organisme valeureux mais fragile, qui résiste vaillamment aux agressions « d'Autres » organismes puissants et malveillants. Hier comme aujourd'hui, ce qui caractérise ce nationalisme est ce que j'appelle « l'organicisme », c'est-à-dire l'attribution de traits humains à une collectivité. (Voir *Cité libre*, vol. 15, nos 1 et 2)

Je me propose d'examiner ici la dimension la plus efficace, et par conséquent la plus inquiétante, de l'esprit organiciste : sa conception de la vérité. Pour commencer, je donnerai trois exemples de « vérité » nationaliste. Le premier est tiré du monde politique, le deuxième du monde scientifique et le troisième du monde scolaire.

TROIS EXEMPLES DE VÉRITÉ

Commençons par le monde politique. En avril dernier, dans une entrevue qu'il accordait au *Devoir,* quelques jours avant la présentation de son budget, Bernard Landry, ministre des Finances, affirmait que si le Oui l'avait remporté au dernier référendum, les emplois et l'argent couleraient à flot dans ce nouvel État : « *Si on avait gagné le référendum... on aurait manqué d'employés. On aurait eu de l'argent pour les payer tant et plus. Le Québec ne serait pas capable d'inventer dans les trois ou quatre années de la souveraineté suffisamment de programmes de dépenses pour dépenser tous ses revenus.* » (*Le Devoir,* 2 avril 1997)



Max Nemni est professeur de science politique à l'Université Laval.

CETTE DÉFINITION DE LA VÉRITÉ VALORISE LA RAISON ET L'INDIVIDU. ELLE VALORISE CE QUE L'ON APPELLE L'ESPRIT CRITIQUE ET L'ESPRIT SCIENTIFIQUE.

Le responsable de nos finances, qui a été professeur à l'UQAM et qui se targue d'être à la fine pointe de la science économique, devrait savoir qu'un tel énoncé relève sinon du mensonge le plus pur, du moins de la pensée magique. Il devrait savoir que même dans la série d'études faites sur mesure pour vendre la sécession, commanditées par son propre gouvernement sous l'égide du Secrétariat dit de la « restructuration » — euphémisme pour « propagande » — personne n'a jamais soutenu une telle proposition. En fait, même l'étude la plus favorable à la cause nationaliste, celle de Lamonde et Renaud, reconnaissait que la situation financière d'un Québec souverain serait fragile. Ces chercheurs évaluaient à près de huit milliards de dollars le déficit de la première année, en incluant même tous les revenus fédéraux issus du Québec. D'ailleurs la création du Secrétariat à la restructuration n'avait d'autre fonction qu'idéologique, puisqu'une série d'études similaires avaient déjà été faites sous Bourassa par la Commisssion Bélanger-Campeau. Or, immanquablement, toutes les études économiques d'alors soulignaient, au minimum, que la séparation du Québec entraînerait de sévères « coûts de transition ». Étude après étude, toutes les recommandations de la Commission allaient dans le même sens : la situation économique d'un Québec souverain serait très fragile à moins que ne soient établis des liens très étroits avec le reste du Canada.

Un des économistes les plus consultés lors de ces audiences, Pierre Fortin, ancien conseiller du Parti québécois, collègue et ami de Bernard Landry, avait alors évalué à 7 % du PIB le déficit budgétaire du nouvel État. Dans un article publié dans l'ouvrage collectif *Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec* (VLB, 1992) il affirmait que ce déficit serait « le plus élevé des grands pays industriels, à l'exception de l'Italie » et il recommandait « un vigoureux programme de rationalisation budgétaire » ainsi que des réductions des dépenses de l'ordre de trois milliards de dollars. Sur un ton ironique il mettait en garde tous ceux susceptibles de confondre indépendance et royaume d'abondance : « *L'État québécois devrait être maigre et souple,... [et] "le party de l'indépendance"*

devrait être limité à une seule nuit et il faudrait avoir, au préalable, envoyé en détention préventive les politiciens patriotards portés à la dépense somptuaire. » (p. 458) On se demande presque si Fortin ne s'adressait pas, par anticipation, à notre actuel ministre des Finances ! Mais, peut-on croire, une seule seconde, que Landry pense vraiment qu'avec la sécession viendra l'abondance ? Il est évident que non. Est-il menteur pour autant ? J'y reviendrai plus loin.

POUR HERDER, MENSONGES ET VÉRITÉS SE DÉFINISSENT PAR RAPPORT À L'ÉPANOUISSEMENT DU GROUPE, PAR RAPPORT À SON DEVENIR HISTORIQUE.

Passons à l'exemple de vérité nationaliste pris dans le monde scientifique. Pour bien le comprendre, il faut d'abord lire dans nos pages la recension du livre de Jean-Pierre Derriennic qui a paru dans la revue officielle de la Société québécoise de science politique. Lisez aussi la réplique de Derriennic et vous serez stupéfaits. La recension en cause n'est pas tout simplement mauvaise, au sens où elle ne rend pas compte adéquatement des idées du livre analysé. Il n'y aurait là rien d'exceptionnel car la médiocrité n'est malheureusement pas étrangère au monde universitaire. Ce qui rend cette recension particulièrement mauvaise c'est qu'elle reflète parfaitement *l'idéologie du ressentiment*, pour reprendre l'expression si révélatrice de notre collaborateur Marc Angenot. Ayant identifié une prétendue attaque contre « Nous », l'auteur de la recension n'hésite pas à recourir aux exagérations et même aux falsifications. C'est ainsi, par exemple, que dans un cas précis, il dénature totalement une citation par le retrait de la négation. Nationaliste convaincu, l'auteur ne confronte pas les idées de Derriennic. Il construit plutôt une image fausse de son livre afin de le démolir sans effort. Le professeur Guy Lachappelle est-il donc menteur ? J'y reviendrai.

Le troisième exemple de vérité a probablement l'effet le plus profond sur la société québécoise. Il s'agit de l'infiltration de l'idéologie nationaliste dans le système scolaire. Dans une série d'articles — dont certains dans *Cité libre* — Monique Nemni a analysé des manuels approuvés par le ministère de l'Éducation et en usage dans les écoles québécoises. Elle a découvert des travers qui allaient de l'exagération à la manipulation et à la déformation de faits historiques et autres. Je vous conseille de lire ces articles qui vous éclaireront sur ce qui se passe dans nos écoles. Le fait que les auteurs manipulent les faits en fonction de leur idéologie ne semble pas discutable. La question ici est de savoir si en agissant ainsi ces auteurs savent qu'ils mentent.

Ces trois exemples nous permettront d'analyser la dialectique de la vérité et du mensonge dans l'univers très particulier du nationalisme organiciste.

QU'EST-CE QUE LA VÉRITÉ ?

Dans *A Theory of Justice* (1971), un des ouvrages les plus marquants du XXe siècle, John Rawls, professeur de philosophie à Harvard, écrit : « La justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée. Si élégante et économique que soit une théorie, elle doit être rejetée ou révisée si elle n'est pas vraie. » (*Théorie de la justice*, Seuil, 1986, p. 29) Je ne traiterai ici que de la notion de vérité. Plus spécifiquement je tenterai d'expliquer la conception de la vérité selon les nationalistes.

Sans trop simplifier, on pourrait dire qu'il existe dans la tradition occidentale deux conceptions de la vérité. Une première conception

IL EST PROBABLE QUE GROULX NE PENSAIT PAS MENTIR EN CRÉANT DE TOUTES PIÈCES, PAR EXEMPLE, LE MYTHE DE DOLLARD DES ORMEAUX. EN INVENTANT UN HÉROS IL REMPLISSAIT SA MISSION, CELLE D'AIDER SON « PETIT PEUPLE » À SE TAILLER UNE PLACE DANS L'HISTOIRE.

est associée au XVIIIe siècle à Kant, Locke et, plus généralement, à l'esprit des Lumières et, à notre époque, à des penseurs tels que Aron, Rawls, Popper et, plus généralement, à l'esprit libéral. Dans cette perspective, la vérité est perçue comme l'accord du jugement avec son objet. Dans le langage courant (voir le *Glossaire* de ce numéro) la vérité se définit comme la « connaissance conforme au réel » ou encore comme « la conformité de ce que l'on dit avec ce qui est ». Cette définition de la vérité semble banale, tellement elle est conforme à nos intuitions et au sens commun. Cette conception valorise la raison et l'individu. Elle est en effet fondée sur le principe que l'individu, qui est un être rationnel, possède la capacité de penser et d'évaluer le réel. Elle présuppose, de ce fait, la possibilité et la nécessité de la vérification empirique. Elle valorise ainsi ce que l'on appelle l'esprit critique et l'esprit scientifique. Soulignons que sur le plan philosophique et moral, cette conception de la vérité repose sur l'idée que seul l'individu est un être rationnel et moral capable de dire vrai ou faux. Existe-t-il une autre façon de concevoir l'idée de vérité et de mensonge ? Bien que difficile à croire, une autre façon de penser ces notions est défendue par des intellectuels notoires.

Dans cette deuxième école de pensée, on trouve, au XVIIIe et XIXe siècles, des penseurs tels que Fichte, Herder et Hegel, au XXe siècle, Heidegger et de nombreux penseurs de l'école dite « communautarienne ». Pour cette deuxiè-

me école, la vérité ne se définit pas comme l'accord du jugement avec son objet mais plutôt, dans le vocabulaire obscur de Heidegger, comme « le dévoilement de l'étant ». Que veut dire cette expression ?

Pour la comprendre il faut s'arrêter quelques instants sur les notions de raison et d'individu qui sous-tendent cette pensée. Pour les auteurs de cette école, la raison humaine est fragile, voire inadéquate, contrairement aux traditions et patrimoines culturels accumulés par les collectivités au cours de l'histoire. Dans cette perspective, l'individu n'est rien sans le groupe. C'est le groupe qui nourrit l'individu et qui lui donne sa culture et son identité. On pourrait dire que c'est le groupe — qu'on l'appelle nation, peuple, ou autre chose — qui donne à l'individu ses schèmes de pensée. Percevant la raison individuelle comme inévitablement subjective, Herder, par exemple, se refuse d'établir une distinction quelconque entre les « préjugés » et les jugements réfléchis. Pour lui, mensonges et vérités se définissent par rapport à l'épanouissement du groupe, par rapport à son devenir historique.

Popper a dénoncé cette conception de l'histoire, qu'il appelait « historicisme ». Celle-ci a toutefois été développée systématiquement par Hegel et elle a eu ainsi une influence considérable sur la vie intellectuelle et politique de notre temps. L'histoire, pour Hegel, a un sens et un objectif déterminés. Ceux-ci ne peuvent être accomplis que par l'État qui constitue, selon lui, la manifestation concrète de la volonté divine. Pour Hegel, la vérité n'est rien d'autre que la réalisation de l'État dans l'histoire. Ainsi, pour tous les penseurs « historicistes » et « organicistes », l'histoire d'un peuple ou d'une nation est inextricablement liée à l'histoire de l'État. C'est pourquoi les dirigeants du peuple, les chefs d'État, se voient attribuer, ou s'attribuent eux-mêmes, la responsabilité de conduire leur peuple vers leur destin. En dernière analyse, les faits, gestes et paroles de ces chefs ne sont évalués qu'en fonction de cette « mission ».

POUR TOUS LES PENSEURS « HISTORICISTES » ET « ORGANICISTES », L'HISTOIRE D'UN PEUPLE OU D'UNE NATION EST INEXTRICABLEMENT LIÉE À L'HISTOIRE DE L'ÉTAT. C'EST POURQUOI LES DIRIGEANTS DU PEUPLE, LES CHEFS D'ÉTAT, SE VOIENT ATTRIBUER, OU S'ATTRIBUENT EUX-MÊMES, LA RESPONSABILITÉ DE CONDUIRE LEUR PEUPLE VERS SON DESTIN.

On comprend ainsi le rôle crucial que Groulx, entre autres, accordait au chef. Il est probable que Groulx ne pensait pas mentir en créant de toutes pièces, par exemple, le mythe de Dollard des Ormeaux. En inventant un héros il remplissait sa mission, celle d'aider son « petit peuple » à se tailler une place dans l'histoire. De la même manière, François-Xavier Garneau, qui avait lui-même des relations très cordiales avec les anglophones, pensait faire entrer son peuple dans l'histoire en transformant les rapports entre ces deux groupes en une lutte entre deux « races ».

Un dernier mot sur cette conception de la vérité telle qu'elle a pris forme au XXe siècle. C'est Heidegger, souvent considéré comme un des grands philosophes de notre temps, qui a donné ses lettres de noblesse à cette nouvelle conception de la vérité. Il explique, dans sa prose opaque que « l'énoncé est vrai signifie : il dévoile l'étant en lui-même ». (*Être et Temps*, Gallimard, 1986, p. 270) Il y a chez Heidegger une sorte de philosophie de *l'élan vital*. Est vrai, selon lui, ce qui favorise la vie de l'individu et de la collectivité. Critique acerbe de la « modernité » et de la technique, Heidegger considérait comme essentiel le renouveau spirituel de la personne et de la société. Pour lui et pour ses nombreux adeptes, la vérité n'est que le « dévoilement » du sens profond de l'histoire. Et l'histoire est elle-même jonction organique de l'individu avec sa collectivité.

Les nationalistes ethno-culturels, profondément imprégnés de cet esprit organiciste, considèrent l'histoire comme une sorte d'épopée dans laquelle sont engagées des collectivités en marche vers leur destin et en lutte les unes contre les autres. Seules celles qui sont dirigées par des chefs valeureux parviennent à acquérir un sens de leur identité en se forgeant une « âme collective ». Dans cette perspective, la vérité n'est pas l'accord entre la connaissance et son objet, mais ce qui permet au peuple de trouver sa juste place dans l'histoire, de remplir son destin. Est vrai tout ce qui favorise la réalisation de cet objectif.

Cette conception de la vérité et du « dévoilement » du sens profond de « l'être » a amené Heidegger à rejeter ce qu'il prenait pour des manifestations nocives de la société contemporaine : libéralisme, démocratie, communisme, américanisme et, surtout, technique. Elle l'a conduit à se rallier avec enthousiasme au nazisme en 1933 au point d'accepter de devenir recteur de son université et de prononcer un discours inaugural ponctué d'un retentissant *Heil Hitler*. S'il s'est éloigné formellement du nazisme à la fin de cette année, ce n'est pas parce que le projet de *Ein Volk, Ein Reich, Ein Führer* avait cessé de lui plaire mais parce que les chefs en place ne lui convenaient pas.

Au Québec, cet organicisme se traduit, d'une part, par la place centrale qui est accordée au chef et à l'État et, d'autre part, par le recours aux mythes, aux symboles et aux utopies dans le but, souvent inconscient mais parfois avoué, de construire un sentiment d'identité collective. Dans le Québec d'aujourd'hui, c'est probablement le sociologue et philosophe Fernand

Dumont qui représente le mieux cet esprit. Par exemple, dans *Genèse de la société québécoise* (Boréal, 1993), qui lui a valu de très nombreux prix, Fernand Dumont se donne ouvertement comme objectif scientifique non pas l'étude de l'histoire d'un groupe d'individus mais l'histoire de la construction imaginaire de l'idée de nation. Adoptant une démarche inspirée de Herder, Hegel et Heidegger, il veut, dit-il, « appréhender cet imaginaire collectif qui pourrait flotter au-dessus des sociétés ». (p. 340) Selon lui, il ne faudrait surtout pas se « précipiter » vers la reconstitution des faits car « on escamoterait ce qui fait justement problème : la mise en pratique de l'imaginaire. » (p. 41) Pour Dumont, cette « mise en pratique de l'imaginaire », qu'il appelle également « le travail compensatoire de l'imaginaire », c'est-à-dire l'invention de mythes et de symboles — que certains appeleraient mensonges — constitue la base essentielle de la construction d'une identité collective. Ce n'est qu'ainsi, dit-il, qu'une collectivité peut prendre sa place dans l'histoire.

Dans sa conception organiciste de l'histoire, Dumont dépeint la société québécoise comme un être humain qui, parce qu'il a « subi un traumatisme de l'enfance... devra faire appel dans l'avenir au travail compensatoire de l'imaginaire. » (p. 57) Pour Dumont, l'organisme en question, le Québec, n'est pas sain : il lui manque « une *référence* à laquelle des individus et des groupes [peuvent] se reporter, une *identité* qu'il leur [faut] définir, une conscience historique qui leur [donnerait] le sentiment plus ou moins illusoire de faire l'histoire. » (p. 9, ses italiques) Ainsi, *Genèse de la société québécoise* raconte l'histoire d'un organisme qui vit et qui grandit mais qui demeurera incomplet tant qu'il n'aura pas trouvé son « parachèvement » et sa « pleine fondation » en tant qu'État, grâce au « travail compensatoire de l'imaginaire ». Ainsi pour lui, et généralement pour ceux qui partagent cette logique organiciste, la vérité est ce qui permet au peuple de trouver son État et de trouver ainsi sa juste place dans l'histoire.

Il est intéressant de noter que Dumont est un des auteurs du « Projet de loi sur l'avenir du Québec » qui a servi de document de base au référendum de 1995. Prototype de l'esprit organiciste, ce document parle clairement au nom d'un « Nous » éternellement trompé, meurtri, bafoué au fil des ans, qui exige un État bien à lui pour retrouver sa dignité : « *Parce que le respect que nous nous devons à nous-mêmes doit guider nos actes, Nous peuple du Québec, affirmons notre volonté de détenir la plénitude des pouvoirs d'un État...* ». (p. 10) Dans cette logique du « Nous », toujours de bonne foi mais toujours trompé, il est évident que la vérité n'est nullement liée à la réalité. Bien au contraire : le vrai est dans l'imaginaire, le vrai est ce qui contribue à favoriser la rencontre du peuple avec son État. C'est ainsi, par exemple, que l'on peut comprendre les mensonges de Doris Lussier dénoncés par le Père Georges-Henri Lévesque en mai 1980. (Voir « Document d'archives » p.30).

Qu'importent les études, celles de Le Hir, de Bélanger-Campeau ou de qui que ce soit ! Qu'importent les faits, qu'importent les idées ! Seul compte le « Nous » berné qui s'étiole au sein du Canada et qui doit retrouver sa plénitude, sa dignité et son identité. Pour une cause si grande, si sublime même, la manipulation des faits dans les manuels scolaires, la distortion des textes dans les revues scientifiques, et les promesses invraisemblables de lendemains qui chantent ne constituent pas des mensonges. Ces actes participent au « travail compensatoire de l'imaginaire » et contribuent à accélérer la marche du peuple vers son destin. C'est ce « travail compensatoire » qui est vérité.

Quand l'Histoire appelle, la vérité se met au garde-à-vous. ■

LÀ OÙ RÈGNE LA LIBERTÉ, IL N'Y A RIEN À CRAINDRE POUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET L'UNITÉ DE L'ÉTAT.

Immanuel Kant, *Was ist Aufklärung ?*



NATIONALISME ET VÉRITÉ

Comme nous savons que certains d'entre vous ont la nostalgie de la chronique « Ce que *Cité libre* ne publie pas », nous avons pensé vous faire plaisir avec un exemple que nous trouvons très éloquent de ce que *Cité libre* ne publierait jamais, et nous vous offrons en prime un exemple de ce qu'une autre revue a refusé de publier.

Vous vous souvenez peut-être que dans son numéro de novembre-décembre 1995, *Cité libre* publiait à la fois un compte rendu d'André Smith de *Nationalisme et démocratie* et un article où Jean-Pierre Derriennic, l'auteur de ce livre, répondait à des critiques publiées ailleurs. Ce livre ayant fait beaucoup de bruit, il se trouve qu'à la même période, la revue *Politique et Sociétés* publiait un compte rendu de Guy Lachapelle de ce même essai. C'est ce texte plein de faussetés que nous n'aurions pas publié.

Considérant que ce compte rendu relevait plus de l'injure que de l'analyse, Derriennic a envoyé une réplique à *Politique et Sociétés*. La rédaction de cette revue a refusé de la publier, donnant comme explication le fait qu'elle ne publie pas de répliques à ses comptes rendus. Elle a cependant publié un rectificatif, sans commune mesure avec les nombreux problèmes que posait la recension.

En juin 1996, Jean-Pierre Derriennic envoyait une lettre à des dizaines d'universitaires un peu partout dans le monde, les informant de ce qui se passait, documents à l'appui, et montrant que « tous les arguments de monsieur Lachapelle sont fondés sur des exagérations, des falsifications ou des inventions ». Il leur demandait de lui dire s'ils connaissaient « un seul cas survenu au Canada au cours des dernières années où une attaque équivalente à celle-ci a eu lieu dans l'autre sens : un universitaire nationaliste écrit un livre ; une revue académique en publie une recension comportant autant de procédés aussi inadmissibles que ceux utilisés ici contre [lui] ». Il a reçu des tas de lettres d'appui, mais aucun exemple du cas qu'il recherchait.

Pour vous permettre d'évaluer notre politique éditoriale, nous vous présentons d'abord exactement ce que la revue *Politique et Sociétés* a publié et que *Cité libre* ne publierait jamais. Vous pourrez lire ensuite ce que *Politique et Sociétés* n'a pas voulu publier et que nous, nous trouvons tout à fait intéressant. Nous trouvons également intéressant de noter que Guy Lachapelle, l'auteur de la recension est maintenant président de la Société québécoise de science politique.

Ce que *Cité libre* ne publie pas

Recension par Guy Lachapelle,
de :
Nationalisme et démocratie
de Jean-Pierre Derriennic, Boréal, 1995, 141 p.

Selon l'auteur de cet ouvrage, qui tient beaucoup plus du pamphlet que de la réflexion savante, l'arbitrage entre le nationalisme canadien et québécois ne peut se faire avec des arguments rationnels (35) : le projet du *Parti québécois* est illégitime et la violence pourrait germer du mécontentement de certains. Il tombe donc rapidement dans la frénésie lyrique et rejoint ses comparses qui affirment vouloir faire souffrir le Québec si la majorité des citoyens votaient en faveur de la souveraineté. Mais jouons le jeu argumentaire, car après tout tel est l'objectif de cet essai qui sert, en raison du battage médiatique l'entourant, de munitions de bouche des forces du *statu quo* par son style et son contenu. Le texte de Jean-Pierre Derriennic ressemble davantage à une joute oratoire où certaines exagérations sont formulées à dessein afin de désarçonner l'adversaire.

La première phrase de l'ouvrage est révélatrice du genre : « Le nationalisme se nourrit d'évidences plutôt que de raisons. Il répond aux objections par des boutades ou des arguments d'autorité » (9). Comment l'auteur peut-il tenir pareil propos ? C'est nier les efforts de tous les premiers ministres canadiens et québécois qui ont cherché à façonner de nouvelles relations entre Canadiens français et Canadiens anglais. C'est faire fi de toute l'histoire d'un peuple. Avec une telle affirmation, il est évident que Derriennic ne tient pas compte de l'évolution du

nationalisme québécois. Le nationalisme canadien-français, servilement attaché au pouvoir de l'Église, a progressivement été remplacé par un nationalisme plus ouvert et moins étroitement identitaire. L'entrée en vigueur en 1975 de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* a fait place à un nationalisme civique fondé sur la reconnaissance des droits individuels et collectifs de tous les résidants du Québec sans exception y compris les membres des communautés anglophone et amérindienne. Le nouveau nationalisme québécois inclut désormais tous les citoyens sans égard à leur particularisme ethnique, qu'ils soient prêts ou non à reconnaître la citoyenneté québécoise.

Le nationalisme québécois n'a d'ailleurs en matière de droits aucune leçon à recevoir. Que dire de l'attitude du gouvernement canadien qui tolère la position du gouvernement de l'Alberta qui refuse, après plusieurs jugements de la Cour suprême du Canada, de reconnaître aux francophones le droit à des écoles françaises ? Et que dire de certains groupes autochtones qui favorisent l'exclusion des réserves de ceux qui ne sont pas de sang indien en se réfugiant sous le couvert de la Loi fédérale sur les Indiens. La « purification ethnique » des réserves est-elle tolérable au pays de M. Derriennic ? Est-ce la faute de tous les souverainistes si la vision binationale du Canada a échoué ? Voilà autant de faits que tout vrai démocrate devrait décrier. Mais l'auteur évite les écueils préférant ne voir que les ombres au fond de sa caverne.

Derriennic ne se contente pas de ce premier aphorisme. Il en commet plusieurs autres de la même pâte ahistorique et nettement déterministe qui l'empêche de saisir le caractère relativement unique de la situation québécoise. Aussi affirme-t-il que « nationalisme et démocratie sont profondément antinomiques » (16) et que « les nationalismes produisent des situations conflictuelles qui sont réfractaires aux procédures de décision démocratiques » (16). Que devrait donc faire le Québec pour éviter de telles situations et comment réconcilier démocratie et nationalisme ? Jean-Pierre Derriennic n'a évidemment pas de réponse à cette question ou préfère ne pas en donner. Il ne veut pas croire que le nationalisme québécois est hautement démocratique et pacifiste. Il le sait pourtant, puisqu'il doit constamment se replier et affirmer que cette antinomie « n'a pas la même intensité pour toutes les formes de nationalisme » (18). Occulter, comme le fait Derriennic, la démarche démocratique prônée par tous les souverainistes du Québec tient de la mauvaise foi.

Mais qu'à cela ne tienne, Derriennic en rajoute : « le nationalisme repose sur la croyance implicite ou explicite que les groupes humains aux traits culturels différents doivent avoir des organisations politiques différentes » (36). Là encore, Jean-Pierre Derriennic a tôt fait de souligner que ce principe appartient aux nationalismes identitaires auxquels le Québec et le Canada n'adhèrent plus depuis longtemps. Toutefois, si le Québec vote pour l'indépendance, soutient-il, alors les chances sont très fortes de revoir ce type de nationalisme tant au Québec qu'au Canada. Comment ? Encore une fois, l'auteur n'a que des hypothèses douteuses à offrir préférant faire l'économie d'une analyse en profondeur de la réalité.

Dans le second chapitre de l'ouvrage, Derriennic cherche les principales raisons pour lesquelles divers pays sont devenus souverains. Il explore d'abord deux hypothèses : pour cause d'inégalité ou d'insécurité. Mais il constate rapidement : « En général, les gens qui décident de fonder un État c'est ... parce qu'ils pensent que dans la vie d'un peuple... il vient un moment où il faut prendre en main son destin » (52). Par la suite, l'auteur s'évertue à démontrer que les exemples d'indépendance de la Norvège en 1905 et de la République Tchèque en 1992 ne peuvent servir de point de repère pour les indépendantistes au Québec. Ce qui tracasse ici l'auteur, c'est qu'il est possible, dans certaines conjonctures particulières, de voir des pays devenir indépendants pacifiquement. Le Québec pourrait-il accéder à sa souveraineté de manière pacifique ? Derriennic ne veut pas envisager un tel scénario car cela irait à l'encontre de sa démonstration : tout divorce, tout acte de sécession, est par définition acrimonieux, surtout que les raisons de faire l'indépendance divisent les souverainistes eux-mêmes.

Une fois la table mise, Jean-Pierre Derriennic nous sert par la suite, dans les trois chapitres suivants, ses arguments contre la souveraineté. La négociation avec le Canada sera impossible (61). Il sera impossible d'évaluer précisément les actifs et passifs (63). Des conflits opposeront des Québécois entre eux (68). Il y aura des risques d'illégitimité et de violence (71). L'intégrité du territoire (72) et la citoyenneté sont impossibles (77). Et ce n'est pas tout : « il y a certainement des difficultés de l'accession à l'indépendance que je suis incapable de voir et d'autres que je mesure mal » (81) dit-il enfin. Le portrait est tellement loufoque qu'on se demande vraiment comment on peut donner des réponses intelligentes à pareil scénario apocalyptique, à des arguments fondés ainsi sur la peur. La confiance en soi, la confiance dans la capacité d'un peuple à bâtir son destin, semble si peu l'apanage des fédéralistes de la trempe de Jean-Pierre Derriennic qu'il faut s'interroger sur les motivations derrière tant d'ardeur et si peu de rationalité.

Au quatrième chapitre l'auteur en remet. Voter pour l'indépendance est antidémocratique, affirme-t-il, et la règle de la majorité ne s'ap-

plique pas si l'État ne possède pas l'autorité morale pour faire la souveraineté. De plus, pour faire l'indépendance du Québec c'est comme dissoudre une organisation de pêcheurs d'après M. Derriennic, il faut au moins les deux tiers des membres votants, selon l'article 356, du *Code civil*. Quoi qu'il advienne, il est certain que tous les fédéralistes comme Jean-Pierre Derriennic trouveront qu'un vote du peuple québécois en faveur de la souveraineté est illégitime, voire anti-démocratique (97). Donc, il sera tout à fait justifié de donner au gouvernement fédéral le pouvoir d'utiliser la violence, comme il le suggère à mots à peine voilés. Il faut tracer une ligne non équivoque devant de tels propos. Toute forme de violence devrait plutôt être dénoncée de la part de l'auteur, qu'elle vienne de fédéralistes ou de souverainistes. Mais Jean-Pierre Derriennic préfère prendre l'habit complaisant du pouvoir d'État et de son appareil répressif. À ce chapitre, il devrait plutôt suivre l'exemple des souverainistes qui ont choisi la voie démocratique. Si voter n'a aucune valeur pour lui, il devrait au moins indiquer clairement comment le Québec peut accéder à son indépendance ?

Constater que le nationalisme québécois est universaliste et qu'un Québec indépendant pourrait s'élever au rang des nations enflamme davantage le discours obsessionnel de Derriennic. Si la démocratie est selon l'auteur « universalisable » (106), il ne peut en être autant du nationalisme québécois et canadien. Il reprend donc son thème de l'antinomie entre démocratie et nationalisme. Faut-il conclure que ni le Québec ni le Canada ne sont des démocraties ? En fait, le concept de nation serait, selon l'auteur, aussi dépassé que celui de souveraineté et nous devrions tous opter pour une « citoyenneté mondiale effective » (136).

Finalement, l'auteur nous propose en conclusion des préceptes pour solutionner l'impasse Québec-Canada. Tout d'abord, il faut trouver « une méthode de cohabitation entre nationalisme et nations qui nous éviterait de devoir affronter ce problème redoutable : d'avoir à voter » (118). Alors pourquoi ne pas nous asseoir immédiatement et négocier la souveraineté du Québec ? Ça nous éviterait les coûts d'un autre référendum ! Deuxièmement, « les majorités nationales devront à l'avenir avoir la générosité d'accepter de vivre dans des États qui ne soient pas ceux d'une nation particulière » (120). Cela est essentiellement le projet des souverainistes québécois et Jean- Pierre Derriennic le reconnaît. Il devrait être aussi celui du Canada.

Mais il n'y a à son avis « aucune raison de préférer le nationalisme civique d'un Québec indépendant au nationalisme civique d'un Québec fédéré, sauf en invoquant des considérations identitaires » (121). Alors pourquoi préfère-t-il le nationalisme civique canadien ? Pour toutes les raisons de peur invoquées plus haut ou simplement parce qu'il préfère les « petites réformes progressives... aux grandes déclarations de principe » (122) ; parce que « la solidarité entre les humains doit être universelle » (135) et que « la conception individualiste de la nation et anationale de l'État est préférable » (138) ? Le discours de Derriennic ressemble en tous points à celui de bien des rois et des reines sentant le pouvoir leur échapper ou de dictateurs se drapant des vertus démocratiques pour mieux asseoir leur pouvoir.

D'un politologue et d'un professeur d'université, on se serait attendu à plus de nuances, de respect envers la démarche de tout groupe de citoyens qui manifestent par la voie démocratique le désir de changer les règles du jeu politique. Cet essai de Jean-Pierre Derriennic est d'autant plus décevant qu'il ne suggère guère de solution quant à la manière dont le nationalisme civique québécois pourrait cohabiter avec le nationalisme canadien, ni aucune réflexion sur ce qu'est véritablement le fédéralisme. En fait sa position relève d'un manichéisme délirant au point où la souveraineté symbolise le mal et le fédéralisme le bien. Les Québécois et Québécoises savent fort bien où sont les intérêts du Québec et savent reconnaître qui sont leurs ennemis. Il faut faire confiance au peuple à moins qu'on pense qu'il ait toujours tort. Si tel est le nationalisme civique canadien que nous propose Jean-Pierre Derriennic, alors tous les citoyens du Québec ont toutes les raisons de se méfier de ceux qui disent vouloir leur bien.

...Et ce que *Politique et Sociétés* ne publie pas

Réplique de Jean-Pierre Derriennic

La revue *Politique et Sociétés* datée de l'automne 1995 a publié, sous la signature de monsieur Guy Lachapelle et sous les apparences d'une recension de mon livre, *Nationalisme et démocratie*, une diatribe de quatre pages entièrement faite d'invectives et de falsifications.

Certaines des invectives sont banales: « frénésie lyrique », « joute oratoire », « exagérations », « mauvaise foi », « portrait loufoque », « scénario apocalyptique », « discours obsessionnel », « manichéisme délirant ». D'autres sont plus ingénieuses: je suis accusé, entre autres amabilités, d'ignorance historique, de lancer des appels à la violence et de ressembler à un dictateur qui se drape dans les vertus démocratiques parce qu'il sent son pouvoir lui échapper. Cette dernière accusation a au moins le mérite d'être inattendue. Tout cela, bien sûr, a été écrit par monsieur Lachapelle sans frénésie, exagération ni mauvaise foi.

Il n'y a pas un seul des pseudo-arguments de monsieur Lachapelle qui repose sur une lecture honnête de mon livre. Il semble croire que critiquer un texte c'est le déformer suffisamment pour pouvoir dénoncer ensuite les absurdités qu'on y a mises soi-même, croyance trop répandue dans notre milieu universitaire. Il serait trop long de mettre en évidence toutes les falsifications auxquelles il procède au détriment de mon livre. J'en donnerai trois exemples.

Page 87, je mentionne l'article 356 du *Code civil* du Québec, parmi plusieurs exemples de décisions qui ne sont pas prises à la majorité. Ces exemples me servent seulement à montrer qu'il n'est pas vrai que dans une démocratie *toutes* les décisions sont normalement prises à la majorité. Et j'ajoute immédiatement: « *Ce n'est pas dans le Code civil qu'il faut chercher les règles applicables à une séparation d'États. Et je ne pense pas qu'une majorité qualifiée, des deux tiers ou des trois quarts, soit la solution au problème dont je discute présentement.* » Monsieur Lachapelle me fait dire le contraire de ce que j'ai écrit: « *De plus, pour faire l'indépendance du Québec c'est comme dissoudre une organisation de pêcheurs d'après M. Derriennic, il faut au moins les deux tiers des membres votant selon l'article 356 du Code civil.* »

Page 118, j'ai écrit: « *Notre pays est aussi un de ceux où il devrait être facile d'imaginer et de mettre en œuvre une méthode de cohabitation entre nationalismes ou entre nations qui nous éviterait de devoir affronter ce problème redoutable: avoir à voter, donc à nous diviser entre concitoyens, pour décider qui nous acceptons et qui nous refusons de garder comme concitoyens.* » Cela devient, sous la plume de Monsieur Lachapelle: « *Tout d'abord, il faut trouver une méthode de cohabitation entre nationalisme et nations qui nous éviterait de devoir affronter ce problème redoutable: d'avoir à voter.* » En remplaçant « entre nationalismes ou entre nations » par « entre nationalisme et nations » et en supprimant tout ce qui vient après « voter », sans même indiquer au lecteur qu'une coupure a été faite, il enlève son sens à la phrase et la rend obscure ou absurde.

Page 52, j'ai écrit: « *En général, les gens qui décident de fonder un État ne le font pas pour que le monde entier se rende compte qu'ils existent, ou parce qu'ils pensent que dans la vie d'un peuple comme dans celle d'une personne il vient un moment où il faut prendre en main son destin...* » Monsieur Lachapelle me fait écrire: « *En général, les gens qui décident de fonder un État c'est... parce qu'ils pensent que dans la vie d'un peuple... il vient un moment où il faut prendre en main son destin* ». En passant, il me fait cadeau d'une faute de français, puisqu'en remplaçant « ne le font pas » par « c'est », il prive « les gens » de toute fonction grammaticale correcte. Mais surtout, il utilise là le procédé polémique le plus nul intellectuellement et le plus grossier moralement: citer une phrase négative en en retirant la négation, pour lui faire dire le contraire de ce qu'elle dit effectivement.

J'ai écrit *Nationalisme et démocratie*, entre autres raisons, parce que je pense que le nationalisme est une attitude politiquement dangereuse et moralement inacceptable. Cette conviction, je l'ai formée en affrontant et en étudiant des nationalismes bien plus néfastes que celui qui existe au Québec, et je suis presque toujours prêt à reconnaître que ce dernier a été jusqu'à présent un des moins dangereux et des moins condamnables que je connaisse. Mais un vice bénin n'est pas une vertu. Les procédés infects que monsieur Lachapelle est obligé d'utiliser pour défendre son nationalisme préféré contre mon livre ne peuvent que me renforcer dans mon opinion. ■

LE NOMBRILISME DU *SÉLECTION DU READER'S DIGEST*

Stephen McDougall

La plupart des revues canadiennes s'intéressent à des problèmes concernant toutes les provinces, sans exception. Et lorsqu'elles analysent un problème d'intérêt national elles accordent un traitement égal à toutes les provinces. Ceci n'a certainement pas été le cas dans *Sélection du Reader's Digest*, dont le siège social est à Westmount. En effet, dans son édition de mars, le *Reader's Digest*[1] publie le résultat d'une enquête visant à tester l'honnêteté des Canadiens.

Pour ce faire, on a disséminé dans des villes canadiennes 120 portefeuilles, contenant chacun 50 $, de faux papiers d'identité et des photos de famille, afin d'observer les réactions des passants qui les trouveraient. Dans la version anglaise du *Digest* on avait choisi une grande ville dans chaque province et territoire du Canada, à l'exception du Québec, où deux villes



Stephen McDougall est reporter et journaliste à la pige. Il contribue régulièrement au *Suburban*

plutôt qu'une, Montréal et Val d'Or, avaient été sélectionnées.

La couverture du *Reader's Digest* titrait : *« How Honest Are We ? Results From A Cross-Canada Test »*. Mais dans la version française le titre-couverture était : « Les Québécois sont-ils honnêtes ? » et seules les villes du Québec étaient mentionnées. Les portefeuilles avaient été disposés à Montréal et à Val d'Or, comme dans la version anglaise, mais aussi à Rimouski, Hull, Québec et Sherbrooke.

Cette troublante dichotomie a pour résultat que si vous êtes anglophone et que, par conséquent, vous lisez la version anglaise du *Reader's Digest*, vous pouvez évaluer l'honnêteté des Canadiens à l'échelle nationale. Par contre, si vous êtes francophone et que vous lisez le *Sélection*, vous pourrez apprécier seulement l'honnêteté des Québécois. Pour les francophones hors Québec, qui lisent très probablement la version française du *Digest*, il y a certainement de quoi rester perplexe.

Il est intéressant de noter que c'est le Québec qui a eu le plus grand pourcentage de portefeuilles perdus. Dans la version anglaise, 120 portefeuilles étaient répartis à raison de dix par ville ciblée pour le sondage. Or, dans la version française, pour le Québec seul, 60 portefeuilles devaient être utilisés, avec le même ratio de 10 par ville. Étant donné que Montréal et Val d'Or étaient mentionnées dans les deux versions du *Digest*, il appert que le Québec a eu 50 portefeuilles de plus que chaque autre province. Est-ce là le sens réel de la « société distincte » ? Et dans tout cela, que devient le « ROC » (*Rest of Canada*), soit 23 millions de nos concitoyens ? Le seul lien avec ce « reste du pays » est évoqué dans une anecdote où l'un des person-





nages se trouvant à Québec est originaire de Calgary, en Alberta.

Dans la version anglaise, on mentionne deux francophones du Québec et trois francophones hors de la Belle Province. Dans la version française, le plus curieux est le traitement réservé aux Canadiens des autres provinces qui n'apparaissent que dans un encadré à l'avant-dernière page de l'article. Après avoir donné le score de l'honnêteté des Québécois, la journaliste Sylvie Halpern le compare tout d'abord avec celui des habitants de douze villes américaines, puis avec celui de vingt villes européennes. C'et seulement dans le troisième et dernier paragraphe de cet encadré que le score du reste du Canada est mentionné.

Le porte-parole de *Sélection*, Manon Sylvain, a déclaré que la décision de faire deux versions séparées de l'enquête, l'une pour le Canada, l'autre pour la province de Québec, avait reçu l'accord des deux rédactrices. Elle précise que cette approche a été adoptée pour répondre aux besoins d'un marché spécifique. « Je ne pense pas que nous ayons eu l'intention d'écarter le Canada », a-t-elle ajouté, quand nous l'avons interrogée sur la manière différente dont l'information avait été traitée : « Non, ce n'était pas notre but, en agissant de la sorte. Les versions française et anglaise avaient des rédactrices différentes et ont été rédigées par des journalistes différentes. » L'explication semble peu satisfaisante.

Il ne m'a été possible de rejoindre ni la journaliste Sylvie Halpern, ni la Rédactrice de la version française Lise Verschelden, ni même la rédactrice du *Reader's Digest*, Katherine Walker. ■

Traduction et adaptation :
Clothilde Clostre

[1] L'idée de comparer les deux versions de l'enquête m'a été suggérée par Joel Goldenberg. Je l'en remercie. Une version de cet article a paru dans *The Suburban.9*

LE CHÈQUE EN BLANC : CONTE ALLÉGORIQUE

Monique Nemni

Avis important : Les personnages de ce conte sont fictifs. Toute ressemblance avec des personnes réelles est accidentelle. Quant à la ressemblance avec des situations réelles, ça c'est une autre histoire.

• • •

Un jour, mon mari est arrivé à la maison et m'a dit :

– Ma chérie, j'ai pris rendez-vous chez le notaire pour modifier notre contrat de mariage. J'aimerais y faire inscrire que je suis un homme.

– Tu iras tout seul, parce que je trouve notre contrat tout à fait adéquat. Je ne vois pas l'intérêt de le changer.



Monique Nemni est professeur de linguistique à l'Université du Québec à Montréal

– Toi, tu es toujours pour le *statu quo*. Impossible que tu comprennes. Moi, je t'ai demandé ça gentiment ; je t'ai même appelée chérie. Mais toi, tu ne fais que m'humilier. Si tu avais du respect pour moi, tu accepterais.

– Que vient faire le respect dans cette affaire ?

– Ben, tu refuses de reconnaître que je suis un homme — ce qui est l'évidence même. Si c'est comme ça, il vaut mieux qu'on se quitte.

La première fois que mon mari a menacé de s'en aller, je dois avouer que j'ai été toute secouée. J'ai pensé à toutes les difficultés matérielles et psychologiques qui pourraient en découler et j'ai essayé d'être un peu conciliante.

– Ben, voyons, chéri, je n'ai jamais dit que je refusais de reconnaître que tu es un homme ; j'ai refusé de

l'inscrire dans notre contrat de mariage. Ce n'est pas du tout la même chose. Tu sais bien que je sais que tu es un homme et que j'en suis ravie. D'ailleurs, grâce à toi, je me sens plus sexy que la grosse voisine d'en bas, tu sais, celle qui a tout plein de sous et qui veut imposer sa volonté à tout le monde. J'aimerais bien te garder. Ne me quitte pas.

– Alors, accepte de modifier notre contrat de mariage pour inscrire que je suis un homme.

– Non.

– Mais puisque tu reconnais que je suis un homme et que tu en es même ravie, en quoi ça te dérange de l'inscrire dans notre contrat de mariage ? Si tu voulais me garder, tu n'hésiterais pas.

Son insistance commençait à m'inquiéter.

– Écoute, tu t'es débrouillé pour être un homme sans que ce ne soit inscrit nulle part. Pourquoi insistes-tu pour faire inscrire une évidence ? Que comptes-tu en faire ?

– Rien de spécial.

– Alors pourquoi l'inscrire ?

– Pour m'assurer que tu reconnais ma différence. Pour me permettre de m'épanouir en ma qualité distincte d'homme. J'en ai assez d'avoir des problèmes d'identité. Cette reconnaissance me permettra de libérer mes forces vives.

Mon inquiétude a fait place à de l'indignation.

– Ingrat ! Comment peux-tu dire froidement que tu ne t'es pas épanoui avec moi ? Qui ne voit pas que tu es plus « homme » grâce à moi ? Regarde ce qui est arrivé à ton cousin Louison, celui qui habite avec la grosse voisine. Elle l'a complètement étouffé. Je sais que je n'ai pas toujours été parfaite, mais dans l'ensemble, tu n'as pas à te plaindre. Bien au contraire ! Mais au lieu d'être fier de toi, fier de nous, tu agis en enfant gâté. Si ce que tu dis est vrai, donne voir quelques exemples précis qui prouvent que je t'empêche de t'épanouir.

– Là n'est pas la question. D'ailleurs toi, tu es incapable de comprendre. Des fait, des faits, c'est tout ce que tu sais dire. Toi, les sentiments, connais pas. Tout ce qui compte pour toi, c'est le porte-feuille. Tu ne comprends même pas qu'en me demandant de rendre des comptes, tu m'humilies. Moi, vois-tu, j'ai besoin de reconnaissance. Je veux que le monde entier sache que je suis un homme. Dire que je dois me battre pour faire reconnaître une évidence ! Pourquoi persévérer ? Je commence à en avoir assez de nos deux solitudes. Autant nous séparer.

Le voilà qui brandissait à nouveau le spectre du divorce. Il me remettait une fois de plus le couteau sur la gorge. Cette fois, cependant, j'étais moins déroutée par l'idée de vivre sans lui, mais je préférais quand même la vie ensemble. Je tentais un nouveau rapprochement.

– J'aimerais pouvoir régler cette histoire une fois pour toutes. Écoute, dis-moi spécifiquement ce que tu veux que je te reconnaisse dans ta qualité distincte d'homme et je verrai si je ne peux pas accepter de modifier notre contrat de mariage. Que veux-tu qu'on inscrive ? Que je ne t'obligerai jamais à porter une jupe ? Que je n'interdirai jamais de te raser ? Qu'est-ce qu'il te faut exactement pour te sentir homme ?

– Je ne peux pas te le dire parce que je veux pouvoir prendre à l'avenir les décisions qui conviennent à ma distinction.

Je commençais à comprendre. J'en étais de plus en plus inquiète.

– En somme, lui dis-je, tu me demandes de te signer un chèque en blanc. Jamais !

– Tu vois, tu n'as pas confiance en moi.

– C'est plutôt toi qui n'as pas confiance en moi. Ça fait des années et des années que nous vivons ensemble et que tu t'es très bien débrouillé pour rester homme sans que ce ne soit inscrit dans notre contrat de mariage. Pourquoi en fais-tu une affaire d'État ? Si tu veux cette clause, c'est que tu as quelque chose derrière la tête. Qu'est-ce qui me dit qu'une fois qu'on aura inscrit cette clause, tu ne t'en prévaudras pas pour me dire qu'en tant qu'homme, tu n'as pas à faire la vaisselle ? Ou que c'est toi seul qui doit gérer nos finances ? Ou même que c'est normal que tu aies des tas de maîtresses ? Je ne peux pas signer à l'aveuglette. Si tu veux avoir une chance quelconque que j'inscrive cette clause dans notre contrat, tu dois me dire spécifiquement ce que ça te donnera comme privilèges.

– Comment veux-tu que je prévoie l'avenir ? Pour le moment, je ne te demande qu'une chose, c'est d'inscrire dans notre contrat une évidence. J'ai besoin de reconnaissance, de dignité. Je ne te demande vraiment pas grand-chose !

– Tiens ! J'ai une idée. Peut-être que c'est la solution. Je t'écris une lettre d'amour te disant que je suis aux anges que tu sois non seulement un homme, mais mon homme, et on dit au notaire de la garder avec le contrat de mariage.

– Tu n'as rien compris. Pour que je me sente reconnu, il faut que ce soit *dans* le contrat, pas à côté, pour que je puisse interpréter notre contrat de mariage à la lumière de cette distinction.

– Et une fois le nouveau contrat signé, je serai prise comme un homard en cage. *No way* !

– Écoute ! Ce n'est plus la peine d'en parler. Séparons-nous à l'amiable. Partageons nos biens comme des adultes raisonnables. Et pour te montrer combien j'ai bon caractère, je t'offre, une fois séparés, de devenir ton partenaire.

La colère m'a rendue grossière.

– Mais qu'est-ce que tu veux que je foute de ton partenariat ? ! Comme mari, passe encore: tu as des charmes auxquels je ne suis pas insensible. Et puis je pense à tout ce que nous avons fait ensemble. C'est vrai que nous nous sommes beaucoup bagarré, mais quel couple ne le fait pas ? Moi j'étais prête à vivre avec tes travers... Mais tu veux partir, alors va-t'en ! Point final. Va offrir ton partenariat à une autre, parce que moi, mon cher, je vais me refaire une vie et chercher d'autres associations. Crois-moi, tu n'es pas le seul homme au monde, ni le meilleur. Moi, je plais encore, tu sais, et avec ma belle maison, je suis sûre que...

– Quelle belle maison ?

– Ben, la maison...

– C'est évident que si on se sépare, c'est moi qui la garde!

– *Over my dead body* !

– Mais elle est à moi ! Qui a payé le comptant à l'achat ? Hein ?

– Et qui a payé l'hypothèque ? Hein ?

– Regarde où on est rendus parce que je t'ai demandé d'inscrire dans le contrat que je suis un homme !

Nous élevions tellement la voix que nos filles sont accourues.

– Dites donc, si vous refaites le contrat, inscrivez nos droits distincts à nous aussi.

– Mais qu'est-ce que vous venez faire là-dedans ? dit mon mari. Vous n'étiez même pas là quand nous l'avons signé. C'est une affaire à régler entre parents fondateurs.

– Peut-être. Mais c'est maintenant que vous voulez modifier le contrat, et maintenant nous sommes là. Si aujourd'hui vous avez plus de biens qu'avant, c'est en grande partie grâce à nous.

– Je veux bien, dit mon mari. Mais ça ne vous donne pas le droit d'être reconnues parce que vous, vous n'êtes pas distinctes. Vous êtes des femmes, comme maman.

– Pas tout à fait. Moi, je ne porte pas de lunettes, dit l'une.

– Et moi, je n'aime pas le foie de veau, dit l'autre.

– Vous êtes ridicules, dit mon mari. A ce compte-là, tout le monde est distinct et on ne saura plus où s'arrêter.

– C'est toi qui a commencé, dit une fille.

– Mais vos distinctions à vous ne comptent pas, dit mon mari.

– Ça, c'est toi qui le dis, parce que pour toi, il n'y a que toi qui comptes. D'ailleurs, nous en avons par dessus la tête de n'entendre parler que de tes problèmes et de tes états d'âme.

Les choses tournaient au vinaigre. Le chahut était devenu tel qu'un voisin est venu voir ce qui se passait.

– Vous voulez refaire votre contrat ? Alors ne m'oubliez pas ! dit-il.

– De quoi qu'il se mêle, celui-là ? dit mon mari, sans trop de tact.

– De ce qui le regarde, dit le voisin insulté.

– De ce qui vous regarde ? ! C'est strictement une affaire entre couple fondateur.

– Justement. Et sur quoi avez-vous fondé votre maison ? Sur la propriété que mon arrière grand-père vous a vendue, en se faisant avoir. Alors, si vous refaites le contrat, je veux m'assurer que vous n'allez pas détruire encore plus mon environnement. Autrefois, on allait chasser là où vous avez planté votre maison. Je veux m'assurer que vous n'allez pas polluer l'eau dans laquelle je vais pêcher.

– Mais qui parle de pêche ou de chasse ? Tout ce qu'il s'agit de faire, c'est d'inscrire dans notre contrat que je suis un homme, que je suis distinct.

– Vous un homme ? Vous distinct ? Et moi alors !

J'ai eu peur qu'ils en viennent aux coups. La discussion devenait incontrôlable. D'autres voisins se sont joints à la cacophonie générale. C'était à qui hurlerait le plus fort. C'était à qui serait le plus distinct.

– C'est un complot, dit mon mari. Vous vous êtes tous inventé des distinctions pour noyer la mienne qui est la plus fondamentale et la plus authentique.

– Tu crois cela parce que tu ne vois que ton nombril. Lève les yeux et tu verras combien tu es ridicule.

Les propos s'envenimaient à vue d'œil...

Même si je le voulais, je ne sais même plus si les autres me laisseraient inscrire la distinction de mon mari dans notre contrat.

Mais dans le fond, ça ne me dérange pas, parce que moi, jamais je ne signerai de chèque en blanc. ■



FÉLIX-ANTOINE SAVARD N'ÉTAIT PAS ANGLOPHOBE

JEAN-ROCH PERRON

J'avoue être moins qu'autrefois un lecteur assidu de *Cité libre.* Ma bibliothèque compte beaucoup plus de numéros anciens que de nouveaux. Aujourd'hui, mes lectures se limitent, le plus souvent, à une action ponctuelle enclenchée presque chaque fois par une ou un étudiant qui me signale un article en marge de mes cours. C'est par une approche du même genre, mais faite cette fois par ma belle- soeur Claire Savard (la fille de Paul, le frère de Félix-Antoine, l'auteur de *Menaud*), que j'ai pris connaissance de l'article paru dans la livraison mars-avril 1996 et signé par William Johnson. À cause de cet article, qui m'a fait tiquer autant qu'elle, je sollicite un coin quelque part, réservé par *Cité libre,* à ses lecteurs. J'aimerais surtout dire en quatre points le pourquoi de mon étonnement.

1. Établir, comme le fait l'auteur de l'article en question, un rapprochement entre l'antisémitisme tel que décrit par le journaliste Édouard Drumont, dans une étude parue en France en 1886, et l'anglophobie qu'il diagnostique au Québec est pour le moins discutable. Aussi bien, tant qu'à y être, comparer le ressac mental et physique des Acadiens lors de leur déportation en 1755-58 et le phénomène de rejet de la part des Arabes palestiniens lors de leur propre « déportation » en 1947. L'entreprise serait compliquée et à nuancer encore et encore, même s'il est possible d'imaginer un même sentiment antianglais dans un cas et antijuif (sioniste) dans l'autre. Il se loge trop de différence chronologique et surtout *culturelle* entre le « grand dérangement » acadien et le palestinien pour placer tout de go un trait d'égalité ou même de similitude entre les deux. Il en va de même entre l'antisionisme en France au XIX[e] siècle et l'anglophobie au Québec.

LA THÈSE LA PLUS ÉTONNANTE QUE JE RELÈVE DANS L'ARTICLE DE M. JOHNSON EST DE FAIRE DU ROMAN MENAUD « DU PRÊTRE FÉLIX-ANTOINE SAVARD » LE « TEXTE SUPRÊME D'UN LONG HURLEMENT DE HAINE CONTRE L'ANGLAIS ». RIEN DE MOINS. RIEN DE PLUS FAUX SURTOUT.

2. Soutenir, comme le fait aussi M. Johnson, que « depuis 1945, la décentralisation des pouvoirs a été... massive » tient autant de l'affirmation discutable. Sans doute a-t-il à l'esprit les accords de compensation mis sur pied au temps de Lester Pearson. Mais encore là, le risque est grand de confondre dispositions techniques et décentralisation culturelle, dimension qui, si on l'accepte dans sa plénitude après l'avoir comprise, implique des politiques qui dépassent largement les seuls arrangements administratifs et qui, de toute manière, ne se sont jamais produits à ce jour selon une dimension palpable.

3. Mais la thèse la plus étonnante que je relève dans l'article de M. Johnson est de faire du roman *Menaud* « du prêtre Félix-Antoine Savard » le « texte suprême d'un long hurlement de haine contre l'Anglais ». Rien de moins. Rien de plus faux surtout. Le fait de prêcher à sa communauté la valorisante éthique de la tenue debout, de la marche énergique sur ses deux jambes pour contrer le phénomène de l'aliénation, *d'où qu'il vienne et quelle qu'en soit la langue,* le fait, autrement dit, de promouvoir une opération dignité pour et par les siens, n'implique aucunement un rejet de l'Anglais, du Juif, du fédéralisme ou de tout ce que vous voudrez. Gandhi a fait exactement la même chose et on ne l'accuse pas d'avoir été contre l'Anglais, le Musulman ou qui que ce soit. Avec son rouet, le fakir à demi-nu de Churchill ne s'opposait pas à l'industrialisation mais à l'industrialisation telle que l'imposait le modèle occidental. Voilà qui fait toute la différence. Différence que M. Johnson ne fait pas dans le cas de Menaud. Ce dernier était si peu antianglais que son testament politique est fédéraliste.

L'arbre est tombé du côté où il avait toujours penché. C'est si vrai que certains séparatistes purs et durs l'ont rejeté à ce moment-là. Et croyez-moi, je suis bien placé pour le savoir. Je ferai même ici une confidence. Si testament politique il y a eu, je revendique de concert avec ma femme Geneviève (la soeur de Claire) d'en être la cause efficiente, après en avoir discuté tellement de fois ensemble avec Menaud, à l'occasion de soupers innombrables au temps où Geneviève s'occupait de ses textes, mais aussi avant comme après.

Comme toujours, cependant, la discussion devenait intense au moment du fromage. Car Menaud, imaginez-vous, aimait les fromages au lait cru, des « fromages de dessert » comme il disait. Il les préférait de beaucoup au cheddar-caoutchouc tant vanté



récemment par Ottawa (peut-être M. Johnson pourra-t-il voir dans ce penchant au raffinement un autre « hurlement » contre l'Anglais...). Entendons-nous bien. Si nous revendiquons quelque responsabilité dans la *production* du testament politique de Menaud, notre rôle a été bien moindre, voire nul dans l'orientation finale. Le vieux chêne, encore une fois, est tombé du côté où il avait toujours penché. Menaud avait, comme tout Québécois, un bon bagage accumulé de journées indépendantistes accouplées à des lendemains fédéralistes (et l'inverse).

MENAUD AVAIT, COMME TOUT QUÉBÉCOIS, UN BON BAGAGE ACCUMULÉ DE JOURNÉES INDÉPENDANTISTES ACCOUPLÉES À DES LENDEMAINS FÉDÉRALISTES (ET L'INVERSE).

Mais encore une fois son testament politique fait la preuve de la moyenne générale. Il se situe nettement au-dessus des contingences ponctuelles, accumulées au fil des ans. Par contre, et comme la plupart de ses compatriotes, je peux vous dire qu'il rejetait le fédéralisme anachronique, fossilisé et accapareur, lourd et techniciste qu'on nous sert depuis des décennies. Chez lui, la direction entre le fond et la forme entre le principe et son mode, comme ce fut le cas entre la rencontre de Charlottetown et celle de Québec à l'automne de 1864, était très claire. Le sort des minorités hors- Québec le préoccupait particulièrement. Menaud — j'insiste — n'a jamais « hurlé » contre l'Anglais ni contre le fédéralisme ni contre qui ou quoi que ce soit. M. Johnson ne semble pas avoir bien compris cela.

MENAUD, IMAGINEZ-VOUS, AIMAIT LES FROMAGES AU LAIT CRU, DES « FROMAGES DE DESSERT » COMME IL DISAIT. IL LES PRÉFÉRAIT DE BEAUCOUP AU CHEDDAR-CAOUTCHOUC TANT VANTÉ RÉCEMMENT PAR OTTAWA.

4. J'en arrive, via cette incompréhension, à sa cause même. L'étude de M. Johnson en confirme une fois de plus la preuve. Toute son approche du Québec francophone - comme celle de bien d'autres hélas - se limite à la dimension superficielle à l'article. Rien ne va au fond des choses. Rien n'atteint la dimension culturelle en tant que telle dans sa plénitude. Rien ne touche à l'échelle des valeurs, aux agirs quotidiens, à l'existence accumulée dans le succès comme dans l'échec. Tout se limite trop à une approche formelle artificialiste, légaliste, mesquine même. C'est l'approche de Trudeau, en somme, au temps, entre autres, de l'air du balcon du grand Charles de Gaulle ou de celui des mesures de guerre. La preuve est faite que notre ex-premier ministre n'a jamais compris grand-chose à l'âme québécoise. C'est ce qui se produit à nouveau avec Jean Chrétien. En un sens, c'est même pire avec ce dernier. Demander à ces deux-là, bons gars par ailleurs, de comprendre le Québec profond, le Québec culturel tel que compilé ou accumulé par le temps équivaudrait probablement à exiger de mon chat un commentaire sur Aristote. Cela dépasserait ses capacité mais davantage peut-être celles de nos deux compères. J'espère que M. Johnson ne souffre pas d'une incapacité aussi grave. Cela serait dommage car un tel handicap conduit tout droit au séparatisme. Si ce dernier devient un jour échéant, soyons sûrs que Menaud pleurera, comme il l'a dit, sur la carte de son pays. Et ses larmes ne seront pas des hurlements. ■

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes
et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu,
un peuple libre et responsable de sa destinée.
Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique,
foyer ancestral de nos populations autochtones
et enrichis par l'apport de millions de Néo-Canadiens venus
des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang,
de la langue et de la religion une aventure de partage économique
et culturel dans le respect de notre diversité.

Pierre Elliott Trudeau,

Préambule proposé en 1980 pour la nouvelle constitution canadienne



RÉPLIQUE À JEAN-ROCH PERRON

William Johnson

Jean-Roch Perron est professeur à l'Université Laval. Il a donc la responsabilité d'initier ses étudiants à la pensée savante, cohérente et informée. Examinons son texte pour vérifier s'il démontre toutes les qualités de rigueur, d'érudition et de cohérence auxquelles on s'attend quand un professeur d'université se livre à une critique pour fin de publication. J'analyserai ses arguments dans l'ordre où il les a présentés.

GROULX A ÉLABORÉ EN EFFET UNE PHILOSOPHIE OU UNE THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE ; IL PRÉSENTE LE DEVENIR POLITIQUE DES CANADIENS FRANÇAIS COMME UN RETOUR À L'ÂGE D'OR DE LA NOUVELLE-FRANCE. ILS DOIVENT POUR CELA SE LIBÉRER DE LA DOMINATION BRITANNIQUE ET DE TOUS SES EFFETS PERVERS.

1. Selon lui, comparer « l'antisémitisme tel que décrit par le journaliste Édouard Drumont, dans une étude parue en France en 1886, et 'l'anglophobie' au Québec équivaut à comparer la déportation des Acadiens en 1775 à la 'déportation' des Arabes Palestiniens en 1947. » Voyons, un peu. On conviendra qu'il n'y a aucun lien historique entre les deux « déportations » dont parle Perron. Il présume qu'il n'y a pas, non plus, de lien historique entre Drumont et les nationalistes Québécois. Il se trompe.

Pour référence, permettez-moi, au préalable, de reproduire ici un paragraphe de l'article qu'il attaque, paru dans *Cité libre* de mars-avril 1996 : *Le contraste que fait Drumont entre le « Sémite » et « l'Aryen » ressemble au contraste entre le Canadien français et « l'Anglais » de la littérature d'ici entre les années 1840 et la Seconde Guerre mondiale. Le Sémite, selon Drumont, est mercantile, rusé, sans scrupules, sans patrie, sans dieu autre que l'or. L'Aryen, en contraste, est « un fils du ciel » sans cesse préoccupé d'aspirations supérieures ; l'un vit dans la réalité, l'autre dans l'idéal. Le Sémite est négociant d'instinct, il a la vocation du trafic, le génie de tout ce qui est échange, de tout ce qui est une occasion de mettre dedans son semblable. L'Aryen est agriculteur, poète, moine...*

Je ne répéterai pas les exemples que j'ai déjà donnés. Je ferai appel, plutôt, à un spécialiste de l'histoire intellectuelle, Catherine Pomeyrols. Sa thèse de doctorat a été publiée sous le titre *Les intellectuels québécois : formation et engagements 1919-1939* (L'Harmattan, 1996). Elle prétend que l'influence de Drumont s'est manifestée chez plusieurs intellectuels québécois, soit directement, soit par l'entremise de ses disciples, Maurice Barrès et Charles Maurras.

Le lien entre tous ces intellectuels, c'est la théorie de la « psychologie des peuples », que l'on prétendait scientifique. Selon cette théorie, telle qu'énoncée, d'abord, par Joseph Arthur Gobineau, dans son *Essai sur l'inégalité des races humaines* et par Gustave Le Bon dans son livre, *Lois psychologiques de l'évolution des peuples* (1894) : chaque « race » ou peuple a sa psychologie propre. On ne peut croiser des membres de deux peuples sans créer chez leurs descendants un genre de schizophrénie. C'est ce que prétend Le Bon : « *Les croisements... constituent toujours un élément de dégénérescence quand ces races, même supérieures, sont trop différentes. Croiser deux peuples, c'est changer du même coup aussi bien leur constitution physique que leur constitution mentale... Les caractères ainsi restent au début très flottants et très faibles.* »

L'INFLUENCE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE CETTE THÉORIE DE LA PSYCHOLOGIE DES PEUPLES NE SE LIMITE PAS À PROPAGER L'ANTISÉMITISME AU QUÉBEC. TELLE QUE DIFFUSÉE PAR CHARLES MAURRAS ET LA REVUE *ACTION FRANÇAISE*, CETTE ÉCOLE ENCOURAGE LE REJET DE TOUT CE QUI EST « ÉTRANGER » ET, AU QUÉBEC, SURTOUT DE TOUT CE QUI EST ANGLAIS.

Ces opinions sont citées avec approbation par Lionel Groulx dans son roman didactique, *L'appel de la race* (1922). Pour Groulx, les thèses de la psychologie des peuples constituent sa philosophie de l'histoire. C'est pourquoi il insiste sur le fait que les Canadiens français doivent recouvrer leur âme originale, unique, authentique, en extirpant toute influence anglo-saxonne. Selon Pomeyrols, dans le livre de Groulx, *La naissance d'une race* (1919), « l'influence de penseurs comme Gobineau et surtout Le Bon se fait nettement sentir. » (p. 21) Elle ajoute : *Plus qu'une histoire, Groulx a élaboré en effet une philosophie ou une théologie de l'histoire ; il présente le devenir politique des Canadiens français comme un retour à l'âge d'or de la Nouvelle-*

France. Ils doivent pour cela se libérer de la domination britannique et de tous ses effets pervers. (p. 22)

Or, il se trouve que le plus influent des propagandistes de la psychologie des peuples a été justement Édouard Drumont. Son livre, *La France juive*, s'est vendu par centaines de milliers d'exemplaires et a connu quelque 200 éditions. Il a été lu au Québec, comme en témoigne Catherine Pomeyrols :

« L'antisémitisme exprimé par [Victor] Barbeau, [André] Laurendeau et les Jeune-Canada est à notre avis lié à la diffusion au Québec de *La France juive*, des *Protocoles des sages de Sion* etc., par le truchement des relations entre intellectuels . » (p. 352)

Pour me réfuter, il me dit que Félix-Antoine Savard a laissé un testament politique fédéraliste. Et puis après ? Je n'ai jamais parlé de Savard, j'ai parlé de Menaud. Le professeur Perron ne réussit pas à faire la distinction entre les deux.

L'influence de l'école française de cette théorie de la psychologie des peuples ne se limite pas à propager l'antisémitisme au Québec. Telle que diffusée par Charles Maurras et la revue *Action française*, cette école encourage le rejet de tout ce qui est « étranger » et, au Québec, surtout de tout ce qui est anglais. Pomeyrols donne l'exemple des cours du Père Gustave Lamarche, très influent au Québec dans les années 1930 et 1940 : *Les cours de français qu'il donne au Scholasticat des Clercs de Saint-Viateur sont tous précédés d'un tableau des différents « caractères » des peuples européens et reproduisent les idées de Drumont : les peuples spritualistes sont les Français, les Espagnols, les Italiens et les Canadiens français ; les peuples matérialistes sont les Juifs, les Allemands, les Anglais et les Slaves. Ses notes présentent une typologie des races comprenant la description physique, la forme du crâne (Pittard, Saillens) et les dispositions de chaque peuple.* (p. 397)

Pomeyrols donne en exemple un extrait d'un texte de Lamarche qui remonte à 1935. Il applique exactement la théorie de la psychologie des peuples : *Si nous faisions un effort pour nous représenter l'intérieur d'un cerveau anglo-canadien, nous verrions qu'il y règne exactement la façon de juger de ses ancêtres. Son aïeul s'était rendu maître du pays : l'Anglo-Canadien d'aujourd'hui est l'héritier naturel de ce droit et de cette suprématie.* (p. 397)

En 1935, André Laurendeau élabore un projet de régénération nationale. Voici comment le décrit Pomeyrols : *Le projet global élaboré par Laurendeau revient en fin de compte à créer un « homo laurentiensis », race nouvelle ou renouvelée, pure, chaste, appelée à servir de modèle à l'Amérique entière. Il reprend notamment la distinction d'Édouard Drumont entre races spiritualistes et matérialistes ; les « Laurentiens » feront donc partie de la grande famille aryenne.* (p. 399) Et Pomeyrols de citer à l'appui un passage de *Notre nationalisme* de Laurendeau : *Médecin, créer par ma vie le médecin laurentien ; savant, créer par ma vie le savant laurentien [...] les artistes nous donneront un art laurentien [...] il ne s'agit pas d'une inspiration factice [...]. Les médecins, les hygiénistes, les gymnastes aideront à bâtir une race de beaux jeunes gens et de belles jeunes filles, forts et chastes [...]. Notre conception spiritualiste de la vie promet au pays qui réalisera un tel idéal une influence considérable sur le monde : il y projettera une grande clarté.* (pp. 399-400)

Le professeur Perron maintiendra-t-il, encore, ses propos méprisants envers mon évocation d'Édouard Drumont ? Il ferait peut-être mieux de s'instruire un peu avant de faire la leçon aux autres.

2. Passons à sa deuxième critique. Il n'aime pas que j'aie dit que, depuis 1945, la décentralisation des pouvoirs au Canada a été massive. Il n'en voit pas la trace, toujours bien renseigné sur les faits, évidemment. Je me permets, cependant, de le référer à mon livre, *Anglophobie made in Québec* (Stanké, 1991), au chapitre 24, où je présente des indices de la décentralisation, non seulement depuis 1945, mais bien depuis 1867. Le veto que détenait à l'origine le gouvernment fédéral sur toute loi provinciale (pouvoir de réserve et de désaveu), n'est plus pratiqué depuis 1947. Dans les premières années qui ont suivi la Confédération, les provinces recevaient plus de la moitié de leurs revenus en transferts du fédéral. En 1874, le gouvernement fédéral percevait sept fois le montant global des revenus des provinces. En 1945, le gouvernement fédéral accaparait 75,45 % des revenus de tous les niveaux de gouvernment au Canada. En 1961, la part du fédéral était réduite à 61,7 % ; en 1968, l'année où Pierre Trudeau a pris le pouvoir, à 50,47 % ; en 1984, l'année où Trudeau a quitté la vie publique, elle était de 44,03 % et elle est restée à peu près la même depuis.

Le projet global élaboré par Laurendeau revient en fin de compte à créer un « homo laurentiensis », race nouvelle ou renouvelée, pure, chaste, appelée à servir de modèle à l'Amérique entière.

3. Le professeur Perron s'indigne parce que j'ai décrit *Menaud, maître-draveur* de Félix-Antoine Savard comme « le texte suprême d'un long hurlement de haine contre l'Anglais. » Pour me réfuter, il me dit que Félix-Antoine Savard a laissé un testament politique fédéraliste. Et puis après ? Je n'ai jamais parlé de Savard, j'ai parlé de *Menaud*. Le professeur Perron ne

réussit pas à faire la distinction entre les deux. Je lui recommande de relire *Menaud* plutôt que de ressasser ses souvenirs de Savard. Il y verra peut-être, maintenant, ce qui lui a échappé jusqu'ici. Voici ce qu'écrivait le critique Louis Dantin à propos de *Menaud* (et non de Savard) en 1938 : « Un nationalisme exclusif et fermé qui a toutes les allures du fanatisme. » (*Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, Volume II, p. 697)

4. Enfin, le professeur m'accuse d'« incompréhension. » Je suis en bonne compagnie. Trudeau, lui non plus, n'a rien compris : « La preuve est faite que notre ex-premier ministre n'a jamais compris grand-chose à l'âme québécoise. » Jean Chrétien, pas plus : « Demander à ces deux-là, bons gars par ailleurs, de comprendre le Québec profond, le Québec culturel tel que compilé ou accumulé par le temps équivaudrait probablement à exiger de mon chat un commentaire sur Aristote. » Je veux bien croire que le professeur Perron, lui, a compris entièrement l'âme québécoise, qu'il a sondé jusqu'à la lie le Québec profond, qu'il possède en maître la connaissance du Québec culturel. Cependant, je me méfie de ceux qui croient que le Québec a une âme. C'est le langage de la psychologie des peuples des Gobineau, Drumont, Le Bon, Barrès et Maurras, ainsi que celui de Groulx et du jeune Laurendeau : « Tous, à divers degrés, font de la nation, à la suite de Renan, "une âme, un principe spirituel" », comme l'écrit Pomeyrols.

Si le Québec a une âme, est-ce que les anglophones, les allophones, les Cris, les Inuits, les Mohawks, les Montagnais, ont leur place dans cette âme ? Ceux qui utilisent aujourd'hui le langage de l'âme d'un peuple diront bientôt : « Le Québec aux Québécois ». Cette expression remonte au moins à Édouard Drumont, qui disait : « La France aux Français ». Il voulait dire : « la France n'a pas de place pour les Juifs ». D'autres diront que l'Anglais doit se cacher, il n'a pas de place au grand jour.

JE ME MÉFIE DE CEUX QUI CROIENT QUE LE QUÉBEC A UNE ÂME.

Je veux bien croire que le Professeur Perron connaît l'âme québécoise aussi bien qu'il connaît l'histoire intellectuelle du Québec. Mais, avant d'en être entièrement persuadé, je voudrais, probablement comme lui, consulter son chat. ■

DE L'ORIGINE DE LA PAUVRETÉ...

GENEVIÈVE MANSEAU

À une époque où d'être l'invité d'un groupe « progressiste » (entendre par là : d'extrême gauche) constituait une faveur insigne pour quiconque était d'une origine de classe suspecte (entendre par là : non ouvrière), j'eus l'honneur d'être conviée, quelque part dans une campagne anonyme, à un « méchoui » entre camarades. Le repas remplit ses promesses. Après l'avoir consommé collectivement, nous nous retrouvâmes bientôt entre femmes, ces messieurs s'étant regroupés à l'écart pour discuter affaires sérieuses, le modèle albanais, par exemple, sur lequel ils fondaient beaucoup d'espoir. Nous, les conjointes ou compagnes, nous rabattîmes sur une plate-forme apparemment commune, les enfants.

La conversation prit vite tournure : chacune y allait de son exemple de la pauvreté dans laquelle elle avait grandi et vu grandir ses soeurs, ses cousines, ses copines, ses amies et même ses ennemies. Ne voulant pas être en reste, je me hasardai à dire que, parfois, dans les milieux favorisés, la jeunesse n'était pas plus rose. Mal m'en prit ! je fus aussitôt ramenée à la ligne juste : on ne peut parler de malheur à propos d'enfants dont les besoins vitaux — n'entendre par là que : se nourrir, se vêtir, se loger — sont satisfaits.

Depuis cette conversation, il y a belle lurette que les camarades se sont recyclés et que le matérialisme historique a cédé la place au matérialisme tout court. Mais le stéréotype d'une pauvreté qui se traduit uniquement par le manque de nourriture, de vêtement et/ou de logement, continue d'occulter d'autres manques qui, eux, ne se comblent pas par de l'argent. C'est du moins le discours que tiennent les jeunes Alina et Katia, sans parler de leur professeur d'histoire, Michel, voire de Thérèse, bénévole auprès d'enfants d'une école primaire en zone « O.R. » (« Opération renouveau », terme désignant les écoles de la C.É.C.M. en milieu défavorisé).



Geneviève Manseau est orthopédagogue. Elle est aussi détentrice d'une maîtrise de linguistique, et possède une formation et une expérience en journalisme.

IL Y A BELLE LURETTE QUE LES CAMARADES SE SONT RECYCLÉS ET QUE LE MATÉRIALISME HISTORIQUE A CÉDÉ LA PLACE AU MATÉRIALISME TOUT COURT.

Puisse leur témoignage tomber sous les yeux d'un certain P..., ci-devant fils de médecin, ancien élève à moi, rescapé non indemne d'une tentative de suicide par *overdose*, fauteur de trouble s'il en était, à n'en pas douter... malheureux.

ALINA ET KATIA, DEUX JEUNES EN MANQUE

Alina : Chez moi, on ne manque de rien. J'ai passé ma petite enfance sur un bateau, entre un père qui n'avait pas besoin de gagner notre vie et une mère qui n'a pas exercé d'emploi avant que j'aie sept ans. Vivant cette vie-là, j'ai pris l'habitude de ne pas avoir d'amitiés durables puisque j'étais toujours entre deux départs. L'élément stable de mes relations était et est encore ma mère. C'est elle ma meilleure amie. Mon père, lui, ne joue aucun rôle dans ma vie personnelle. Je ne l'ai jamais entendu me dire un seul mot d'encouragement, si bien que je n'attends rien de lui, je me suis faite à l'idée d'être en manque d'un parent.

Mais tout le monde ne réagit pas comme moi là-dessus. Par exemple, j'ai eu une copine qui, à quatorze ans, s'est ouvert les veines. Elle était de famille aisée, mais ne trouvait aucune compréhension chez elle. Son père abusait d'elle émotivement, physiquement même parfois. Il se comportait avec elle en homme pour qui son autorité passait avant tout : il ne l'appuyait jamais en quoi que ce soit, la critiquait sans cesse, allant jusqu'à la traiter de « butch ».

On dirait que les personnes comme elle qui ne trouvent pas d'affection à la maison, sont tout le temps à la recherche de quelqu'un sur qui jeter leur dévolu. Elles s'agrippent à un copain, à une copine, et quand elles perdent ce recours, le choc émotif qu'elles ressentent est beaucoup plus grand que s'il s'agit de jeunes bien entourés.

L'argent, c'est sûr qu'on en a tous besoin. Mais, à mon avis, la pauvreté affective fait plus mal que la pauvreté économique, car je connais une famille très endettée où l'on vit beaucoup de bonheur à cause de l'harmonie qu'on sait y créer.

MON PÈRE, LUI, NE JOUE AUCUN RÔLE DANS MA VIE PERSONNELLE. JE NE L'AI JAMAIS ENTENDU ME DIRE UN SEUL MOT D'ENCOURAGEMENT.

Katia: Les gens qui vivent la pauvreté affective ont peur de la solitude. Moi, je suis comme ça. Il me faut toujours un copain. C'est une forme de sécurité pour moi, d'en avoir un.

Je sais ce qu'est la pauvreté matérielle parce que j'ai vécu mon enfance dans un cinq pièces et demie où nous étions quatre. Pourtant, mon manque, je le situe plus du côté de mon lien avec mon père ou plutôt, de mon absence de lien avec lui. Il n'a jamais rien eu à m'apporter, je n'en ai jamais rien reçu. Le reste, la paire de jeans achetée à rabais, que je suis obligée de rafistoler pour ne pas avoir l'air pauvre, la petitesse du logement où vit ma famille, je peux faire avec. Il y a toujours moyen de s'arranger de façon à ce que « ça » ne paraisse pas. Par exemple, je ne demande pas à ma mère de venir me chercher à l'école — à cause de l'allure de sa vieille bagnole — je n'invite chez moi que des jeunes qui mènent le même train de vie, je sacrifie mon allocation pour m'acheter des cigarettes au lieu d'un dîner, je ne vais pas aux sorties trop coûteuses organisées par l'école. Malgré tout, je n'en suis pas à manquer mes cours, comme certains et certaines qui s'absentent parce qu'ils sont obligés d'aller travailler. Mais je sens une sorte de vide, et les amies vers qui je me tourne, me ressemblent, elles le sentent aussi, ce vide.



Des maisons laissées à l'abandon, c'est triste ! Triste aussi est l'enfance laissée à l'abandon, quelle que soit l'importance du portefeuille ou du statut du papa, s'il est là…

MICHEL, UN ENSEIGNANT QUI OSE PARLER D'UN SENS À LA VIE

Moi qui ai la quarantaine, je n'ai jamais oublié les situations de pauvreté que j'ai vécues enfant. Ma famille, sans être dans le dénuement, avait des moyens limités. À cause de cela, je ne jouissais pas du même pouvoir d'achat que d'autres. Je me rends compte maintenant que, pour compenser mon sentiment d'impuissance, je me suis tourné vers mes ressources intérieures. Mais aussi, je pouvais compter sur l'écoute de ressources extérieures, comme mon grand-père et quelques enseignants.

Par contraste, les jeunes d'aujourd'hui vivent dans un environnement peu favorable à l'expression de leurs déceptions. Ils ne trouvent pas nécessairement au sein de leur famille un exutoire à leurs déboires et aux frustrations qui s'ensuivent, coincés qu'ils sont souvent entre deux parents en conflit leur faisant jouer le rôle d'otages.

LE MESSAGE SOCIO-CULTUREL VÉHICULÉ PAR LES MÉDIAS CRÉE DES STÉRÉOTYPES DE COMPORTEMENT DE TOUTES NATURES, MAIS PERSONNE NE SEMBLE ÊTRE LÀ POUR PARLER DU SENS DE LA VIE.

La société non plus ne fournit guère d'occasions aux jeunes de parler de leur vécu intérieur dans un climat de confiance. On a tendance à voir en eux un public-cible de consommation, et par là,

à oublier qu'ils sont en devenir. C'est le règne du « paraître » qui prévaut, l'habit qui compte plus que la personne, voilà en quoi consiste le message qu'on leur envoie et qu'ils intègrent en s'identifiant, par exemple, à leurs souliers de plus de 100 $ et à leurs vêtements de marque.

Ici, dans le quartier réputé favorisé où se situe notre institution d'enseignement secondaire, les familles se sont appauvries, bien qu'elles sauvegardent les apparences, milieu social oblige. J'ai dû récemment questionner une mère à propos de l'absence de son fils : elle m'a confié qu'elle ne pouvait l'envoyer à l'école faute d'être en mesure de lui payer une deuxième paire de jeans. Donc, le problème de manque d'argent existe ici comme ailleurs.

À MON AVIS, LA PAUVRETÉ AFFECTIVE FAIT PLUS MAL QUE LA PAUVRETÉ ÉCONOMIQUE

À mon avis, cependant, il ne s'agit pas là du principal problème de la jeunesse. La pauvreté, je la vois plutôt dans notre manque de modèles capables d'enseigner comment faire face à la réalité. Le message socio-culturel véhiculé par les médias crée des stéréotypes de comportement de toutes natures, mais personne ne semble être là pour parler du sens de la vie. Pourtant, vivre bien, n'est-ce pas précisément cela, donner un sens à l'existence humaine ? Le manque de modèles adultes amène beaucoup de jeunes à se perdre dans le rêve, dans la fantasmagorie, qui ne peuvent suppléer à d'authentiques contacts humains. Je n'en démords pas, on ne remplacera jamais la communication du jeune avec un adulte qui lui montre comment s'engager dans la vie, qui l'accompagne dans sa démarche d'appropriation de son développement, lui apprenne à voir les deux faces de toute réalité pour en venir à savoir gérer lui-même sa vie.

Actuellement, quand quelque chose ne va pas chez un adolescent, je vois les adultes se renvoyer la balle, éviter de prendre des responsabilités à son égard. Tout ce que lui lègue alors notre société, c'est notre propre individualisme. Nos modèles enseignants et parentaux ne sont pas à la hauteur, c'est cela, la véritable pauvreté à laquelle les jeunes sont acculés.

THÉRÈSE, UNE BÉNÉVOLE QUI EN A BEAUCOUP VU

Chez moi, on était dix enfants. Le petit salaire de mon père ne nous permettait pas de manger grand chose d'autre que des patates avec du saumon dedans ni de nous habiller de neuf. On se transmettait le linge de l'un à l'autre. Comme ma mère était malade, on manquait l'école aussi. J'ai arrêté mon secondaire en troisième pour travailler, après le décès de mon père, à 45 ans. Alors, la pauvreté, je pense que je connais bien ça.

Je fais du bénévolat depuis douze ans dans une école d'un des quartiers les plus défavorisés de Montréal. Avec d'autres dames, je m'occupe des collations. Parfois, nous devons également laver les enfants parce qu'ils nous arrivent sales, la tête pleine de poux. Il faut aussi leur fournir du linge propre quand ils n'en ont pas sur eux. Je peux dire que j'en ai vu de toutes les couleurs, à faire ce métier-là. Parmi ceux qui viennent à l'école le ventre vide, il y en a qui ont des bleus sur le corps, on s'en rend compte en les nettoyant. Quand certains enfants refusent qu'on s'approche d'eux, on comprend qu'ils vivent de la violence chez eux. Ou bien ils sont battus, ou bien on abuse d'eux sexuellement. Ou encore les deux. J'en ai même connu un dont le père avait tué sa mère devant lui.

Comme j'habite le quartier depuis toujours, j'ai une bonne idée de ce qui s'y passe. Les enfants qui traînent dans les rues le soir avec leur boîte de céréales, ce sont des enfants dont les parents ne s'occupent pas. Ils sont au bingo ou dans un bar, devant leur tablée de bières. À moins qu'ils fassent partie des clients des nombreuses piqueries qu'il y a tout autour. Du monde gelé à longueur de journée, ça ne manque pas par ici. J'ai des voisins de ce style. « On n'en peut plus d'être enfermé avec les enfants à la maison, on a besoin de sortir, de se changer les idées », qu'ils disent. Moi, je pense que les drogues sont responsables de cette pauvreté-là parce que c'est à cause d'elles qu'on en vient à manquer de tout dans une maison. Alors, les enfants subissent les conséquences.

NOS MODÈLES ENSEIGNANTS ET PARENTAUX NE SONT PAS À LA HAUTEUR, C'EST CELA, LA VÉRITABLE PAUVRETÉ À LAQUELLE LES JEUNES SONT ACCULÉS.

Je dis « cette pauvreté-là » parce que moi non plus, je n'ai pas beaucoup d'argent, mais ma pauvreté n'a pas le même goût. Depuis que mon mari m'a quittée pour une autre, c'est sûr, avec mes enfants, on ne vit plus comme avant parce que les emplois ne pleuvent pas quand on n'a pas beaucoup d'anglais ni de diplômes. Il faut aller se chercher à manger dans des organismes d'aide, et puis, on ne peut pas s'habiller de neuf ni faire des sorties. Mais c'est pas pour demain la veille que je voudrais faire comme les drogués. La vie est trop belle pour ça, je garde la vie que j'ai, je l'aime comme elle est. ■

L'OBSESSION ETHNIQUE DE GUY BOUTHILLIER

MARC ANGENOT

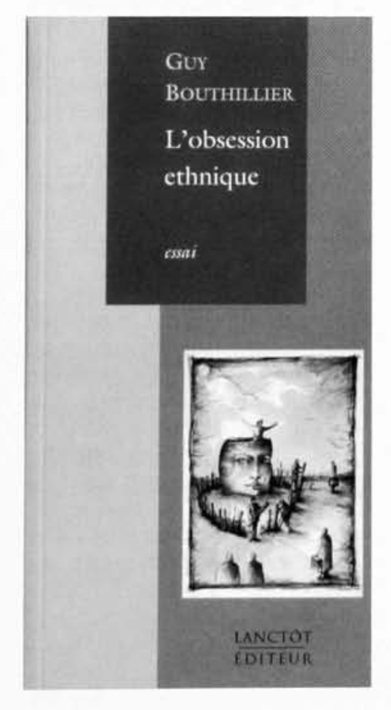


Marc Angenot est professeur de lettres à l'université McGill. Il a fait paraître en 1996 Les Idéologies du ressentiment. Il vient de publier La Propagande socialiste et La Critique au service de la révolution.

Monsieur Guy Bouthillier, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, vient de publier un livre intitulé *L'obsession ethnique*.

On pourrait arrêter ici le compte rendu, l'effet de comique étant déjà suffisamment saisissant. On l'aura compris d'emblée : dans ce petit ouvrage, pourvu de l'imprimatur du Cercle Gérald-Godin, l'obsession ethnique, c'est celle des autres. De tous les autres. Du temps où on était clérical, on aurait pu évoquer à bon droit la parabole de la paille et de la poutre. Et du temps où on était freudien, cela s'appelait Dénégation.

LES IMMIGRANTS SONT DES PIONS MANIPULÉS PAR LE FÉDÉRAL QUI LEUR OFFRE À PROFUSION DE L'ETHNIQUE ET DU COMMUNAUTAIRE ET LES ENCOURAGE AU PARTICULARISME POUR LES EMPÊCHER DE SE FONDRE DANS LA DÉMOCRATIE CIVIQUE QUÉBÉCOISE.



M. Bouthillier, conformément à une tactique récente du mouvement séparatiste, ne veut entendre parler pour le Québec que d'un nationalisme civique, d'un civisme national. Il n'y a que des citoyens québécois. M. Bouthillier se déclarant « d'esprit républicain » (p. 13), nulle distinction entre les membres de cette entité civique n'est légitime ni ne doit être faite. Le peuple québécois de M. Bouthillier est un peuple de citoyens égaux en droits, vu par un jacobin attaché à un État de droit et des droits, et toute prétention à invoquer en son sein des groupes distincts par l'origine, par la culture, par la « race » comme on disait autrefois, lui paraît fâcheuse et regrettable. Comme il a raison !

On apprend bien vite et — je me permets de le signaler à l'auteur — sans réelle surprise que « l'obsession ethnique » trouve son origine dans la Conquête de 1763 et est le fait de tout un système perpétué par le fédéral « faisant flèche de tout le bois multiethnique » (p. 15). Les immigrants sont des pions manipulés par le fédéral qui leur offre à profusion de l'ethnique et du communautaire et les encourage au particularisme pour les empêcher de se fondre dans la démocratie civique québécoise.

Cela commence bien, mais ceci ne saurait durer. Quelques pages plus loin, M. Bouthillier — ce farouche partisan du concept d'un peuple québécois indivis et paladin du civisme — se met néanmoins à disserter sur cette chose, ce groupement, cette subdivision civique, comment dire, les mots manquent, qui aurait voté à « 60 % » Oui au référendum de 1995. De sorte que ce référendum n'a pas été *vraiment* perdu. Il s'interroge longuement sur l'aliénation profonde de la minorité de 40 % de ce groupement, de cette subdivision civique qui, identitairement confuse, aliénée par deux siècles de colonisation canadienne, a voté Non. Il spécule sur le fait que, le séparatisme ayant le vent dans les voiles, cette minorité-majorité pourra coïncider prochainement (grâce à un 3[e] ou énième référendum) avec son essence congénitale et qu'elle

votera Oui. Ce scénario qui aboutit à un retour à l'ordre normal des choses est certainement roboratif, mais il a de la peine à s'exprimer en toute clarté : il y a un demi-siècle, M. Bouthillier eût pu parler de *l'Appel de la race* sans d'aussi fatigantes acrobaties de rectitude politique.

Maintenant de quoi se compose principalement ce livre de 238 pages dans un joli format à l'italienne ? C'est essentiellement, et ceci nous manquait, une *anthologie exhaustive de tout le mal qu'on nous a fait*, de tout le mal qu'on a pensé et écrit de nous et de tous les griefs que nous sommes en droit d'entretenir à l'égard des Autres.

LE « PEUPLE QUÉBÉCOIS » SE RECONNAÎT À CECI QU'IL EST, DEPUIS BIENTÔT DEUX SIÈCLES, ENTOURÉ DE CORIACES ET PERSISTANTS DIFFAMATEURS.

Du point de vue de l'exhaustivité, l'opération est remarquable. Du Rapport Durham – toujours lui ! – à ce qui se dit ou se chuchote dans les cours d'école du West Island, il me semble difficile d'être plus englobant, plus complet. Il y a ici un travail de bénédictin. Le « peuple québécois » se reconnaît à ceci qu'il est, depuis bientôt deux siècles, entouré de coriaces et persistants diffamateurs. Comme d'habitude, la difficulté de ces sortes d'anthologies tient à l'amalgame qui s'y opère pour les besoins de la cause : la prétendue haine du Québec dont s'indigne M. Bouthillier est à l'évidence, dans la plupart des cas qu'il allègue, du mépris pour le nationalisme. M. Bouthillier croit que c'est la même chose, il croit qu'il serait politiquement plus correct de respecter toutes les idéologies, quelles qu'elles soient, pour ne pas faire gémir le « peuple » qui s'y reconnaît.

SI LES CRIS, LES INUITS, LES ANGLOS NE VEULENT PAS NOUS ACCOMPAGNER DANS L'AVENTURE SÉPARATISTE, CELA DÉMONTRERA QU'ILS NOUS MÉPRISENT ET CELA NOUS FERA GAGNER DES VOIX. EXTRAORDINAIRE PARALOGISME, DÉBILITÉ DE PENSÉE QUE JE ME PERMETS D'ÉPINGLER PARCE QU'ELLE DOIT AVOIR UNE SORTE DE VÉRITÉ DÉMAGOGIQUE.

J'avais suggéré dans mon essai de 1996, *Les Idéologies du ressentiment*, que l'identité ethnique, pour les idéologues de cette farine, était toujours fondée en dernière analyse sur un *répertoire de griefs* (et non sur quelque chose comme une identité positive), la Tribu nationaliste étant par définition, dans sa culture rancunière et mythique, quelque chose qui n'a jamais « rien appris et rien oublié. » Ce doit être une culture qui se démontre perpétuellement à elle-même, pour se remonter le moral, son incapacité congénitale à coexister avec tous ces autres qui nous ont fait tant de mal. M. Jacques Pelletier a publié un petit livre pour s'affliger de mes analyses. Il m'avait invité à trouver et à produire, ici et maintenant, des illustrations de ma thèse : je lui recommande l'ouvrage de M. Bouthillier. L'auteur invite les nationalistes, ses lecteurs, à communier dans le ressentiment ; il montre avec force que le nationalisme est fondé sur une culture du ressentiment, qu'il s'y ressource quand il hésite à franchir le pas. Son livre est destiné à rallier ce qu'on nomme les « nationalistes mous » qui figurent dans la minorité de 40 % qui bloque. Or, qu'est-ce qui peut en effet rallier ces indécis ? Comment les convaincre de faire bloc, qu'ont-ils potentiellement en commun avec la majorité ethnique de 60 % qui, elle, a vu la lumière ? Bon dieu, mais c'est sûr : des griefs, des rancunes inculquées... Qui voit ses peines voit ses haines ! Ou, comme titrait Stéphane Baillargeon dans *L'actualité* : « Dis-moi qui tu hais, je te dirai qui tu es. »

Depuis le référendum raté de 1995, les autres et spécialement les Anglo-Québécois vivent, au témoignage de M. Daniel Latouche, dans une « véritable inflation haineuse » (p. 180). Que leur avons-nous fait à ces gens-là ? Il n'est pas impossible que le ressentiment ne s'attrape. M. Bouthillier est accablé par toute cette « haine », mais il trouve ceci assez prometteur somme toute : les 40 % ethno-aliénés, s'ils sentent enfin « la frustration, la colère, le mépris » des Autres finiront par faire corps, par se rallier au projet séparatiste.

LE LIVRE EST ESSENTIELLEMENT, ET CECI NOUS MANQUAIT, UNE ANTHOLOGIE EXHAUSTIVE DE TOUT LE MAL QU'ON NOUS A FAIT, DE TOUT LE MAL QU'ON A PENSÉ ET ÉCRIT DE NOUS ET DE TOUS LES GRIEFS QUE NOUS SOMMES EN DROIT D'ENTRETENIR À L'ÉGARD DES AUTRES.

C'est un raisonnement que j'entends faire depuis un an par beaucoup de nationalistes : si les Cris, les Inuits, les Anglos ne veulent pas nous accompagner dans l'aventure séparatiste, cela démontrera qu'ils nous méprisent et cela nous fera gagner des voix. Extraordinaire paralogisme, débilité de pensée que je me permets d'épingler parce qu'elle doit avoir une sorte de vérité démagogique. Allons, M. Bouthillier connaît bien son peuple nationaliste et, comme le disait en gros le compte rendu de son livre dans *La Presse* : c'est nul, mais ça marche ! ■

LORSQUE L'ORIENT ET L'OCCIDENT SE RENCONTRENT

André Seleanu

UNE AVENTURE PHILOSOPHIQUE À MONTRÉAL

Yi-Zhuang Chen, philosophe montréalais d'origine chinoise, collabore avec le penseur français Edgar Morin pour fonder une pensée complexe. Ils se proposent d'offrir des réponses humanistes aux difficultés irréductibles, selon Morin de notre monde. Celui-ci ne semble-t-il pas parfois courir à la catastrophe sur le plan écologique, social et politique ? L'histoire de deux hommes qui se tendent la main est aussi celle du rendez-vous entre deux grandes traditions philosophiques.

J'ai eu la chance de participer à cette aventure intellectuelle. Yi-Zhuang Chen m'a aimablement tenu au courant de ses recherches en philosophie comparée, occidentale et chinoise. Il m'a initié aux beautés de la pensée classique de la Chine. Au moment où le philosophe chinois se proposait de rencontrer Edgar Morin, j'ai tenu, à mon tour, à partager avec lui ma connaissance du paysage intellectuel et littéraire parisien. Je lui ai donné un aperçu des usages et des manières françaises, notamment de celles du milieu universitaire. Yi-Zhuang Chen m'a parlé de l'œuvre de Morin, philosophe de la pensée complexe. Je connaissais Morin plutôt comme résistant contre le nazisme et comme sociologue et penseur politique humaniste, auteur du livre *Penser l'Europe*. En novembre 1994, lorsque Yi-Zhuang Chen a rendu visite pour la première fois à Edgar Morin à Paris, je l'accompagnais en quelque sorte de mes vœux.



André Seleanu est traducteur et journaliste. Il a enseigné à l'Institut d'études interdisciplinaires de l'Université de Prague.

Dans l'univers de la pensée d'aujourd'hui Yi-Zhuang Chen comme Edgar Morin représentent un courant minoritaire. Ils s'érigent contre la division artificielle entre les disciplines, pour une vision d'ensemble de l'homme. Les œuvres de Morin, traduites en dix langues, et notamment ses livres à contenu philosophique, se placent au carrefour des sciences « douces » — sociologie, histoire — et des sciences « dures » — physique, biologie, chimie. Morin préconise une pleine reconnaissance des valeurs de la science actuelle avec une réflexion *éthique* soutenue. Chez Morin, on peut parler d'un « état d'éveil écologique ». « Nous n'avons pas la Terre promise, mais nous avons un vouloir : réaliser la terre patrie. » (*Encyclopedia Universalis* 1992, livre de l'année, portrait d'Edgar Morin.)

Yi-Zhuang Chen et Edgar Morin partagent une pensée qui, au-delà des contradictions apparentes des idées, veut capter le tout, réunir des notions qui paraissent opposées en vue d'un dialogue créateur qui conduit à la compréhension de la réalité. On reconnaît là l'ambition dialectique à l'œuvre. Les deux philosophes ont choisi une vision de l'homme et de la réalité qui les place dans la lignée de pensée associée à celle de Hegel, le grand philosophe allemand du dix-neuvième siècle.

« La pensée d'aujourd'hui, fortement empreinte de logique, a tendance à diviser les choses. C'est une tendance nécessaire, mais mécanique, » précise Yi-Zhuang Chen. « Pour connaître l'homme, il faut pourtant tout considérer : l'aspect physique, biologique, socio-culturel et leurs diverses composantes. »

VISIONS CHINOISES DU MONDE

Dans son cheminement, la pensée de Yi-Zhuang Chen s'inspire naturellement de tous les courants de la conception chinoise du monde : confucianisme, bouddhisme, taoïsme. Ces anciennes traditions se sont à maintes reprises mélangées, confondues sous la plume des philosophes chinois.

Au cours de plus de deux millénaires, le confucianisme (nommé d'après son fondateur Confucius qui a vécu au cinquième siècle avant notre ère) a été le moule de la culture chinoise, et la doctrine officielle de l'empire chinois. Cette école s'est divisée en multiples courants philosophiques ; mais en général le confucianisme se donne le rôle de stabilisateur de la société : il prône l'esprit rationnel, l'amour de la famille ainsi que le respect de l'ordre social et de la

nature. Il se préoccupe de nommer les choses avec précision car le langage confus peut être un facteur de désordre mental et social.

Le taoïsme met l'accent sur l'accord entre les grands rythmes dans la vie de l'homme et les rythmes de la nature (les saisons, par exemple), sur l'importance de l'équilibre à l'intérieur de notre corps, sur l'intuition et, probablement moins, sur la raison.

Le bouddhisme, doctrine complexe née en Inde, établie en Chine depuis le premier siècle de notre ère , encourage la méditation, la concentration mentale, le développement de notre intuition et de la vision intérieure (illumination). La paix intérieure viendrait du renoncement aux désirs, mais aussi de la compassion envers tous. Ces grandes philosophies forment le cadre de la pensée chinoise : les générations de savants ont produit des combinaisons et des synthèses des premières doctrines. Yi-Zhuang Chen puise dans cette tradition, mais également dans la pensée occidentale, depuis les Grecs jusqu'à Hegel.

Morin voit plusieurs points de convergence entre sa vision du monde et le pont philosophique entre l'Orient et l'Occident jeté par Yi-Zhuang Chen. En Chen, Morin découvre un allié pour combattre ce qu'il appelle « la pensée réductrice » et mécanique. Morin condamne ce qu'il aime nommer « la pensée unique », qui ne donne droit de cité qu'aux facteurs économiques, axée sur la spécialisation, très répandue aujourd'hui parmi les scientifiques et les gestionnaires, les décideurs. A la longue, dit Morin, les murs érigés entre les disciplines scientifiques, le manque de communication entre savants sont moralement insoutenables. La coupure des liens entre la technologie et l'éthique fait courir la planète aux désastres écologiques, technologiques et à la dégradation des liens sociaux.

DEUX PARCOURS DE DISSIDENTS

Les deux collaborateurs partagent une dissidence tranquille. En raison de son indépendance de pensée, Yi-Zhuang Chen, considéré comme « réactionnaire », fut exclu de l'Université de Beijing durant la Révolution culturelle et, avec tant d'autres intellectuels, il fut obligé de travailler pendant six ans comme débardeur dans le port de Shanghai — avec de graves conséquences pour sa santé. Un des premiers anti-staliniens, Morin fut exclu du Parti communiste français en 1954, après un soi-disant « procès » au sein du parti. Il est resté humaniste, généreux, et a mené une lutte idéologique implacable contre l'orthodoxie du Parti communiste français, fidèle allié de Moscou.

MORIN PRÉCONISE UNE PLEINE RECONNAISSANCE DES VALEURS DE LA SCIENCE ACTUELLE AVEC UNE RÉFLEXION ÉTHIQUE SOUTENUE. CHEZ MORIN, ON PEUT PARLER D'UN « ÉTAT D'ÉVEIL ÉCOLOGIQUE ».

Sous la dictature assouplie des années quatre-vingt, Yi-Zuang Chen put compléter une maîtrise en philosophie à l'université de Beijing. En l987, il fut accepté dans un programme d'études doctorales à l'Université de Montréal. Ici, il a trouvé une liberté de recherche, inimaginable en Chine. Il a découvert une formidable richesse dans nos bibliothèques universitaires. En dépit de difficultés matérielles, Montréal lui a offert une certaine tranquillité d'esprit. Des hommes comme Yi-Zuang Chen nous offrent les bases d'une grande culture de synthèse, typiquement canadienne. Apprécions-nous pleinement l'activité des hommes de culture venus d'ailleurs qui ont choisi de vivre ici ? Leur donnons-nous assez souvent la parole ?

Dans sa thèse de doctorat, intitulée *Explorations des significations de la dialectique à travers des études comparatives en Chine et en Occident,* Chen fait des comparaisons inédites entre des moments de la pensée philosophique chinoise et la philosophie occidentale, notamment celle de Hegel. « Il a laissé parler les auteurs de chaque tradition... » explique Charles Le Blanc, directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est de l'Université de Montréal, et directeur de thèse de Yi-Zhuang Chen. « Ensuite, il a établi des rapprochements qui permettent de mieux comprendre la tradition occidentale à la lumière de la tradition chinoise, et réciproquement. »

HEGEL ET FANG YIZHI

Les Chinois ont très souvent penché pour une approche fondée sur l'union des qualités contraires dans les êtres, Yin et Yang, principes masculin et féminin, présents dans des proportions variables selon les êtres. Cette dualité fait partie du tissu culturel chinois. Une version complexe de cette tradition culmine dans l'œuvre philosophique de Fang Yizhi (1611-1671) Yi-Zhuang Chen souligne l'importance et l'inédit de cette œuvre, dont il est le premier commentateur et traducteur en Occident. Fonctionnaire de la cour impériale obligé de devenir moine afin de sauver sa vie lors d'un changement violent de dynastie, Fang Yizhi a exploré le processus de la connaissance. Peu conventionnelles (comme peut-être celles de son traducteur), ses œuvres ont été à l'index en Chine pendant longtemps.

Fang Yizhi a puisé dans la tradition intellectuelle chinoise, dans toute l'œuvre de ses prédécesseurs — ses écrits annoncent, selon les recherches de Yi-Zhuang Chen, la philosophie du célèbre Hegel. Fang Yizhi utilisait la langue de la pensée chinoise, visuelle, empreinte de métaphores de la nature. Avec la métaphore de la

relation entre les racines d'un arbre, la semence qui le produit, ses fleurs et ses fruits, Fang Yizhi anticipait, comme nous le dit Yi-Zhuang Chen, le schéma de Hegel : thèse, antithèse, synthèse (ce qui veut dire que pour une idée et sa négation, une idée de *synthèse* explique et réunit les deux éléments — un certain vocabulaire philosophique est incontournable).

Une seconde ligne directrice dans la recherche de Yi-Zhuang Chen vise l'interprétation de l'œuvre de Hegel. Edgar Morin se sent inspiré par les travaux de Yi-Zhuang Chen. En Occident, le nom de Hegel était tombé dans un certain discrédit, car sa pensée avait fortement influencé Marx — et donc la gauche, et surtout la gauche totalitaire de la sphère politique soviétique.

Yi-Zhuang Chen, lui, « réhabilite » Hegel. Chen montre avec clarté que Hegel est le philosophe qui explicite le fonctionnement de notre pensée, la combinaison de nos idées dans un cycle ascendant conduisant à la formation d'une conscience complexe du monde. « Pour Hegel, le cheminement de l'esprit humain établit un cercle », explique Yi-Zhuang Chen. Il montre que l'esprit humain, vu par Hegel, part d'une première observation des choses et de leurs contradictions, pour y revenir à un niveau supérieur. L'homme, affirme Chen, contrairement à toute forme de machine, est l'être *auto-organisateur,* qui peut survivre contre l'univers cruel, où une entropie croissante semble le condamner à disparaître. L'homme est dans son essence différent des *automates,* ce qui lui confère sa dignité. C'est important de prouver philosophiquement, que les cerveaux électroniques n'auront jamais la dignité du cerveau humain. Dans le contexte culturel contemporain, qui vénère d'une manière presque inconditionnelle la technologie, une philosophie comme celle de Yi-Zhuang Chen, qui souligne la tendance ascendante de la pensée humaine vers la créativité et la liberté, défend à la fois la liberté et le sens commun.

RENDEZ-VOUS DANS LE MARAIS

Pendant ses recherches dans les bibliothèques de l'Université de Montréal, Yi-Zhuang Chen a découvert les quatre volumes de *La Méthode,* œuvre philosophique d'Edgar Morin qui défend le « paradigme de la complexité ». Morin souligne que la recherche n'est pas innocente, que la technologie affecte les hommes et la nature. C'est pourquoi toute recherche scientifique doit aussi être accompagnée d'une moralité ou d'une éthique.

DANS SON CHEMINEMENT, LA PENSÉE DE YI-ZHUANG CHEN S'INSPIRE NATURELLEMENT DE TOUS LES COURANTS DE LA CONCEPTION CHINOISE DU MONDE : CONFUCIANISME, BOUDDHISME, TAOÏSME.

Morin explore quelques questions que les experts en sciences « dures » de la recherche scientifique se posent rarement : la relation entre savoir et pouvoir, le fait que le bien-être de l'homme, d'une manière globale, devrait faire partie du programme des sciences. Il souligne l'immense importance de la *communication entre disciplines,* plutôt fortuite dans les établissements de recherche contemporains. « Les visions unidimensionnelles se révèlent mutilantes, fragmentées », écrit Morin dans *Les idées* (Seuil, 1991, p. 235). L'illustration est simple : l'exploitation et la destruction de la forêt équatoriale ignorent l'irremplaçable potentiel pharmaceutique des plantes détruites.

Chez Edgar Morin, Yi-Zhuang Chen a décelé des échos de la dialectique de Hegel et de son précurseur Fang Yizhi. Sans connaître Morin personnellement, il lui envoie un exemplaire de sa thèse de doctorat. Le 6 mai 1994, Edgar Morin reçoit l'ouvrage à Paris et note : « Enchanté, je ne résiste pas à l'envie de lui téléphoner à Montréal ; nous sommes très contents de cette première télé- rencontre. La prochaine fois, il faudra discuter sur l'absence chez Hegel de l'aléa, de la rencontre, du désordre » *(Une année Sisyphe, journal de l'année 1994,* Éditions du Seuil, p. 156).

Yi-Zhuang Chen rencontre Morin à deux reprises dans son appartement du Marais. L'ancien résistant communiste et bon vivant et l'austère penseur montréalais jettent les bases d'une collaboration. Yi- Zhuang Chen est invité à donner des conférences dans le cadre de plusieurs congrès en France et en Suisse. Un résumé de sa thèse est publié dans le *Courrier de l'UNESCO.* Chen obtient une bourse du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour travailler avec Morin, dès la fin avril l997 à Paris.

Morin et Chen préparent une anthologie de la *pensée complexe* depuis l'antiquité, incluant des auteurs occidentaux et orientaux (entre autres, le Grec Héraclite et le Chinois Lao Tseu). Ils sont aussi en train d'écrire un livre pédagogique sur la pensée complexe. Parmi leurs objectifs figure celui d'envisager le problème de la *mondialisation,* à partir de multiples points de vue.

L'œuvre de Yi-Zhuang Chen commence à avoir un certain retentissement dans le monde universitaire américain et au sein des milieux qui s'intéressent à la pensée d'Edgar Morin. Il s'agit de faire avancer la pensée complexe et de combattre les mentalités réductrices, qui vénèrent la technologie sans considération pour ses conséquences. ■

GLOSSAIRE RAISONNÉ DU CITOYEN AVERTI

MENSONGE (lat. *mentiri*, mentir. Trad. le lat. *mendacium*, dér. de *mendum*, défaut, faute). Assertion sciemment contraire à la vérité, faite dans l'intention de tromper. La pratique de l'artifice et de la fausseté.

Contre-vérité, duperie, duplicité, fable, imposture, invention, mystification, tromperie. On ment en déguisant ou en fardant la vérité. On peut mentir par omission. Celui qui ment dit quelque chose de faux en sachant que c'est faux.

VÉRITÉ (lat. *veritas*, de *verus*, vrai). Connaissance conforme au réel. Conformité de ce que l'on dit avec ce qui est. S'oppose à mensonge, fausseté ou erreur. *Phil.* Les différents types de vrai selon les domaines où il peut être atteint : le vrai logique, mathématique, physique, psychologique, moral.

CITATIONS

« Le mensonge est comme le sable : il paraît doux quand on se couche, mais dur quand on se lève »
(PROVERBE MALGACHE)

« Le mensonge n'a qu'une jambe, la vérité en a deux »
(SENTENCES ET PROVERBES DES ANCIENS RABBINS)

« Quand on élève un trône pour le mensonge, on dresse une potence pour la vérité » (PROVERBE RUSSE)

« L'homme est de glace aux vérités ; Il est de feu pour les mensonges » (LA FONTAINE)

« Les vérités qu'on aime le moins à apprendre sont celles que l'on a le plus d'intérêt à savoir »
(PROVERBE CHINOIS)

« Car c'est double plaisir de tromper le trompeur »
(LA FONTAINE)

« La vérité est souvent éclipsée, mais jamais éteinte »
(TITE-LIVE)

SOURCES :
Le petit Robert
Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines
Dictionnaire des proverbes, sentences et maximes (Larousse)

Préparé par :
NADIA KHOURI

LES DÎNERS DE *Cité libre*

OTTAWA

ALAIN CHANLAT
Professeur, École des Hautes Études
Montréal

LA SOCIÉTÉ DU MENSONGE:
miroir pathologique de notre époque

Où:
Au Buffet Du Barry
33, rue Selkirk, à Vanier

Quand:
le mercredi 21 mai 1997
de 17h30 à 21h

Renseignements et réservations:

Rolande Beauchemin
(819) **770-2467**

MONTRÉAL

FRANÇOIS BLAIS
Professeur, département de science politique
Université Laval

L'ALLOCATION UNIVERSELLE:
une réponse aux défis du troisième millénaire

Où:
À la Maison Egg Roll
3966, Notre-Dame Ouest (Métro Saint-Henri)

Quand:
le jeudi 8 mai 1997
de 17h30 à 21h

Renseignements et réservations:

Nathalie MacDougall
(514) **846-2253**



Alain Chanlat



François Blais





Mai–juin 1997